



LA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

DE STRASBOURG

ET SON HISTOIRE

PAR

F. BLUMSTEIN.

(EXTRAIT DE LA REVUE CATHOLIQUE D'ALSACE)

RIXHEIM
IMPRIMERIE DE F. SUTTER & Cie
1900

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

DE STRASBOURG

ET SON HISTOIRE.

Les bibliothèques ont-elles une histoire?

Oui certes! car elles sont un organisme vivant; elles naissent, se développent, prospèrent ou déclinent, meurent ou sont tuées, c'est-à-dire détruites au hasard des évênements. L'histoire même contemporaine en offre hélas! des exemples. Bien mieux, elles parlent, enseignent, exercent une influence en la subissant; bref, elles participent en les réflétant au mouvement et à l'activité intellectuels, politiques et à l'évolution sociale de l'humanité. Elles ont donc une histoire. Nous entreprenons celle de la bibliothèque municipale de Strasbourg, dont les destinées ont été assez mouvementées pour mériter d'être écrites et dont l'avenir importe trop à la prospérité morale et matérielle de la cité pour ne pas justifier l'intérèt et provoquer l'attention.

I.

La fondation de la bibliothèque municipale remonte à l'année 1765. Elle est due à un Badois, à l'illustre Schœpflin, le savant auteur de l'*Alsatia diplomatica* et de l'*Alsatia illustrata;* moyennant une rente viagère modique, il céda à la ville sa bibliothèque particulière composée de 10,692 volumes, ainsi que ses collections de médailles et d'antiquités. Voici le procès-verbal de la séance de la Chambre des XIII dans laquelle Schœpflin fit connaître ses intentions;

Donnerstags den 17. January 1765.

Jhro Excellentz Hr. Prætor Regius von Gayot geruheten in französischer Sprach sich vernehmen zue lassen; seitdem er seine dermahlige würde, die ihm jeden Tag angenehmer wird, begleite, so habe er mit aussnehmendem Vergnügen meine Herren besondere Aufmerksamkeit und ohnermüdete Sorgfalt vor all dasjenige was zum Nutzen und Vortheil der hiesigen Einwohner sowohl, als zu Aufnahm und Zierath gemeiner Statt selbsten gereichen mag, sattsam wahrgenommen und eben diese Erfahrung seye es auch, welche ihm heutigen tags die Anleitung gebe, meinen Herren, einen Vortrag zu thun, der seines Erachtens, diesen doppelten Nutzen zu vereinigen vermögend.

Bekannt ist M. H. H. was massen Hr. Schœpflin Kœniglicher historien Schreiber, Eloquentiæ et historiarum Professor bei allhiesiger Universitæt, ansehnliches Mitglied verschiedener gelehrten Gesellschaften, ein durch seine weitläufige und gründliche Geschiklichkeit bey der gelehrten Welt so bekandt als berühmter Mann, der durch seine liebreiche arth, mit welcher er andere unterweisset, durch seinen ruhmvollen Wandel und sein sanffmüthiges bezeugen sich jedermanns Zutrauen schon längstens erworben; dieser Hr. Schœpflin meldete Hr. Prætor regius, hat seit langen Jahren her mit vieler Mühe und grossen Kosten eine zahlreiche und ausserlesene Bibliothec zu Stande gebracht, welche er mit kostbaren Antiquitæten und seltenen Monumenten bereichert; dieser so schönen als kostsbiligen Sammlung an deren derselbe, wie billig, sein innigstes Vergnügen gehabt, bevorstehendem Unfall und Zerstörung sieht er wehmütig ergegen, erwogen er noch sich keinen solchen Erben hinterlässt, der die Neigung zu denen Studiis heget, durch welche er sich einen grossen Namen erwerben, weniger das Vermögen hat und noch die Absicht solche zu erhalten sich würde angelegen seyn lassen.

Bey so bewandten Umbständen sieht er hiesige Statt Strassburg als sein zweytes Vaterland an, und durch diessen natürlichen trieb und zugleich aus erkanntlichkeit derjenigen Wohlthaten, so er von M. Hrn. Vorfahren so wohl als hoch denenselben, selbsten empfangen, bewogen, hat er sich entschlossen, diesen kostbaren Schatz Meinen Herren auf zutragen umb dessen künftiger Zertrenung sorgfältig vorzukommen. Er, Hr. Prætor Regius habe sofort das zuversichtliche Vertrauen zu M. Herren, es werde ein so ruhmvolles, Hoch denenselben so würdiges, als dero Absichten gemässes und zu nutzen des Publici sowohl als zu Beförderung deren Wissenschaften abzweckendes Vorhaben hochgeneigt und günstiges Gehör finden, ged. Herrn Schœpflin auch zu gegenwärtiger Versammlung umb dessen mündlichen Vortrag zu vernehmen, beruffen zu lassen, belieben wollen, damit nach dessen anhörung M. Hrn. in Stand gesetzt werden mögen, die weitere Veranstaltungen zu vorsicherten Gelangung eines so erwünschten Endzwecks vorkehren zu kommen. Nach angehörtem Voto des Herrn Syndici Regii in welchem Hoch derselbe dahin angetragen, dass Herr Professor Schœpflin vordersambst anzuhören wäre, die samtliche drey Herren Advocaten diesem Voto beygestimmt.

Herr General Advocat Mogg beygefügt, wie samtliche drey Herren Advocaten von der Generositæt des Herrn Prætoris Regii, da Hoch derselbe ihnen zum gemeinen Gebrauch ein stattliches Præsent von einigen französischen juristischen Büchern gemacht, gerühret, diese abermahligt zum Flor hiesiger Statt, auffnahm und beförderung derer Wissenschaften abzweckende Gelegenheit vorbey gehen zu lassen nicht vermögen, ohne dero unterth. Dankbarkeit hiemit offentlich an Tag zu legen.

Wurde vermittelst gehaltener Umbfrag erkandt, solle Herr Professor Schœpflin in die XIII Stub zu erscheinen invitirt und dessen Vortrag anvorderst vernommen werden.

Worauff hin Hr. Prof. Schœpflin in einer Stattkutsch von Haus auf die Pfaltz abgehollt worden und nachdem selbiger sich eine kurtze Weil darauff in der XIII Stub eingestellt, hielt er an M. Gd. Hrn. folgende anrede, nachdem vorhero, der die Umbfrage haltende reg. Hr. Stettmeister von Berstett, demselben die Ursach seiner hieher invitation kürtzlich eröffnet gehabt.

Frey hochwohlgeboren,

hochadelgebohren, hochedelgestrenge, Veste, Fromme, Fursichtige, hoch gelehrte, hoch und wohl weise, gnädig gebietende Herren!

Es seyen nun siebentzig Jahr dass er lebe, und 45 Jahre dass er das Amt eines offentlichen Lehrers der histori und schönen Wissenschaften allhier führe, Strassburg seye sein zweytes Vatterland, weilen er zu Sultzberg gebohren, nachdem er anno 1720 die Professur erhalten, ware er haubtsächlich dahin bedacht, sich in dem Vatterland und der Universitæt würdig zu machen, und um eine genauere Erkantnüs dessen was er dociren solle, zu erhalten, habe er sechs Jahr hernach mit gnädiger Obrigkeitlicher Erlaubnüs eine zweijährige Reise in die vornehmsten Theile Europæ gethan und besonders diejenige Reiche und länder besucht, wo Künsten und Wissenschaften in flor stehen; in jedem Land habe er die grosse Männer gesucht, gefunden und besucht, die Schriftsteller der alten, mittleren und neueren Zeithen eines jeden Staats und alle desselben merkwürdigweiten zusammen gebracht; in Italien habe er, besonders in Rom, alwo er sich sechs Monate aufgehalten, nebst denen raresten büchern, auch viele Sachen aus dem egyptischen, griechischen und römischen Alterthum gesammelt, viele alte Müntzen, kleine Statuen und bildnussen ihrer Gottheiten, allerhand Gefäss, deren sie sich in der Religion und sonsten bedienet, mit sich hieher geführt und in seinem büchersaal und Cabinet versetset.

Nach diesser zweijährigen Reiss in welcher ihn ein hochlöblicher Magistrat unterstütset, habe er nach und nach andere kleine Reisen gethan, besonders aber in dem Elsass, in welchem er umb die historie des Landes zu beschreiben, alle Stifter, Clöster und Stätte besucht, alle die vornehmste Urkunden, Chronicken, Schriften, und Denkmahl abgeschrieben und eine reiche Sammlung davon gemacht, woraus endlich ein besonderer, elsässischer Bücherschaft entstanden; ins-

besondere habe er auch durch Vorschub der Häupter des Elsasses alle überbleibsel des römischen und fränkischen Alterthums nicht nur in dem Elsass selbst, sondern auch aus denen umliegenden Ländern in grosser Menge zu handen gebracht, welche in Statuen, bildern, Inschriften und den römischen Göttern geheiligten Altären, bestehen; der gleichen Sammlungen ausser Italien von grosser Seltenheit seynd.

Alle diese zusammen getragene Schätze habe er nicht nur zu seinem, sondern zu allgemeinen gebrauch vor einheimische und frembde schon seit dreissig Jahre bestimmbt.

Die Büchersäale seyen so eingericht, dass ein jeder Staat, ein jedes Fach der historischen und schönen Wissenschaften seinen besonderen Platz hat, in welchem der fremde und einheimische sich setsen und arbeiten kann. Mancher Gelehrte und Staatsmann so dermahlen in der Welt in hohen ehren stehet, hat den Grund seiner Wissenschaft in diesser Bibliothek gelegt oder vermehrt. Diese Einrichtung ist längstens in frembden Landen bekannt und gibt vielen der vornehmsten studirenden Jugend Anlass, dass Strassburg einen Vorzug vor anderen hohen Schulen bekommt.

Damit nun diese Europaeische Staats-Schule, wie auch die Schule der schönen Wissenschaften nach seinem Tod in der Statt Strassburg immer möchte fortgeführt werden, so habe er entschlossen allen diesen Schatz denen gnädigen Herren und Oberen der Statt Strassburg zu übertragen und zu überlassen mit bitte denselben gütigst anzunehmen und nach seinem tod gnädigst zu besorgen. Der Bewegungsgrund zu diesem seinem entschluss, sagte er, seye hauptsächlich die Ehrforcht, liebe und Dankbarkeit gegen die Statt in welcher er so viele Gnad, güte und Freundschaft genossen und noch täglich geniesse und in welcher schon über 200 Jahr Kunst und Wissenschaft in Flor stehen; er empfehle sich übrigens zu M. G. Hrn. beharrlichen Huld und ferneren Wohlgewogenheit. Nach geendigter Rede wurde Herr Professor Schœpflin durch mich den Secretarium in das sogenannte Conferenzzimmer auf der Pfaltz begleitet, umb allda M. G. Hrn. entschlusses gewärtig zu sein.

Nach diesem meldete Herr Syndicus regius es hätten M. H. Hrn. aus dem mündlichen Vortrag des Hrn. Professores Schœpflin die bewegende Ursachen seines heutigen auftrags sattsam erkennen können, es hat derselbe hoch denenselben umbständlich von seinen bisherigen rühmlichen Verrichtungen, Reisen, gesammelten Schätzen und besitsender, zahlreicher und kostbarer Bibliothec den genauesten Bericht ertheilt, glaube aber, dass selbiger einen haubtumstand zu melden vergessen oder vielmehr aus Modestie gern verschwiegen, dass er nehmlich durch des H. von Bartenstein am Wienerischen Hoff habenden hohen Credit gar wohl im Oesterreichischen ankommen sollen, dienet ihm aber um so mehr zum lob, wenn er hiessige Statt als ein zweytes Vatterland angesehen, und diesem vor fremden ausserkanntlichkeit seine Dienste gewidmet, überträgt derselbe seine nach seinem absterben hinterlassende Bibliothec und sonstige Antiquitæten M. H. Hrn. zu dero beybehaltung und fortsetzung eigenthümlich und werde dermahlen nicht ein definitif entschluss zu

fassen, das oblatum zwar zu verzeichnen, ihnen Herren Professori davon dank zu sagen seye, da es aber billigerweis M. H. Hrn. erkanntlichkeit verdienet, dieser Punkt an Gnäd. H. Hrn. die drey geheime Stuben zu dessen regulirung zu weissen, und selbigen sofort dieser ergehende entschluss bekannt zu machen seyen.

Nachdem sæmtliche drey Herren Generaladvocaten auf gleiche Arth angerathen.

Wurde sofort vermittelst gehaltener Umbfrag erkandt, wird das von Herrn Professore Schœpflin gethane Oblatum vermög dessen derselbe seine Bibliothec und sonstige Antiqua monumenta auf sein erfolgendes Absterben M. G. H. Hrn. überträgt und überlässt, hiemit verzeichnet, die behörige Nachricht aber davon gnäd. H. Hrn. der drei geheimen Stuben communiciren, damit dasselben puncto remunerationis die erforderliche Verfügung geschehen möge, inzwischen solle gnädigen Herrn Professori desswegen dank abgestattet, selbiger neuerdingen M. G. H. Hrn berufen und obiger Entschluss in geziemenden Terminis demselben notificirt werden.

Nachdem auf solches ein Herr Professor Schœpflin durch mich den Secretarium aus der Conferentzstub in die XIII. stub abgeholt worden; dieser auch seinen vorherigen Sitz am Tische eingenommen, hielt Herr General Advocat Mogg folgende Rede an ihn.

Hoch Edelgeborener, und hochgelehrter Herr Professor!

Meine Herren, die Herren Dreyzehn sind durch das grossmütige anerbieten ihres kostbaren Geschenks auf das innerste gerühret, sie sind geneigt, dasselbe mit dem Dank den solchen verdient, von ihren Händen anzunehmen und zum ewigen Denkmal ihrer edlen Gesinnung in ihre Register einschreiben zu lassen.

Ihre Sorge wird seyn den Entzweck ihrer Gabe auf das genaueste zu befolgen und ihre aufmerksamkeit wird sich dahin erstrecken dass durch ihre Werke und Sammlung auch unter der Nachkommenschaft Schœpflin möchten gebildet werden.

Schliessen Sie, mein Herr, von dieser Aufmerksamkeit auf die Hochachtung die M. H. Hrn. vor ihre Verdienste tragen und seyen sie versichert, dass ihr Name und angedenken jeder Zeit in dem erkenntlichen Gemüth eines hochlöblichen Magistrats seinen Platz behalten werde.

Endlichen meldete Herr Professor Schœpflin, dass auf allen seinen Reissen, auch in den entferntesten Landen er mit höchsten Vergnügen zum öfteren gehört und bemercket, wie Strassburg in grosser Hochachtung stehet, wegen der Künsten und Wissenschaften, welche in derselben schon so lang grünen und blühen; nach denen selbiger sich M. G. H. Hrn. fernerhin hohen Huld, Gunst und Wohlgewogenheit bestens empfohlen, nahm selbiger Abtritt und wurde in einer Stattkutsche wieder nach Hauss gebracht.

Ce n'est que le 25 mai suivant 1765 que l'opération fût définitivement conclue.

Schœpflin cédait à la ville sa bibliothèque par un acte sous forme de vente et le prix consistait en une rente viagère de 2600 livres que la ville s'engageait à payer le 1er janvier de chaque année.

A la mort de Schœpflin, la rente était réversible sur sa sœur demoiselle Sophie Elisabeth, jusqu'à concurrence de mille livres.

Schœpflin se réservait d'ailleurs pour sa vie durant la jouissance de la dite bibliothèque et consentait d'autre part à ce que les augmentations ultérieures en livres fussent comprises dans l'aliénation. Schœpflin se réservait en outre de présenter le bibliothécaire chargé de veiller sous lui à la conservation de la bibliothque.

Le bibliothécaire devait être assermenté devant le magistrat.

Schœpflin présenta un de ses élèves les plus distingués, Ch. Guillaume Koch, alors licencié en droit, un des fondateurs de l'école historique moderne.

Schœpflin habitait à cette époque une maison canoniale située sur la place St. Thomas ; sa bibliothèque comprenait 2674 in folio, 3188 in 4°, 4830 in 8° et in 12°, au total 10692 volumes, plus les médailles, antiquités et autres curiosités.

Schœpflin mourut le 7 août 1771.

Pendant les six dernières années, il n'avait cessé d'augmenter ses collections, de sorte qu'à cette époque le nombre des volumes s'était accru à 11.425.

Aussitôt après le décès de Schœpflin l'université fit des démarches pour mettre la main sur la bibliothèque municipale, ainsi qu'il appert d'un rapport présenté par le préteur royal à la Chambre des XIII.

Chambre des XIII.

19 septembre 1771.

Messieurs, par la mort de Mr. le professeur Schœpflin, la ville entre en possession de la bibliothèque dont ce savant lui avait fait don de son vivant.

Je m'occupais de vous entretenir des dispositions que cette bibliothèque exige pour en conserver les avantages et rendre son utilité publique, lorsque *l'université m'a présenté un mémoire* contenant quelques observations sur les inconvénients des arrangements que ces dispositions entraîneront et sur les moyens qu'on pourrait employer pour les prévenir.

L'Université observe que la bibliothèque de M. Schœpflin assez complète dans sa partie, n'en embrasse cependant qu'une, et n'aura

par conséquent d'utilité que pour une classe de gens de lettres; que pour conserver cette utilité, elle exigera l'achat de livres nouveaux dont cette bibliothèque aura besoin d'être augmentée pour ne pas devenir incomplète; que ces achats ne seront pas les seuls frais qui seront à la charge de la ville, qu'il faudra disposer le vaisseau qui se trouve dans le Luxhoff [1]), de manière à ce qu'il reçoive tous les livres de cette bibliothèque, et il est douteux que son étendue le comporte; que le transport de ces livres en occasionnera qui seront considérables; qu'il ne sera pas possible de n'en pas faire pour le logement du bibliotécaire, que celui-ci devra être salarié, ainsi qu'un commis pour l'aider dans ses fonctions, et un garçon de bibliothèque pour la propreté et le chauffage des salles; que la fourniture du bois à ce nécessaire sera un nouvel objet de dépense, sans compter celui des frais de bureau.

On ne peut se dissimuler que le tout réuni sera une charge considérable pour la ville

Pour la diminuer l'université propose de réunir à sa bibliothèque [2]) celle de Mr. Schœpflin et elle offre de se charger de tous les frais qui pourront en résulter, en conservant toutes fois à cette bibliothèque son existence distincte et la propriété à la ville.

Cette offre m'a paru trop avantageuse pour la rejetter, et j'ai lieu de croire, Messieurs, que vous jugerez qu'elle mérite d'être soumise à l'examen de Mrs. les scholarques, qui pourraient se charger de rédiger au projet de Convention entre la ville et l'université pour assurer cet arrangement.

Il conviendra aussi de faire un règlement relatif à la publicité que devront avoir ces deux bibliothèques, à l'exécution duquel Mrs les scholarques pourraient être priés de tenir la main.

Ce sont les deux objets, Messieurs, sur lesquels je vous prie de délibérer.

Ils me paraissent mériter d'autant plus votre attention qu'ils intéressent également l'utilité de la ville et l'avantage des lettres.

Si vous jugez, Messieurs, que la proposition de l'université doit être renvoyée à l'examen de Mrs. les scholarques, je pense qu'il conviendra que leur rapport se fasse aux trois chambres secrètes, dont il me paraît que doit émaner la décision dans une affaire aussi majeure.

Les scholarques furent saisis de l'affaire et s'empressèrent de faire eux-mêmes leur rapport dans les termes suivants :

[1]) Il est probable qu'il s'agit d'une des chapelles ou salles voutées qui faisaient partie des anciens bâtiments du Luxhoff (Hôtel St. Luc.)

[2]) La bibliothèque de l'univertité protestante de Strasbourg avait été fondée en 1531 par le Stettmeister Jacques Sturm de Sturmeck.

Cette université ne fut, il est vrai créée qu'en 1621; mais elle avait été précédée d'une académie protestante née elle-même en 1566 d'une école secondaire encore existante, le gymnase protestant. L'érection de l'université protestante est due à Ferdinand II, qui voulût ainsi récompenser Strasbourg de s'être séparé de l'union évangélique au début de la guerre de 30 ans.

G. G. H. H.

Es hat den 19 dieses Herrn Prætori Regio beliebet, E. G. vorzutragen, wie dass ihme, da Er eben mit denen Veranstaltungen beschäftigt war, welche wegen der von Hrn. Prof. Schœpflin gem. Stadt überlassener Bibliotheque, Antiquitæten und Müntz Cabinet vorzukehren, von dem Hrn. Rectore und Decanis alhiesiger Universitæt ein Memoire zugestellt worden, worinnen sie die inconvenientzen vorgestellt hatten, welche sich hervorthun würden, wann diese gemeiner Stadt zugehörige Bibliotheque von der Universitäts-Bibliotheque gäntzlichen abgesondert seyn und bleiben solle; es bestehen solche hauptsächlichen darinn, dass des Hr. Prof. Schœpflin Bibliotheque welche nur in einem Theil der philosophie vollständig, auch nur vor eine Classe gelehrten nützlich seyn würde; dass umb diesen nutzen nicht zu verliehren, dieselbe nothwendigerweis musste fortgeführt werden; dass der Luxhoff, den man anfänglichen zu dieser Bibliotheque destiniert hatte, sehr abgelegen und über das vielleicht nicht Raum genug darinn seyn würde diese Bibliotheque nebst denen noch zu lauffenden büchern zu fassen; dass es gemelte Stadt ein merkliches kosten würde, theils wegen Transportirung der Bibliotheque, theils wegen Logirung und Salarirung des Bibliothecarii und eines Bedienten, welcher die Säle einheitzet und rein halt, theils wegen lüfferung des dazu nöthigen brennholzes und Schreibe materialen, welches alles ein neues object um einer depense ausmacht welche man gem. Stadt ersparen konnte, wann man des Hrn. Prof. Schœpflins Bibliotheque mit der Universitætsbibliotheque unter gewissen Conditionen vereinigen wollte, doch so dass jene Hrn. Schœpflins bibliotheque jederzeit ein separates Corpus ausmache und deren eigenthumb gem. Stadt vorbehalten würde.

Suivait ensuite le projet de convention rédigé par les scholarques auxquels l'examen de la proposition du recteur de l'université avait été renvoyé.

Ce projet fut adopté et la convention conclue dans les termes suivants :

Da man aus verschiedenen Umständen hat muthmassen können, dass ein Hochlöblicher Magistrat nicht abgeneigt wäre, die durch Hrn. Professoris Schœpflins Ableben Gemeiner Stadt heimgefallene Bibliotheque, Antiquitæten und Müntzcabinet mit der Universitætsbibliotheque unter gewissen beyden Theilen ansländigen Conditionen zu vereinigen, ohne dadurch gedachten Herrn Professoris Intention zu vereiteln, als welche dahin gegangen dass dessen Bibliotheque mit Zugehörde, wegen vielen von Gemeiner Stadt genossenen Gutthaten, ein wahres Eigenthum derselben seyn und bleiben, dass dieselbe zu keinen Zeiten zertheilt, sondern jederzeit beysammen erhalten werden und ein besonderes Corpus ausmachen, auch der studirenden Jugend zu allen Zeiten offen stehen solle; als haben wir der Cancellarius, die Scholarchen, der Rector und die Decani allhiesiger

Universitæt nach reiffer der Sachen Ueberlegung und gepflogener Unterredung uns anheischig gemacht, geloben und versprechen hiemit und kraft dieses, dass, falls ein hochlöblicher Magistrat gesinnet seyn sollte Herrn Prof. Schœpflins Bibliotheque mit der Universitæts-bibliotheque zu vereinigen, wir solches mit Dank annehmen und um zu nachstehenden Conditionen verbinden wollen;

als nemlichen:

Erstlichen soll Herrn Prof. Schœpflin Bibliotheque, Antiquitæten- und Münz Cabinet zwar mit der Universitæts bibliotheque vereinigt, jedannoch aber zu allen Zeiten als ein wahres Gemeiner Stadt gehöriges Eigenthum gehalten werden.

Zweytens soll dieselbe, obwohlen vereinigt, dannach niemalen zertheilt, sondern beständig ein separates Corpus verbleiben, und den Namen der Schœpflinischen Bibliotheque beybehalten, sie mag auch in das Künftige noch so stark vermehrt werden.

Drittens sollen beyde die Universitæts- und Schœpflinische Bibliotheque unter uns dem Cancellario und Scholarchen als von einem hochlöblichen Magistrat delegirten Directoribus stehen, mit diesem Unterscheid, dass der von Hrn. Prof. Schœpflin zu einem Bibliothecario designirte und von einem Hochlöblichen Magistrat den 26. Junii 1766 angenommen und beeydigte Herr Licentiat Koch, wie auch dessen Nachfolgern jährlichen einen Schein über den Zustand des Herrn Prof. Schœpflins Bibliotheque und deren Zugang oder Vermehrung zum dreyzehn Protocoll lifern sollen.

Viertens sollen beyde als öffentliche Bibliothequen angesehen und zu diesem End drey Täg in der Wochen offen gehalten werden, als nemlichen am Dienstag, Donnerstag und Samstag, und werden sich beyde Bibliothecarii miteinander wegen der Früh- und Nachmittag-Stunden an obgedachten Tägen zu verstehen haben.

Fünftens, verbinden wir uns den zur Aufstellung des Herrn Prof. Schœpflins Bibliotheque, Antiquitæten und Müntzcabinet nöthigen Saal, wie auch die Gerüst und Schäfte neben den Saal der Universitætsbibliotheque machen zu lassen, die Transport kosten allein zu bestreiten, gedachte Bibliotheque in gutem Stand zu erhalten, dieselbe in der nämlichen Proportion wie die Universitætsbibliotheque zu continuiren, dem Herrn Licentiat Koch, als jetzigem Bibliothecario ein Gehalt von zwey hundert fünfzig Gulden jährlichen zu bezahlen und demselben einen convenablen Titel beyzulegen, damit er noch ferner seinen Fleiss und Eifer der studirenden Jugend zu widmen angefrischt werden möchte.

Sechstens sollen alle obige Ausgaben ohne einige Zuthuung oder Contribution von seiten Gemeiner Stadt theils aus den Fiscus worüber in Conventu solenni jährlichen Rechnung gethan wird, theils von der Fondation der hohen Schul bestritten werden.

Siebendens, da Herr Licentiat Koch von einem hochlöblichen Magistrat zu einem Bibliothecario Schœpflinianæ Bibliothecæ angenommen und beeydigt worden, so soll derselbe zwar einzig und allein von einem hochlöblichen Magistrat und unter dessen Authorität von uns dem Cancellario und Scholarchen abhangen, jedannoch soll er mit dem Bibliothecario ordinario Universitatis in guter Ver-

ständniss leben, sich mit demselben über Continuirung der Bücher concertiren und der halbjährigen Visitation des Herren Rectoris und Decanorum Universitatis unterworffen seyn; nach Herrn Licentiat Koch absterben aber, oder nach dessen Beförderung, soll desselben Successor, welcher in Conventu Solenni zu erwählen, unter dem Bibliothecario ordinario stehen, und sich mit der Besoldung welche ihm alsdann wird zuerkannt werden, begnügen. Zu Urkund dessen haben wir der Cancellarius, die Scholarchen und der Rector nomine Universitatis allhier und eigenhändig unterschrieben und das Universitäts-Insiegel beydrucken lassen.

Geben Strassburg den 25. Septembris 1771.

Unterschrieben: Franz Samuel Freyherr von Berckheim, Stättmeister und Cancellarius,

Philipp Jakob Frank, Ammeister und Scholarch, Frantz Heinrich Hennenberg XIIIer und Scholarche, und Johann Philipp Beyckert, S. S. Theologiæ Doctor und P. P. O. h. t. Universitatis rector.

Zufolg gnädiger Herren der drey Geheimen Stuben der Stadt Strassburg Erkanntnüss vom 28. Septembris 1771, ist vorstehender Actus seinem Inhalt gemäss durchaus obrigkeitlich confirmirt worden.

Unterschrieben:

Test: Silberrad XIII Secretarius mit paraphe.

Ce traité fut observé jusqu'à la révolution : une stricte séparation était maintenue entre les deux collections. Le magistrat assignait la somme annuelle de 1200 livres sur les revenus de la chambre d'économie pour faire des acquisitions nouvelles.

L'université [1]) s'était également chargée du traitement du bibliothécaire jusqu'à l'époque de la nomination de M. Koch comme son bibliothécaire en titre; M. Oberlin nommé alors bibliothécaire en second reçut à peu près 200 fr.

De son côté, M. Koch renonça à son traitement extraordinaire et se contenta de quelques rézaux de froment, l'ancien traitement du bibliothécaire de l'université; ce sacrifice lui était facile depuis sa nomination à une chaire de l'université!

Telle fut l'origine de la bibliothèque municipale; la ville entrait ainsi dans une voie de progrès dans laquelle les idées favorables à l'avancement des sciences et des arts avaient, depuis la renaissance, poussé les principales villes de l'Europe. Ces idées du reste n'étaient pas étrangères aux anciens.

[1]) *Vide* Notice sur l'origine des bibliothèques publiques dans la ville de Strasbourg. Heitz, 1844.

Suétone ne nous informe-t-il pas dans la vie de Jules César qu'il voulait former une bibliothèque publique grecque et latine, la plus nombreuse qu'il eut été possible et charger Varron des fonctions de bibliothécaire? Bibliothecas Græcas et Latinas, quas maximas posset, publicare, data M. Varroni cura comparandarum ac digerendarum.

II.

La Révolution française qui ébranla l'ordre politique et social dans une grande partie de l'Europe, retentit également dans l'existence de la bibliothèque municipale. Dans sa séance du 10 prairial an II, le corps municipal arrêta à l'unanimité :

„ 1°, qu'invariablement uni à la Convention nationale, il fera tous ses efforts pour détruire l'hydre du germanisme et toutes les institutions qui lui assurent encore une existence; qu'en conséquence de ces principes et en exécution de la loi du 24 août 1793, (vieux style) les biens de l'université de cette ville seront mis, comme biens nationaux sous la surveillance immédiate de l'administration du district...

„ 2°, que l'administration des établissements publics sera chargée de clore dans le moindre délai les comptes en recettes et dépenses et de proposer au corps municipal les moyens de faire servir à l'instruction publique les établissements, théâtres, bibliothèque et jardins. "

En éxécution de cet arrêté, les scellés furent apposés sur les archives et la bibliothèque de l'université et les clefs déposées au greffe de la municipalité.

La fermeture de la bibliothèque universitaire entraînait celle de la ville.

Cette situation dura jusqu'à la chute de Robespierre.

Avec le régime de la terreur disparurent également les mesures révolutionnaires dont l'université et les bibliothèques avaient été l'objet. Dans sa séance du 27 vendémiaire An III le corps municipal ordonna la levée des scellés et chargea les citoyens Lorentz, Oberlin et Koch anciens bibliothécaires de procéder incessamment à la rédaction de l'inventaire de tous les ouvrages composant la bibliothèque publique.

Les deux bibliothèques furent rouvertes, mais c'est à cela que se borna le changement. Les fonds de la bibliothèque n'ayant plus été productifs et la commune n'ayant plus rien

fourni à la bibliothèque de la ville, il en était résulté que même les ouvrages commencés n'avaient pas été continués.

Cet état des choses continua jusqu'à l'an IX où le maire Hermann, sur un mémoire à lui présenté par M. Koch, prit le 5 fructidor l'arrêté suivant :

„ Vu le mémoire présenté par le citoyen Koch, Professeur et bibliothécaire de la ville, expositive, que feu Mr. Schœpflin professeur en l'université de la ville offrit en 1765 sa bibliothèque et son cabinet d'antiquités au ci-devant magistrat de Strasbourg à titre de don libre et volontaire qu'il ferait à la ville, à condition qu'elle fût entretenue après sa mort par le dit magistrat pour servir à l'usage des citoyens et des étrangers qui viendraient cultiver les lettres en cette ville : que cette offre fût formellement acceptée par le magistrat le 16 février de la même année; que pour mieux assurer l'effet de cette donation, on jugea convenable de la convertir en un contrat de vente passé à la chambre des contrats le 25 mai 1765 moyennant une pension viagère au profit du sieur Schœpflin dont une partie réversible à la sœur. Qu'après sa mort arrivée en 1771 le magistrat croyant qu'il serait avantageux de mettre cette bibliothèque en dépôt auprès de celle de l'université de la ville, fit à cet effet une convention particulière avec l'université le 25 septembre de la dite année, toutefois en réservant la propriété à la ville et en stipulant qu'elle formerait toujours un corps particulier sous la dénomination de bibliothèque Schœpflinienne, qu'elle serait ouverte trois jours de la semaine, entretenue et augmentée en proportion de celle de l'université, que le citoyen Koch présenté par feu Schœpflin lui-même et assermenté comme bibliothécaire de cette Bibliothèque dès l'an 1766 serait conservé en cette qualité avec un traitement annuel de 500 livres assignés sur de certains fonds : que quoique l'université eut pris l'engagement de pourvoir à l'entretien de cette bibliothèque, *on s'apperçut cependant bientôt que la modicité de ses fonds ne lui permettrait pas de le remplir d'une manière satisfaisante ;* que pour cette raison le magistrat y souscrit lui-même en affectant à l'entretien et à la continuation de la bibliothèque une somme annuelle de 1200 livres acquittée régulièrement du Trésor de la ville depuis l'an 1773 jusqu'en 1792; que le magistrat enrichit encore cette bibliothèque en faisant en 1783 l'acquisition de la collection que feu André Silbermann avait formée en médailles, dessins, gravures et manuscrits relatifs à la ville de Strasbourg et à l'Alsace, collection qui fut jointe à la bibliothèque de Schœpflin. Qu'en même temps il fût formé à la bibliothèque une assemblée composée du Préteur Royal, des scolarques, du Recteur de l'Université, des doyens des facultés et des bibliothécaires, tant de celui de la bibliothèque de Schœpflin que celle de l'université, dans laquelle ceux-ci rendaient leurs comptes, et où l'on délibérait sur tout ce qui pouvait servir à l'avancement de la bibliothèque publique; qu'à la suite de ces assemblées et de l'appurement des comptes, l'état des nouvelles

acquisitions faites pour la bibliothèque de la ville était envoyé à la chambre des XIII pour y être déposé en conformité de la Convention passée en 1771 entre le magistrat et l'Université.

Que la dernière de ces assemblées eut lieu le 24 septembre, 1787, mais que depuis ce temps, il ne fût plus possible aux bibliothécaires d'en obtenir une, que la bibliothèque fût même fermée en vertu d'une délibération du corps municipal du 10 prairial an II, et qu'elle ne fut ouverte qu'en exécution d'une délibération du district de Strasbourg du 23 vendémiaire an III ; que les fonds de la bibliothèque de l'université n'étant plus productifs, et le trésor de la commune n'ayant plus rien fourni à la bibliothèque de la ville depuis l'an 1792, il en arrivait que même les ouvrages déjà commencés n'avaient pas été continués.

Que dans cet état de choses, et vu l'importance d'une bibliothèque publique dans une ville telle que Strasbourg, il espérait qu'il serait venu au secours de la bibliothèque de la ville de manière ou d'autre priant en même temps le maire de nommer une Commission devant laquelle les comptes que cette bibliothèque doit encore pour les fonds qui lui ont été alloués depuis 1788 jusqu'en 1792 puissent être examinés et approuvés.

Vu l'arrèté de la ci-devant chambre des XIII de cette ville des 17 janvier et 16 février 1765, le contrat de la vente surmentionnée du 25 mai en suivant, la Convention passée le 25 septembre 1771 entre le magistrat et l'université de la ville; vu aussi l'état des répartitions des fonds pour les dépenses de la ville de Strasbourg pendant l'an 1775, approuvé et arrêté le 16 janvier de la dite année par la chambre d'économie duquel à défaut des registres du Magistrat perdus lors de la dévastation des archives de la ville en 1789, il appert que le dit magistrat avait effectivement arrêté précédemment que la somme de 1200 livres serait affectée chaque année pour l'entretien de la bibliothèque de la ville; vû aussi les comptes de la tour aux Pfennigs ou trésor de la ville depuis la dite année jusqu'en 1792 sur lesquels la même somme de 1200 francs est portée chaque année.

Le maire de la ville de Strasbourg, considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'entretenir et de continuer une bibliothèque aussi précieuse que celle dont s'agit, et qui est sa propriété et de fournir au traitement du bibliothécaire en tant que les fonds qui y ont été affectés dans l'origine par la Convention du 25 septembre 1771 sus mentionnée n'y suffiraient pas, mais que l'état des dépenses pour les années 9 et 10 est déjà arrêté par le Conseil municipal.

Arrête que le mémoire produit par le citoyen Koch, bibliothécaire de la ville, sera mis sous les yeux du Conseil municipal, lorsqu'il formera l'état de dépense de la ville pour l'an XI pour y avoir tel égard qu'il avisera bon être ; que provisoirement il sera remis entre les mains du dit bibliothécaire, pour être employé à l'entretien et à la continuation de la bibliothèque de la ville, une somme de six cents francs pour la présente année IX à prendre sur les dix mille francs mis à la disposition du maire pour dépenses impré-

vues, gratifications et autres frais semblables sauf à ordonnancer par la suite une nouvelle somme pour l'an x.

Arrête en outre que le citoyen Lauth, recteur de l'université, les citoyens Braun, Weber et Oberlin seront invités de se réunir au maire, et à son adjoint délégué aux établissements publics, pour être les comptes encore à rendre par le bibliothécaire de la ville présentés à cette assemblée et approuvés s'il y a lieu.

Et sera le présent arrêté communiqué au dit citoyen Koch, bibliothécaire.

Le 2 fructidor an x, le maire Hermann prit un nouvel arrêté par lequel il ordonnait que les livres, codes, chroniques, ouvrages généalogiques et manuscrits provenant de la bibliothèque de feu Sr. Hold en son vivant avocat général de la ville, lequel en avait fait don à la commune, seraient extraits des archives et transférés à la bibliothèque pour être mieux à la portée du public.

En l'an xi, la bibliothèque municipale reçut un accroissement inattendu.

La Révolution avait supprimé les couvents et autres établissements religieux; leurs propriétés et leurs bibliothèques étaient tombées dans le domaine de l'état.

Aux bibliothèques des établissements religieux vinrent se joindre quelques unes provenant de familles émigrées. Les autorités chargèrent M. Oberlin de recueillir ces collections. Dans le principe, tout avait été rèuni dans l'hôtel de la noblesse, (Ritterhaus); à peine installé dans ces salles, le bibliothécaire dut les évacuer, le bâtiment allant être vendu. On lui assigna pour y transporter les livres, l'ancien séminaire diocésain, que bientôt il dut évacuer à son tour, le séminaire ayant été changé en prison. Il n'y eut que quelques chambres dans les mansardes, laissées à la disposition de M. Oberlin, qui fut obligé de transporter presque la totalité de cette bibliothèque si considérable dans les bâtiments de l'ancien collège royal, aujourd'hui le lycée.

Bientôt, la création de l'école centrale amena une nouvelle perturbation et lors de la dissolution de cette école, qui fut remplacée par le lycée, la bibliothèque, qui y était installée, fut de nouveau mise dans le cas de chercher un local convenable.

A cette époque, ces collections étaient encore propriété du gouvernement : l'Arrêté du 8 pluviôse an xi les mit à la disposition et sous la surveillance des municipalités.

Dans la séance du Conseil municipal du 30 ventôse an XI, il fut donné lecture de l'arrêté du gouvernement précité.

Le conseil en ordonna la mention au procès-verbal, et son renvoi, quant au traitement du conservateur, à la commission chargée de présenter le budget pour l'an XII. Dans la séance du 6 thermidor an XI, le maire rappelle au Conseil que par arrêté du gouvernement du 9 pluviôse dernier, la bibliothèque de l'école centrale du département du Bas-Rhin a été mise à la disposition et sous la surveillance de la municipalité, que cette bibliothèque étant en ce moment placée dans les salles du rez-de-chaussée de l'aile du bâtiment de la dite école, ci-devant collège, et devant faire place à l'établissement du lycée, il convenait de s'occuper sans retard du nouveau local où cette bibliothèque pourra être placée.

Le Conseil arrête qu'il sera nommé une commission de trois membres, y compris le maire pour aviser au local dont s'agit et faire son rapport au Conseil. Il invite les citoyens Oberlin et Conrad, le premier bibliothécaire de la dite bibliothèque, le second ingénieur des ponts et chaussées de s'occuper de ce travail conjointement avec le maire.

Le 18 thermidor an XI intervint la délibération suivante :

Sur l'observation du Maire que l'école centrale du département du Bas-Rhin sera fermée au 1er fructidor prochain en exécution de l'arrêté du gouvernement du 10 frimaire dernier et qu'a dater de ce jour la bibliothèque de cette école sera à la disposition et sous la surveillance de la ville, conformément à l'arrêté du gouvernement du 8 pluviôse dernier ; que dès lors le traitement du conservateur est aussi à la charge de la caisse patrimoniale, que ce traitement a été jusqu'à présent de 2000 fr. par an ; qu'il est donc convenable de le fixer à cette séance où le Conseil s'occupera du budget de l'an XII, dans lequel on doit faire entrer tout ce que la ville aura à payer pour les frais de l'instruction publique, le Conseil arrête :

Que le traitement du conservateur de la bibliothèque de l'école centrale et de son aide sera de 2000 fr. par an à dater du 1er vendémiaire de l'an XII et que le maire est chargé d'acquitter au bibliothécaire le traitement pour le mois de fructidor prochain au prorata de la dite somme sur les fonds affectés pour service extraordinaire et imprévu dans le budget de l'an XI, le tout sous l'approbation du préfet.

C'est à cette époque que fut conclu entre la ville et le consistoire général de la confession d'Augsbourg un traité qui

eut, nous n'hésitons pas à le dire, une influence malheureuse sur la bibliothèque municipale.

Pour l'intelligence de cette partie de notre récit, il est indispensable de revenir en arrière et de remonter jusqu'à la réforme. Sous l'influence de la renaissance et du mouvement religieux qui en fût la suite, le magistrat avait décrété en 1521 la formation d'une bibliothèque publique : *afin que les gens de lettres pauvres puissent s'y instruire.*

Jacques Sturm de Sturmeck fut le promoteur de cette résolution. C'était, de même que le gymnase, dont la fondation est à peu près contemporaine, une institution municipale, créée et entretenue aux frais de la ville; en d'autres termes, c'était la première bibliothèque publique de la ville de Strasbourg. Dans l'origine, la caisse municipale supportait les frais d'entretien et de conservation. Plus tard, en 1560, quand Strasbourg eut obtenu une académie, le sénat confia à cette académie la garde et la surveillance de la bibliothèque en y affectant divers revenus de l'académie, dont la dotation provenait aussi de la munificence du magistrat. Depuis lors, les frais d'entretien de la bibliothèque étaient pris sur le fisc de l'Académie. Les choses restèrent sur le même pied après que cette académie eut été transformée en université, 1621.

Ce fut encore le sénat qui fournit, en 1590, à la haute école le local attenant au chœur du Temple-neuf, connu sous le nom d'auditoire, pour y placer la bibliothèque. La circonstance que cette collection était confiée à la garde de la haute école, fit que peu à peu il passa en usage de désigner la bibliothèque sous le nom de *bibliothèque de l'académie, de l'université*; cette circonstance explique aussi les termes dans lesquels fut rédigée la convention relative à la bibliothèque Schœpflin et conclue le 25 septembre 1771 entre la ville et l'université. Cette dernière s'était ainsi habituée à considérer la bibliothèque Sturm comme la sienne; en 1771, elle se mit habilement en possession de fait de la bibliothèque Schœpflin et après sa suppression sous la Révolution, l'académie protestante qui lui avait succédé, s'efforça de mettre également la main sur la bibliothèque provenant de l'école centrale.

Cependant, tout cela n'impliquait aucunément que la bibliothèque Sturm fut propriété de l'académie ou de l'université. Jusqu'à la révolution, le magistrat ne cessa pas un instant de se considérer comme propriétaire de la bibliothèque fondée au

XVI[e] siècle par ses prédécesseurs et de se gérer comme tel. L'académie et l'université étaient placées sous la direction et surveillance du sénat.

C'est à lui qu'on en référait sur toutes choses relatives à la bibliothèque; tout était soumis à son approbation.

C'est lui qui instituait le bibliothécaire proposé (et désignè *in conventu academico solemni*) par l'académie, de même qu'il confirmait le choix du Recteur, des doyens et des professeurs de l'université et du gymnase. C'était lui qui arrêtait, revêtait de son autorité et rendait exécutoires et obligatoires, les règlements par lesquels il fixa à plusieurs reprises l'organisation et l'administration de la bibliothèque, (1669 et 1736).

Et maintes fois, quand les fonds de l'académie ou de l'université ne suffisaient pas pour faire face aux dépenses d'appropriement du local ou pour faire des achats de livres, le sénat n'hésita pas à payer sur la caisse communale ces frais appliqués à un établissement municipal des plus précieux. S'agissait-il de faire l'acquisition de collections particulières, comme celles de Pappus et de Spach, c'était encore la ville qui faisait les fonds. (1612).

En un mot, la ville ne s'était jamais démise des droits primitifs qui lui appartenaient sur une bibliothèque fondée par elle; elle n'avait jamais rien fait qui pût indiquer le moins du monde l'intention d'abdiquer des droits qu'elle regardait comme précieux. Et si la bibliothèque prit le nom de bibliothèque de l'académie, de l'université, ce fût uniquement par le motif indiqué ci-dessus.

Cette désignation devenue usuelle a pu induire des personnes en erreur, mais elle ne pouvait pas, sans renonciation expresse de la ville, modifier les positions juridiques et réciproques du sénat et de l'université.

D'ailleurs, les rapports intimes qui existaient entre le magistrat et l'université rendaient cette position bien naturelle.

Arriva la révolution qui supprima l'ancienne université; puis vinrent les articles organiques du 30 floréal an XI qui instituèrent une académie protestante, en d'autres termes une école spéciale de théologie protestante, analogue aux écoles de droit, de médecine, de pharmacie.

L'article 2 de cette loi affecta à l'académie protestante les fondations, bourses, bibliothèques et bâtiments de l'ancienne académie.

C'est en vertu de cet article que l'académie protestante, dont le séminaire protestant prit plus tard la place, s'arrogea la propriété de l'ancienne bibliothèque de la ville, dite de l'université.

Les choses en étaient là, lorsqu'il s'agit de loger la bibliothèque dite de l'école centrale.

Le 4 fructidor an XI, le préfet Shée écrivit au Président du Consistoire général de la confession d'Augsbourg la lettre suivante :

L'établissement du lycée au ci-devant collège exige, citoyen Président, le déplacement de la bibliothèque de l'école centrale. Occupé du choix d'un local où elle puisse être transférée et établie convenablement, j'ai reconnu, conjointement avec le maire, les ingénieurs et le bibliothécaire, que le chœur du Temple-neuf présente seul ces avantages désirables. Veuillez bien, citoyen Président, me faire connaître promptement, si de votre côté, vous ne trouvez aucun iuconvénient à cette translation.

J'ai l'honneur de vous saluer, Shée.

Il est présumable que des pourparlers relatifs à la bibliothéque de l'école centrale précédèrent l'envoi de cette lettre; quoi qu'il en soit, voici la réponse faite par le président du Consistoire général au nom de l'académie.

Strasbourg le 5 fructidor, an XI.

Au citoyen Conseiller d'Etat, préfet du département du Bas-Rhin le Président du Consistoire général du Haut et Bas-Rhin.

Citoyen Conseiller d'état,

J'ai communiqué à l'académie la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement au local pour la bibliothèque de la ci devant école centrale de cette ville.

Elle recevra avec plaisir et sans loyer cette bibliothèque en dépôt dans son bâtiment appelé le chœur du Temple-neuf, jusqu'à ce que la ville aura trouvé un local plus convenable, où elle voudra la placer. *Mais en considérant que sa propre bibliothèque et ses cabinets sont placés dans le même bâtiment, que des fenêtres nombreuses et des portes communiquent de l'un à l'autre vaisseau, elle croit que pour plus de sûreté de ces précieux dépôts, elle puisse demander que celui, ou ceux à qui elle et le directoire du Consistoire général confieront la garde de la bibliothèque académique soient aussi chargés de la garde et surveillance de celle qu'il s'agit maintenant d'établir dans son enceinte ;* et que l'une et l'autre bibliothèque soient ouvertes en même temps au public. Elle pense en outre que la ville prendra sur elle les frais de ce nouvel établissement et qu'elle contribuera aussi à l'entretien du biblio-

thécaire; par contre l'académie se charge de faire enlever du bâtiment les effets mobiliers qui s'y trouvent. Enfin elle désire que sur un objet d'une aussi haute importance il soit passé, d'après les bases ci-dessus énoncées, une convention entre la ville et l'académie et son président, et que cette convention soit approuvée par le citoyen préfet du département.

Si ces conditions, citoyen Conseiller d'état vous paraissent justes et équitables, veuillez donner vos ordres en conséquence au maire de la ville de Strasbourg,

Signé Kern.

La lecture de cette lettre donne lieu à une double observation :

L'académie protestante part de l'idée que la bibliothèque fondée par Sturm et celle fondée par Schœpflin lui appartiennent.

Pour mettre la main sur celle de l'école centrale, elle se sert du même procédé dont s'était servi l'université en 1771 relativement à la bibliothèque Schœpflin ; elle ne veut donner asyle à ces collections qu'à la condition de les voir placées sous la garde d'un bibliothécaire nommé par elle.

A la lettre du Président Kern, le préfet répondit par un arrêté portant la date du 7 fructidor an XI dont voici le texte :

„ Le Conseiller d'Etat, préfet du département du Bas-Rhin.

Vu l'arrêté du gouvernement du 8 pluviôse an XI, relatif aux bibliothèques des écoles centrales, qui doivent être mises à la disposition et sous la surveillance des municipalités, lors de l'organisation des lycées ;

La lettre écrite le 4 du présent au citoyen Kern, président du Consistoire général de la confession d'Augsbourg, pour lui demander d'après l'avis du Maire de Strasbourg et celui des ingénieurs et du bibliothécaire de l'école centrale la faculté de déposer la dite bibliothèque dans l'emplacement appelé le chœur du Temple-neuf;

Et enfin la réponse du président du Consistoire général du 5 du dit mois;

Considérant que les travaux et réparations à faire aux bâtiments du ci-devant collège pour l'établissement du lycée, ne permettent plus de laisser la bibliothèque dans la salle qu'elle occupe au dit collège ;

Considérant qu'il résulte de la réponse du citoyen Kern que l'académie luthérienne à qui appartient le Temple-neuf, a consenti à ce que la bibliothèque de l'école centrale mise à la disposition de la municipalité de Strasbourg, soit déposée dans le chœur du dit Temple-neuf, sans aucun loyer, mais à la charge seulement d'être confiée au bibliothécaire actuel de la bibliothèque publique

de l'académie, au traitement duquel bibliothécaire la commune devra contribuer ;

Considérant enfin que les conditions proposées par l'académie sont avantageuses à la commune et dans le sens de l'arrêté ci-dessus cité,

Arrête :

1° La bibliothèque de l'école centrale de Strasbourg est mise dès ce jour à la disposition et sous la surveillance de la municipalité de la dite ville, distraction préalablement faite des livres qui devront composer la bibliothèque du lycée et dont le catalogue sera remis au bibliothécaire pour opérer cette distraction.

2° La dite bibliothèque, cette dernière partie exceptée, sera transférée par les soins du maire et aux frais de la commune au chœur du Temple-neuf. Cette opération devra être entièrement terminée le 20 fructidor présent mois.

3° Le maire de Strasbourg prendra au nom de la commune des arrangements avec l'académie luthérienne tant pour le paiement du bibliothécaire que pour les conditions du dépôt de la bibliothèque provenant de l'école centrale, qui sera rendue publique, comme l'est déjà celle de l'académie, et aux mêmes époques.

4° Deux expéditions de l'inventaire de la bibliothèque de l'école centrale, fait d'après les lettres du Préfet des 6 pluviôse et 21 ventôse an XI, seront adressées à la préfecture, aprés avoir été signées du maire de Strasbourg et du bibliothécaire de la dite école, afin qu'une d'elles soit envoyée au ministre de l'intérieur, en conformfté de l'art. 3 de l'arrêté du gouvernement du 8 pluviôse an XI, signée à la minute, Shée.

Certifié conforme, le Secrétaire général de la préfecture.

Metz.

Voilà un arrêté assez satisfaisant, ce semble, pour le président du Consistoire général de la confession d'Augsbourg! et cependant ce dernier n'en fut pas content, il écrivit :

„ Strasbourg, le 10 fructidor an XI.

Au citoyen Conseiller d'Etat préfet du département du Bas-Rhin, le Président du Consistoire général de la Confession d'Augsbourg du Haut et Bas Rhin.

Citoyen Conseiller d'Etat :

L'Académie, en consentant à recevoir la bibliothèque de la ci-devant école centrale, en dépôt chez elle, a cru devoir demander que celui ou ceux à qui elle et le directoire du consistoire général confieront la garde de la bibliothèque académique soient aussi chargés de la garde et surveillance de celle qu'il s'agit maintenant d'établir dans l'enceinte de ses bâtiments. Le motif en a été qu'il y a nombre de fenêtres et de portes qui communiquent de l'un à l'autre vaisseau. Par l'arrêté que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer hier, citoyen Conseiller d'Etat, vous restreignés cette faculté au bibliothécaire actuel, ce qui fait totalement manquer le

but de la demande, qui n'est que la sûreté du cabinet et de la bibliothèque de l'académie pour l'avenir.

Veuillés, Citoyen Conseiller, faire changer cette disposition de votre arrêté et condescendre à la demande telle qu'elle a été formée. L'académie recevra le dépôt avec plaisir, mais je doute qu'elle le fasse autrement que sous cette condition.

Signé Kern.

Le préfet répondit par la lettre suivante :

Strasbourg, le 14 fructidor an XI.

Le Conseiller d'Etat, préfet du département du Bas-Rhin au citoyen Kern, président du Consistoire général du Haut et Bas-Rhin.

J'ai reçu, citoyen président, votre lettre du 10 de ce mois, relative à l'arrêté que j'ai pris le 7 pour la translation au Temple-Neuf de la bibliothèque de la ci-devant école centrale, mise par suite des arrêtés du gouvernement à la disposition et à la surveillance de la municipalité.

Vous m'observés que l'académie, en consentant à recevoir cette bibliothèque en dépôt chés elle, a cru devoir demander que celui, ou ceux à qui elle et le directoire du Consistoire général confieront la garde de la bibliothèque académique, soient aussi chargés de celle que l'on se propose d'établir, et vous me dites ensuite que mon arrêté du 7 fructidor restreint cette mesure au bibliothécaire actuel, ce qui fait manquer le but de l'académie. *Je ne trouve cette restriction dans aucune disposition de mon arrêté, et pour ne vous laisser aucun doute, je ne puis que vous déclarer, que je trouve très convenable et dans l'intérêt même de la ville que les bibliothécaires de l'académie soient chargés de la surveillance de celle provenant de l'école centrale, tant que les deux bibliothèques seront dans l'enceinte du même bâtiment.*

J'ai l'honneur de vous saluer, Signé : Shée.

C'est à la suite de cette correspondance que fût dressée la Convention suivante :

Aujourd'hui six du mois de vendémiaire de l'an douze, en conformité de l'arrêté du Conseiller d'état préfet du département du Bas-Rhin, du 7 fructidor dernier, notamment de l'article 3 d'icelui portant que le maire de Strasbourg prendra au nom de sa commune des arrangements avec l'académie luthérienne, tant pour le payement du bibliothécaire, que pour les conditions du dépôt de la bibliothèque provenant de l'école centrale qui sera rendue publique, comme l'est déjà celle de l'académie et aux mêmes époques; le dit arrêté interprété par la lettre du dit conseiller d'état préfet, du 14 fructidor dernier, adressée au président du Consistoire général du Haut et Bas-Rhin, en réponse à sa lettre du 10

précédent, lesquels arrêtés et lettres seront transcrits à la suite de la présente convention, a été passée entre nous soussignés le citoyen Kern, président du Consistoire général du Haut et Bas-Rhin, comme cédant, agissant et stipulant au nom de l'Académie protestante établie en cette ville d'une part, et le citoyen Hermann, maire de la ville de Strasbourg, comme cessionnaire agissant et stipulant au nom de la commune de Strasbourg, la convention ci-après, savoir :

1° L'Académie protestante susmentionnée cède et abandonne à la commune de Strasbourg, dans la personne du maire acceptant et stipulant, l'usage gratuit du chœur du Temple-neuf, pour y être placée la bibliothèque de la ci-devant école centrale du département du Bas-Rhin, mise par le gouvernement à la disposition et sous la surveillance de la municipalité de cette ville, à quel effet les bancs, stalles, orgues et tribunes seront retirés du dit local, aux frais de l'académie, dans le plus bref délai possible.

2° Le dit local restera affecté à la bibliothèque susmentionnée tant qu'il plaira à l'autorité compétente de l'y laisser et qu'elle restera à la disposition et sous la surveillance de la municipalité de la ville.

3° La bibliothèque sera transférée et placée, et l'appropriement du bâtiment à sa nouvelle destination fait aux seuls frais de la ville.

4° Il sera libre à la municipalité de niveller le terrain soit en abaissant les parties élevées soit en exhaussant les parties basses, et en y faisant un nouveau dallage.

Il lui sera également loisible de ravaler les murs et d'en ôter les sculptures servant d'ornements, et d'en faire enlever les monuments. Ceux-ci seront placés aux frais de la ville aux endroits qui seront assignés par l'académie dans l'enceinte des bâtiments du Temple-neuf.

5° Le renouvellement et la réparation des fenêtres se fera aux frais de la ville. Cependant les fenêtres de verres de couleur ne pourront être changées sans le consentement de l'académie.

6° L'entretien du bâtiment sera aux frais de la ville, à l'exception de la toiture qui restera à la charge de l'académie.

7° Les contributions, s'il en est dû, seront à la charge de l'académie.

8° Aucun changement essentiel ne pourra être fait aux murs du bâtiment, tel que construction de galeries ou établissement d'un étage, sans le consentement de l'académie.

9° Il sera loisible à l'académie de condamner et de fermer la communication actuellement existante entre le chœur et l'auditoire de l'académie.

10° La bibliothèque de la ci-devant école centrale à placer dans le dit chœur restera distincte tant de la bibliothèque de l'académie que de celle de la ville provenant de feu M. Schœpflin.

11° Le bibliothécaire de la bibliothèque de la ci-devant école centrale sera le même avec le bibliothécaire et ses aides nommés par l'académie pour sa bibliothèque. La ville concourra au paye-

ment de son traitement ainsi qu'il sera réglé dès-à-présent par le Conseil municipal sous l'approbation du préfet.

12° A la mort ou démission du bibliothécaire actuel de la bibliothèque de la ville et conservateur du musée de Schœpflin et de Silbermann, le bibliothécaire mentionné à l'article précédent sera le conservateur des trois bibliothèques et des dits musées.

13° Aussitôt que les finances de la ville le permettront, il sera construit dans le chœur un salon de lecture à l'opposite, et à la même hauteur de celui où est placée la bibliothèque de Schœpflin. Il aura communication tant avec le rez-de-chaussée du chœur qu'avec la bibliothèque de l'académie. En hiver il sera chauffé aux frais de la ville.

14° Les trois bibliothèques seront ouvertes les mêmes jours et aux mêmes heures.

15° La bibliothèque placée au chœur sera visitée au moins une fois par an par le chef de l'administration locale et deux membres du conseil municipal en présence du président de l'académie et de deux de ses membres. Il en sera dressé procès-verbal qui sera consigné sur les régistres de la municipalité et dont copie sera adressée au préfet.

16° Au cas que la bibliothèque fût transportée ailleurs, la ville fera remettre le tout en l'état actuel autant que cela sera jugé nécessaire par l'académie, à quelles fins il sera fait une description exacte de cet état qui sera expédiée en double et annexée à la présente convention.

17° Cette convention faite double et signée par les parties contractantes sera soumise à la confirmation du préfet, et celle obtenue, consignée sur les registres de la mairie et communiquée au conseil municipal.

Signé : Hermann maire et Kern président du Consistoire général.

Vu et ratifié à Strasbourg le 5 brumaire an XII de la république.

Le Conseiller d'Etat, préfet du département du Bas-Rhin,

signé : Schée.

Après le décès de M. Oberlin, le 10 octobre 1806, l'académie protestante nomma M. le Professeur Schweighæuser, pour le remplacer. Cette nomination fut confirmée par la directoire de la Confession d'Augsbourg dans sa séance du 19 octobre et notifiée le 30 au maire.

Cette nomination ne fut pas accueillie sans opposition de la part du Conseil municipal et l'auteur anonyme de la brochure intitulée : *Notice sur l'origine des bibliothèques publiques dans la ville de Strasbourg* [1]) fait preuve d'une ignorance inex-

[1]) Strasbourg, de l'imprimerie de Frédéric Charles Heitz 1841

plicable en observant à ce sujet qu'il ne connaît aucune opposition faite contre la nomination d'un savant aussi distingué.

Après la mort d'Oberlin, en 1806, des débats éclatèrent entre la ville et l'académie protestante, sur la Convention de vendémiaire an XII, au sujet du droit de nomination du bibliothécaire de la ville que l'académie prétendait lui appartenir. Ces débats amenèrent le Conseil municipal à examiner aussi la valeur des prétendus droits de propriété de l'académie protestante sur l'ancienne bibliothèque de l'université.

Par sa délibération du 18 août 1807, le conseil demanda l'annulation de la Convention de vendémiaire, la maintenue de son droit de nomination du bibliothécaire (droit que lui avait expressément attribué le décret du 6 pluviôse an XI en mettant la bibliothèque de la ci-devant école centrale à la disposition de la municipalité), le conseil revendiqua en même temps la propriété de la bibliothèque dite de l'université, comme établissement municipal et dont, selon lui, l'académie protestante s'était abusivement emparée.

Pour établir sa réclamation, le conseil rappelait que la bibliothèque dite de l'université avait primitivement appartenu à la ville, puis, examinant les termes de la loi organique de floréal, prétendait qu'en affectant à l'académie protestante les fondations de l'académie, du gymnase, des bourses, bibliothèques et bâtiments de l'ancienne Académie, le législateur n'avait pas entendu lui attribuer les dépendances de l'ancienne université, et que ce n'était que par une extension abusive du mot *ancienne académie* à celui tout différent d'*université*, que l'académie protestante s'était arrogé la propriété de la bibliothèque dite de l'université.

D'après le conseil, l'académie protestante, institution purement théologique et faisant fonctions de faculté de théologie n'avait pas plus de droits que l'école de droit, de médecine ou de pharmacie; que l'ancienne université comprenait toutes les facultés et qu'en conséquence, il n'appartenait pas à une seule de ces facultés ou écoles, transformée en académie protestante, de s'arroger des droits, à l'exclusion des autres établissements, qui avaient dépendu de l'ancienne université.

Cette argumentation spécieuse n'était au fond qu'une querelle de mots; au moment de la révolution il y avait à Strasbourg une université et non une académie. La loi de floréal en par-

lant de l'ancienne académie ne pouvait donc entendre que la ci-devant université.

Il semble que la question eût pu être discutée à un point de vue plus élevé.

Il semble que l'on eût pu se demander de quel droit le premier consul, instituant par un décret organique un établissement d'instruction de théologie protestante, avait disposé d'une bibliothèque qui n'était point la propriété de l'ancienne université, mais celle de la ville de Strasbourg.

Quoi qu'il en soit, les réclamations du conseil reproduites par lui pendant une série d'années restèrent sans effet; aucune décision n'intervint.

A partir de 1811, la ville ne renouvela plus ses prétentions; par contre elle exerça sans opposition de l'académie protestante, depuis du séminaire protestant, le droit de nommer les conservateurs de ses bibliothèques, droit que ni le préfet, ni le maire ne pouvaient aliéner, puisque ce droit est d'ordre public.

La convention de vendémiaire était nulle sur ce point.

Le 24 octobre 1806, le conseil municipal fit formellement opposition à la nomination du conservateur des bibliothèques de la ville, incompétemment faite par l'académie protestante dans la personne de M. Schweighæuser; le conseil résolut de ne faire aucun emploi de fonds émargés au budget pour traitement et conservation jusqu'à décision par l'autorité supérieure.

Ainsi qu'il est dit plus haut, le conseil municipal prit à la date du 18 août 1807 une délibération par laquelle le Préfet était prié d'annuler la Convention du 6 vendémiaire an XII et de maintenir la municipalité dans son droit inaliénable de nommer le conservateur de ses bibliothèques, sauf, s'il y a lieu, à allouer à l'académie un prix de location réglé sur la proportion des charges : le Conseil revendiquait en même temps la propriété de la bibliothèque de l'université, comme établissement municipal.

Le lendemain, 19 août 1807, le conseil considérant que la nomination du conservateur de la bibliothèque de l'école centrale est spécialement déléguée à la municipalité par l'arrêté du gouvernement du 8 pluviôse an XI, approuva la nomination de M. Schweighæuser comme conservateur proposé.

Le 15 mai 1809, M. Schweighæuser ayant demandé une augmentation de traitement ou au moins une gratification pour ses deux années de service, le Conseil se référant à une délibération précédente du 13 mai 1808, déclara itérativement qu'il n'aborderait la question de réorganisation et de nouvelle fixation des traitements de la conservation, qu'après avoir obtenu de l'administration supérieure une décision sur la délibération du 18 août 1807; néanmoins, une gratification de 600 frs. une fois payée, fut votée.

En 1813 et 1814, le budget de la bibliothèque de la ville était le suivant :

Honoraires du Conservateur.	2000 fr.
d'un aide Conservateur..	600
d'un concierge..	400
d'un servant.	300
achat de livres..	3000
reliure et frais divers.	1000
Somme.. . . .	7300

Le 28 octobre suivant 1815, M. Schweighæuser écrivit au maire pour l'informer que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de donner les mêmes soins et la même assiduité aux services dont il était chargé, qu'il avait besoin d'un second adjoint qu'il proposait dans la personne de son fils Jean Geoffroy, que du reste il lui conviendrait beaucoup que l'on agréât sa retraite entière, en le remplaçant par le Sr. Herrenschneider son adjoint actuel et en nommant son fils aux fonctions de ce dernier. La lettre de Schweighæuser fut communiquée au conseil municipal qui se fit un devoir d'exprimer au bibliothécaire et la considération et le regret que sa résolution lui inspirait ; le titre de conservateur honoraire fut donné à M. Schweighæuser père; le Sr. Herrenschneider fut nommé en ses *lieu et place* et le Sr. Jean Geoffroy Schweighæuser fils fut promu conservateur adjoint.

Sous la Restauration, l'administration de la bibliothèque ne donne lieu à aucune observation importante.

En 1830, le professeur Jung apparaît comme attaché à la bibliothèque de la ville. En 1838, la ville organisa le service des lectures du soir et M. Louis Schnéegans docteur en droit y fût préposé.

A partir de 1843, M. Louis Schnéegans devint bibliothécaire adjoint sous les ordres de M. Jung conservateur; il cumulait avec ces fonctions celles d'archiviste.

La nomination de M. Schnéegans ne se fit pas sans résistance du séminaire protestant et c'est alors que parût : la *Notice sur l'origine des bibliothèques publiques dans la ville de Strasbourg.* Strasbourg 1844, Frédéric Charles Heitz.

Ces ridicules contestations prirent un terme en 1863 : les deux services de la bibliothèque du séminaire et de la bibliothèque municipale furent heureusement scindés le 17 octobre de cette année là; M. Alfred Schweighæuser, licencié ès lettres et archiviste paléographe, succéda, en qualité de bibliothécaire, à M. Jung qui venait de mourir, et M. Reussner, professeur au séminaire protestant fut nommé, par le directoire, bibliothécaire du séminaire.

Quelques années plus tard, M. Schweighæuser démissionna et fut remplacé par M. Saum; ce dernier eut la triste destinée d'assister à la ruine de la bibliothèque.

III.

Avant d'aborder les évènements de la sinistre nuit du 24 août 1870, qui vit disparaître dans les flammes la bibliothèque de la ville, il nous paraît intéressant de faire connaître les richesses que cette bibliothèque contenait, notamment en manuscrits.

Le gouvernement français projetait avant 1870 la publication du catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements.

Une commission avait été nommée à cet effet et le ministre de l'instruction publique avait demandé aux préfets un rapport sur le nombre, l'origine, l'importance et l'état de conservation des manuscrits des bibliothèques de leursdépartements.

Le maire de Strasbourg, interpellé à cet égard par une lettre du Préfet Pron en date du 4 mai 1870, chargea M. Saum de rédiger le rapport concernant la bibliothèque municipale.

Nous donnons ici ce rapport *in extenso*, parcequ'il nous fait connaître l'état de la bibliothèque, quelques mois (3 mois) avant sa destruction.

« Strasbourg 21 mai 1870.

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer la dépêche ci-jointe, par laquelle M. le Préfet du Bas-Rhin demande, pour le Ministère de l'instruction publique une série de renseignements sur les manuscrits que renferme la bibliothèque de la ville de Strasbourg.

Je vais répondre le mieux que je pourrai, aux questions posées par la lettre préfectorale, mais je dois commencer par avouer que je me sens tout embarrassé et mal à l'aise, quand j'ai à toucher à cette question des manuscrits de la bibliothèque, car c'est là un de nos points douloureux, c'est le côté faible de notre organisation ; ce devrait être notre luxe et c'est notre misère.

En quantité nous sommes riches, fort riches. Le relevé qu'en vue de cette réponse je viens de faire, en comptant les volumes et les dossiers sur les rayons, a donné pour résultat un total de 2446 volumes reliés ou brochés et de 218 liasses boîtes ou cartons. 1490 volumes sont catalogués et numérotés, c'est-à-dire inscrits les uns à la suite des autres dans cinq régistres, sans classement méthodique et sans table des matières, et disposés de même sur les rayons sans autre ordre que des combinaisons de dimensions. Les 956 autres volumes et les liasses ou cartons n'ont jamais été inventoriés, ni classés et ce n'est que récemment que je les ai fait disposer par séries et par groupes en mettant à peu près ensemble les ouvrages ou les papiers de même nature, de façon à rendre les recherches sinon faciles, possibles tout au moins.

Les origines de ces manuscrits sont nombreuses et diverses, mais malheureusement j'ignore la provenance d'un assez grand nombre d'entre eux.

La tradition en a été perdue et pour en retrouver le fil, il faudrait se livrer à un travail minutieux d'examen et de contrôle qui ne pourra être fait que lorsque l'on entreprendra une fois un inventaire raisonné et détaillé de cette précieuse collection. Les seuls renseignements précis que nous possédions à ce sujet se rapportent à la collection de l'ancienne commanderie de St. Jean, dont la bibliothèque confisquée durant la révolu- a fourni un riche contingent de 703 volumes tous bien reliés et en bon état de conservation.

Puis il y a encore environ 600 volumes et un graud nombre de liasses qui proviennent d'anciennes collections municipales, conservées autrefois au siège du magistrat et comprenant 110 volumes de chroniques, 87 de généalogies, 169 de cartulaires et de réglements municipaux ayant la valeur de documents historiques.

Et finalement il se trouve dans ces séries de manuscrits à peu près 300 volumes et 150 liasses en portefeuilles de dates récentes, écrits de la main de Schœpflin, Grandidier, Silbermann, Oberlin, Strobel, etc... qui ont vécu au siècle dernier ou bien durant la première moitié du XIXe siècle. Le reste du dépôt provient, soit des autres maisons religieuses du Bas-Rhin supprimées en 1790, des Jésuites et des Chartreux de Molsheim, du couvent de la Madeleine, du chapitre d'Ebersheim, de l'abbaie de Neubourg, de l'évêché etc., soit de quelques familles émigrées, soit encore de donations particulières, ainsi par exemple j'ai trouvé quelques manuscrits arabes, du Coran surtout, venant d'Algérie et donnés à la Bibliothèque par des touristes ou des militaires strasbourgeois.

Le plus grand nombre de nos manuscrits anciens est sur papier et appartient aux XIVe et XVe siècles. La théologie y joue le rôle dominant, ainsi que cela est ordinairement le cas pour tous les manuscrits en général et plus particulièrement pour tous ceux qui proviennent d'établissements religieux.

« Néanmoins il y en a un certain nombre traitant de cosmographie, d'astronomie, de médecine, de droit, de grammaire et de rhétorique, puis d'histoire et aussi, mais en quantité réduite, de littérature.

Parmi les ouvrages les plus précieux par leur ancienneté, je citerai d'abord *le Canon des Conciles de l'évêque Rachôn*, in folio, sur parchemin, relié et en parfait état de conservation qui porte la date de 787. Ce volume a fait l'objet d'une note détaillée du Cr. Koch aux pages 173 et suivantes du Tome VII des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres Bibliothèques de l'an XII. Il porte un timbre bernois indiquant qu'il a passé par la Bibliothèque de la ville de Berne, quoique originaire de Strasbourg même et il appartenait en dernier lieu, lors de la révolution, à la Bibliothèque du Cardinal évêque Prince de Rohan.

« Un autre volume également in folio sur parchemin pourpre avec caractères d'argent et d'or et ancienne reliure, en

bois doré et ouvragé, doit appartenir également au temps carlovingien.

C'est un rituel de 224 feuilles (il y a quelques lacunes) qui doit provenir de l'abbaie de Neubourg, d'après une inscription tracée à l'intérieur de la reliure. J'indiquerai encore comme appartenant au IXe ou Xe siècle un volume en assez mauvais état, en parchemin in quarto de 67 feuillets contenant des fragments des anciennes lois franques et allemandes, *Fragmenta L. L. Ripuariorum et Allamannorum* et un volume également en parchemin et in-quarto de 97 feuillets, mais bien relié et bien conservé, renfermant un dictionnaire *d'Abréviations Tironniennes.* Ce dernier livre provient de l'ancien collége des Jésuites.

L'une des pièces les plus importantes de notre collection, est le grand Manuscrit de l'Abbesse Herrade de Landsberg, supérieure du Monastère de Hohenbourg ou de Ste. Odile connu sous le nom de *Hortus Deliciarum.* C'est un fort volume grand in-folio en parchemin de 324 feuillets, (*il en manquerait 18 d'après une note qui se trouve répétée aux deux extrémités du livre et qui porte le nombre des feuillets à 342*). Il a une reliure du XVIe siècle qui aurait grand besoin de réparations; ce volume appartient à la seconde moitié du XIIe siècle. Deux dates qui s'y trouvent mentionnées dans le texte sont de 1159 et de 1175 et une note postérieure ajoutée sans doute au XVIIIe siècle, indique la date de 1180. L'ouvrage forme une espèce d'encyclopédie résumant les idées religieuses surtout, philosophiques et même un peu scientifiques et littéraires du temps. C'est une vaste compilation d'extraits de la Bible, d'écrits des Pères de l'église et d'œuvres diverses de cosmologie, d'astronomie, de géographie et aussi de musique et de poésie.

Ce qui donne à cet ouvrage une valeur tout-à-fait exceptionnelle, c'est qu'il est illustré d'un nombre considérable de grands dessins, dont quelques-uns occupent une et même deux pages entières, qui reproduisent en contour et en couleur, les sujets traités dans le texte et qui font connaître de la sorte, de précieux détails sur les coutumes et les usages du XIIe siècle. Mr. Maur. Engelhardt a publié en 1818 à Stuttgart et Tübingen, mais en langue allemande, un petit volume de 200 pages avec album de dessins en fac-simile sur ce précieux manuscrit.

Le Hortus deliciarum de l'abbesse Herrade originaire du Couvent de Ste. Odile a passé au xvi[e] siècle, lors de la réforme, dans la Bibliothèque de l'Evêché à Saverne, puis après avoir disparu pendant environ deux siècles, il a été retrouvé au début de la Révolution, chez les Chartreux de Molsheim.

Un autre livre de bien moindre importance, mais qui paraît être à peu près de la même date est un in-4° de 32 feuillets en parchemin, revêtu d'une reliure du siècle dernier, provenant des anciennes archives de la ville et intitulé *Caroli M. Bellum Saracen Mscr. germ.* Ce volume renferme le récit en langue allemande des guerres de Charlemagne contre les sarrasins. C'est sans doute une traduction ou une imitation allemande de la chronique dite de Turpin. Le commencement manque et le premier feuillet existant est passablement dégradé. Il devait être, paraît-il, rempli de nombreuses mignatures (sic); en effet le verso des feuillets 1 et 2 et le recto du feuillet 5 sont ornés de dessins simplement tracés à la plume et des lacunes ménagées presque à chaque page dans le reste du texte, indiquent la place réservée à la suite de ce système d'illustration, resté à l'état de projet. D'après la physionomie générale du volume, d'après la forme des caractères, d'après les trois dessins qui s'y trouvent et dont le style rappelle ceux du livre de Herrade et d'après la rudesse du langage, ce manuscrit doit appartenir également au xii[e] siècle. Il mériterait peut-être une étude plus approfondie.

En fait de manuscrits précieux par leur exécution, par leurs miniatures et par les arabesques qui encadrent les pages, je citerai un missel in folio avec lettres initiales richement enluminées et deux livres d'heures petit in quarto, ornés tous deux de miniatures du plus grand fini, l'un tout en couleur, sujets et encadrements, l'autre avec figures en grisaille et ornements simplement dessinés au trait et rehaussés d'or. Je ne connais pas la provenance de ces 3 volumes qui appartiennent à la fin du xv[e] ou au commencement du xvi[e] siècle. Le Missel porte la signature de *François archevêque de Lyon* et les deux livres d'heures ont des inscriptions en langue espagnole, sur l'un d'eux un visa approbatif du D[r] Heredia de Madrid le 3. 2. 1573.

J'ai déjà dit que la littérature n'est que faiblement représentée dans notre collection.

Plusieurs recueils d'anciennes poésies en langue allemande, qui se trouvaient dans la riche Bibliothèque de la Commanderie de Saint-Jean ont disparu, sans doute durant la période révolutionnaire. Ils figurent dans les inventaires de cette maison religieuse de la seconde moitié du XVIII[e] siècle et un récolement fait en 1817 constate leur absence. Je ne citerai guère que plusieurs exemplaires des œuvres allemandes de freydank ou *Frygedank* copiés sur papier du XV[e] siècle, un exemplaire de même date des *fables de Boner* également sur papier et en langue allemande, ornées d'illustrations fort naïves; et dans un autre volume de la même époque qui renferme en outre diverses poésies chrétiennes et un recueil de traductions des fables d'Esope, le poëme du chevalier de Staufenberg, der *Ritter von Staufenberg* qui a été publié en 1823 par Mr. le professeur M. Engelhardt.

Puis je mentionnerai encore dans un autre genre un *Virgile* in folio sur parchemin du commencement du XV[e] siècle, lequel d'après une note inscrite en tête, a appartenu successivement au collège des jésuites de Senones, puis à ceux de Strasbourg.

Un curieux volume, également sur papier du milieu du XV[e] siècle ou plutôt du commencement et qui provient aussi de l'ancienne Bibliothèque de Saint-Jean, comme les divers recueils de poésie cités plus avant, renferme le *Liber musicalium* de Philippe de Vitry avec de nombreux spécimens de musique et un autre ouvrage traitant du même sujet intitulé *Tractatus de musica*, attribué à Henri de Lauffenbourg. Dans son tome 3 de la *Scriptorum de musica medii Ævi nova series*, M. de Coussemaker s'occupe de ce volume.

La partie non encore cataloguée de notre dépôt est surtout riche en chroniques alsaciennes et en documents historiques intéressant la province, provenant en majeure partie des anciennes archives de la ville. Je rappellerai toutefois que les deux plus vieilles chroniques, celle dite d'Ellenhard et celle de Closener ne sont plus en Alsace. Après avoir complètement disparu toutes les deux, elles ont été successivement retrouvées, la première, en langue latine, celle d'Ellenhard le grand ou plutôt de Godefroi d'Emminger, vrai rédacteur de ce *Codex* au couvent de St. Paul en Carinthie, et le second en langue allemande, de Fréd. Closener à la Bibliothèque impériale de Paris. Mais nous possédons dans notre collection deux exemplaires originaux, l'un en latin, l'autre en allemand de la

chronique de Königshoffen, l'ouvrage le plus important, le plus complet et le plus connu sur l'ancienne histoire de notre ville et de notre province.

Ces deux volumes de format in 4° en papier, bien reliés et en bon état de conservation renferment l'exemplaire latin 256 feuillets, l'exemplaire allemand 286 feuillets et ils ont été écrits tous les deux de la main même de l'auteur entre les années 1382 et 1419. Il existe plusieurs éditions imprimées de la chronique allemande de Königshoffen, la 1re qui n'est qu'un extrait de l'ouvrage a été publiée à Vienne par Bämler, sans doute en 1476, (elle n'est pas datée). La 2e et la plus connue est celle de Schilter imprimée à Strasbourg en 1698. La 3e est encore en voie de publication et fait partie de la grande collection des chroniques des villes allemandes du XIVe au XVIe siècle que publie la commission historique de l'Académie royale des sciences de Bavière.

Je ne mentionnerai qu'en passant une édition toute tronquée et arrangée, imprimée en 1843 à Strasbourg dans le tome I du code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg, mais qui grâce à ces arrangements qu'elle a subis, n'a plus guère la valeur d'une réelle édition.

Le XVIe siècle a produit un grand nombre de chroniques ou de recueils qui sont en bonne partie de simples continuations du travail primitif de Königshoffen. Je n'indiquerai que les titres des principaux d'entre eux dont la Bibliothèque conserve des exemplaires, savoir, *la Chronique de Jérôme Berler*, écrite de 1510 à 1530; la grande compilation de *Balth-Kogmann*, en 3 volumes jusqu'à 1578; la chronique des frères *Mueg* allant jusqu'à 1596; les deux volumes de la chronique du peintre *Sébastien Büheler* terminée en 1588 et le Recueil informe mais précieux du *collectanea de l'architecte Daniel Speckle*, dont le second volume s'arrête à la mort de l'auteur en 1589.

Pour indiquer toutes nos richesses en fait de documents intéressant l'histoire de l'Alsace et surtout l'histoire locale de notre ville, il me reste encore à citer la grande collection de *l'Armorial de Luck*, comprenant une trentaine de forts volumes et la série non moins considérable des *anciennes constitutions de la République de Strasbourg et de tous les règlements divers de son organisation intérieure du* XIIIe *au* XVIIe *siècle;* puis les documents relatifs *à l'invention de l'imprimerie*, minute de la déposition faite devant le Grand Conseil par les témoins

entendus dans un procès entre *Gutenberg* et le frère de son associé Dritzehn, de l'année 1439, puis encore des travaux tout récents, sans aucune valeur paléographique, mais d'un grand intérêt historique, de Grandidier, de Schœpflin, de Silbermann et ceux plus récents encore d'Oberlin, de Schweighæser et de Strobel dont la bibliothèque conserve pieusement les notes et les manuscrits et finalement dans un autre genre deux forts volumes de lettres écrites par des personnages du XVI[e] siècle et relatives à la Réformation et une autre petite collection de lettres échangées entre Gœtke et ses amis durant son séjour en Alsace ; ces diverses correspondances ayant il est vrai, autant et plutôt une valeur d'autographes qu'une véritable valeur de manuscrits, dans le sens ordinaire du mot.

Après cet exposé de nos richesses, qui tout sommaire et incomplet qu'il soit, a dépassé les limites que j'avais pensé lui assigner, il faut pour répondre aux dernières questions de la lettre préfectorale, faire aussi l'exposé de nos misères, ou du moins, car le mot de misère est trop gros, l'exposé de nos imperfections et de nos besoins.

Mr. le Préfet demande si nos manuscrits sont en bon état de conservation, reliés, paginés, estampillés, régulièrement cotés ? et quels sont les catalogues imprimés ou manuscrits, détaillés ou sommaires, complets ou partiels qui peuvent en faire connaître le contenu.

Quant à l'état de conservation de nos manuscrits, j'ai la satisfaction de faire connaître qu'il est satisfaisant en général. La grande majorité des ouvrages sont reliés, bien reliés, notamment la collection des volumes provenant de la commanderie de St. Jean et bon nombre de ceux qui proviennent des archives municipales. Ce ne sont point des reliures de luxe, mais de bonnes, solides couvertures en fort carton ou en bois, quelques unes de ces dernières seulement sont piquées par les vers.

Un certain nombre de volumes provenant, les uns également des archives, les autres surtout de la collection Schœpflin ne sont que brochés mais en bon état néanmoins. La pagination et l'estampillage laissent par contre fort à désirer. La mort ayant interrompu Mr. le professeur Jung au milieu de ses travaux, cette partie de sa tâche est restée incomplète et à peine ébauchée. Il en est de même pour les cotes. J'ai dit en

commençant que 1490 volumes, seulement sont catalogués et numérotés, mais ce ne sont que des cotes provisoires qui devraient être entièrement remaniés dans un classement régulier, complet et définitif.

Il n'existe aucun catalogue imprimé de nos manuscrits ; car l'on ne saurait indiquer comme telle la nomenclature assez mal coordonnée qui occupe les pages 445 à 475 de l'ouvrage de Gust. Hænel, *Catalogi librorum manuscriptorum qui in Bibliothecis Galliæ etc asservantur.*

Et cependant ces listes de volumes de Hænel, Lipsiæ 1830, énumérés les uns à la suite des autres forment le seul inventaire imprimé que je connaisse de nos manuscrits.

Pour la collection de ceux de St. Jean, il existe, il est vrai, un catalogue détaillé du siècle dernier, dressé en 1746 par le chanoine J. J. Witter, comprenant 892 volumes et imprimé à la suite de *l'armamentarium catholicum de Weislinger Argentinæ 1749.* Mais cet inventaire d'avant la revolution, n'a plus qu'une valeur de renseignements qui servent surtout à faire constater les lacunes survenues depuis lors.

Le seul catalogue manuscrit que nous possédions, dressé par Mr. le professeur Jung, remplit 5 volumes in folio, écrits tout entiers de sa main, et il faut bien le reconnaître d'une écriture médiocrement calligraphique qui souvent avec ses abréviations et ses signes de convention compris surtout de celui qui les avait tracés est presque aussi difficile à déchiffrer que les manuscrits eux-mêmes. Les 3 premiers volumes comprennent les manuscrits de la Commanderie de St. Jean. Le tome I renferme les lettres A et B, les 12 premières pages sont en blanc par une cause que j'ignore ; l'inventaire commençant à la page 13 au milieu d'un article concernant le volume numéro 45.

Le tome II est consacré à la lettre C et le tome III aux lettres D et E.

Ce numérotage par lettres correspond à cinq armoires du couvent de St. Jean, dans lesquelles les livres étaient simplement disposés par rang de taille, en suivant de bas en haut une progression décroissante. Les dispositions actuelles des rayons ne remplissant plus les mêmes conditions d'emplacement, ce quintuple classement par dimensions graduelles n'a plus aucune raison d'être et est au contraire fort incommode. Les deux derniers volumes tome IV et tome V du catalogue

comprennent l'un, la lettre F, l'autre la lettre G et se rapportent aux manuscrits provenant de différents établissements religieux ou laïques autres que St. Jean. Je n'ai pu reconnaître exactement les motifs de cette répartition en deux séries distinctes, et ai seulement remarqué qu'icî encore le classement des volumes a principalement été fait par rang de taille, les plus petits étant les derniers de la lettre G. Quant au reste de la collection, comprenaut ainsi que je l'ai déjà dit un total de 956 volumes reliés ou brochés, et de 218 liasses, boîtes ou cartons, il n'en existe aucun inventaire, rien n'est catalogué ni coté et la moindre partie seulement est timbrée.

C'est la partie la plus difficile qui reste à faire et ce sont peut-être les séries les plus précieuses et les plus intéressantes à étudier et à cataloguer.

Mais c'est une tâche devant laquelle Mr. Jung s'était arrêté dans les dernières années de sa vie, remettant à plus tard l'entreprise de ce dernier grand travail. Et si cette tâche a effrayé un homme de cette valeur et qui avait donné tant de preuves de son zèle et de ses aptitudes en créant à lui seul toute l'organisation actuelle de notre bibliothèque et en cataloguant volume par volume tout notre dépôt si riche en tous les genres, si cette tâche a effrayé Mr. le professeur Jung, il m'est assurément permis de me sentir bien autrement impuissant en face d'une telle besogne. Ce ne seraient pas seulement les connaissances qui me feraient défaut, je dois l'avouer en toute humilité, mais c'est le temps aussi qui me manquerait. L'administration courante, les soins de tous les jours, les incessantes distractions du public avec lequel je suis en contact constant et immédiat ne me laisseraient aucunément les loisirs nécessaires pour entreprendre un semblable travail, qui a besoin de calme et de continuité, et qui doit être fait en dehors de tous dérangements, dans le silence du cabinet. Quand une fois l'on voudra s'en occuper et il ferait bon de ne pas tarder trop longtemps, autant dans l'intérêt de la science qui ne peut que gagner à un classement régulier, complet et méthodique de nos richesses que dans l'intérêt même de la conservation et de la sauvegarde de ces richesses ; quand l'on voudra s'en occuper il conviendrait de charger de cette entreprise une personne spécialement et uniquement affectée à ce travail, en choisissant de préférence un archiviste paléographe,

un des élèves de l'école des Chartes, qui mieux que personne ont l'habitude de ces déchiffrements et de ces classements.

Je sais que plusieurs bibliothèques ayant des collections certes moins vastes et moins précieuses que la nôtre, ont fait ainsi des accords avec de jeunes élèves sortant de l'école et qui ne demandaient pas mieux que de se charger de semblables entreprises et d'y attacher leur nom. Si le conseil municipal se décidait à une dépense de cette nature, il y aurait lieu d'ailleurs non seulement de faire inventorier les séries non encore cataloguées, mais aussi de reprendre celles enregistrées par Mr. Jung, afin de leur donner un classement plus logique que celui qu'elles ont et qui ne peut être considéré que comme un premier classement tout provisoire.

Ces observations sortent, je le reconnais, du cadre qui m'est tracé par la lettre de Mr. le préfet, mais ayant eu à ce sujet, l'occasion de constater une fois de plus les inconvénients de l'état des choses actuel, j'en ai profité pour indiquer le remède que je crois utile et que je prends la liberté de recommander.

J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur le maire, etc. signé Saum.

Trois mois après la rédaction de ce rapport, la bibliothèque était la proie des flammes allumées par le bombardement.

Le moment est venu d'aborder le récit de ce douloureux évènement.

Les rapports ultérieurs du bibliothécaire Saum nous donneront du reste l'occasion de revenir sur les richesses que renfermait l'ancienne bibliothèque aujourd'hui disparue.

IV.

L'incendie de la bibliothèque de Strasbourg dans la nuit du 24 août 1870 a été si souvent décrit dans les chroniques publiées sur le siège de Strasbourg qu'il semble superflu d'en faire ici un nouveau récit.

« La nuit du 24 août, dit Fischbach dans son histoire du siège de Strasbourg, fût l'une des nuits les plus épouvantables que Strasbourg ait passées dans cette longue période de souffrances. Dès 8 heures du soir, le bombardement commence et il semble que toutes les bouches à feu braquées sur la ville soient parties au même signal.

Car c'est immédiatement une pluie de fer et de feu qui tombe sur tous les points de la place à la fois, et dans chaque quartier, dans chaque rue les obus sifflent, hurlent et détonnent, lançant des éclats anguleux et tordus, qui coupent l'air avec des ronflements sinistres...

Dans les caves, les femmes et les enfants pleurent et prient; les hommes veillent, anxieux et maudissant leur impuissance à conjurer ces horreurs; dans les hôpitaux, dans les ambulances, les malades et les blessés sont dans une indescriptible agitation; dressés sur leurs lits, secoués par la terreur, ils se voient déjà atteints par les bombes ou l'incendie, et supplient qu'on les mette en lieu sûr... C'est comme un infernal cauchemar qui s'est abattu sur quatre-vingt mille créatures humaines.

A 10 heures, au milieu du fracas des obus, on entend le cri de *Au feu! Temple-neuf* puis *Au feu! rue du Dôme... Au feu! place Broglie Au feu! rue de la Mésange! Au feu! place Kléber!... Au feu! quai de la Finckmatt! Au feu! rue du Bouclier!*

Et toute la nuit nous entendons retentir ce cri funèbre pendant que la lueur des flammes nous enveloppe comme d'un immense manteau rouge!

Le Temple-neuf, c'est-à-dire la bibliothèque fut notamment le point de mire du feu des assiégeants et quand l'incendie éclata, vers neuf heures du soir, rien n'était prêt et le feu se répandit avec une rapidité prodigieuse [1]; les vieilles boiseries des salles de la Bibliothèque du séminaire, qu'elles saisirent d'abord, furent en un clin d'œil la proie des flammes; dès lors le sauvetage du moindre volume devenait presque impossible. L'escalier principal du bâtiment, au lieu d'être en pierre, était une légère charpente en bois et sa chûte pouvait couper la retraite aux sauveteurs hardis qui auraient pénétré dans l'intérieur des salles encore intactes.

C'est ainsi que périrent quatre cent mille volumes, plusieurs milliers de manuscrits, de nombreux souvenirs en pierre ou en bronze rappelant le passé et de tout ce monde intellectuel où des centaines de travailleurs venaient chercher le pain quo-

[1]) Vide Reuss, les bibliothèques de Strasbourg, incendiées dans la nuit du 24 août 1870.

tidien de l'esprit, il ne resta plus que des débris informes et quelques feuillets noircis que le plus léger souffle, fait voler en poussière [1]).

Qui doit porter la responsabilité de ce lamentable évènement ?

Est-ce l'assiégeant ?

Est-ce l'assiégé ?

L'incendie du 24 août a-t-il été le résultat d'un funeste hasard, dit Mr. Reuss dans sa brochure déjà citée, ou bien n'est-ce pas de sang-froid que tous les trésors détruits par l'ennemi ont été voués à la destruction ?

D'un autre côté a-t-on fait tout ce qu'il était humainement possible pour mettre à l'abri du danger ces précieuses collections ou pour les disputer aux flammes, alors que le moment fatal fût venu ?

Résoudre ces questions est une mission délicate, surtout pour l'historien alsacien.

Et cependant, nous pensons que les passions sont assez apaisées, les esprits assez calmés pour pouvoir avec impartialité vider ce débat.

Malgré des travaux récents [2]), les reproches adressés en 1871 à l'armée assiégeante par Mr. Reuss et tirés notamment, en ce qui concerne la prétendue préméditation de la destruction de la bibliothèque, de la précision du tir, de la possession des plans les plus détaillés de la ville et de la connaissance minutieuse des édifices publics ne semblent pas être considérés comme entièrement écartés.

Après une longue discussion sur le droit de la guerre et la nécessité du bombardement, l'auteur du travail cité en note, expose que l'artillerie assiégeante était guidée par un plan erronné de la ville, sur lequel notamment les bâtiments de la bibliothèque étaient désignés sous le nom de Rathhaus.

Ce plan dressé avec d'excellents matériaux (nécessairement français, dit l'auteur) à l'échelle de 1/10000 avait été édité à Berlin en 1865 par R. Linder, topographe au Grand Etat-Major et a servi très probablement aux troupes assiégeantes.

Mr. de Borries donne une copie de ce plan, dont un exem-

1) Reuss, ibidem.

2) E. von Borries. Die Zerstörung der Strassburger Bibliothek im Jahre 1870. Jahrbuch des Vogesenclubs 1900 für Geschichte, Sprache und Litteratur.

plaire lui aurait été communiqué par les bureaux des Fortifications, et appuie encore son argumentation sur un récit fait par feu notre compatriote, Victor Elbel, le musicien bien connu à Mr. Alfred Darimon et reproduit par ce dernier dans le *Figaro* du 26 août 1897.

Mr. Victor Elbel, dit Mr. Alfred Darimon, me mit sous les yeux un plan très complet de la ville de Strasbourg. Aucune construction, aucun sentier, aucun accident de terrain, aucun cours d'eau, sur un périmètre de deux lieues en dehors des fortifications n'y avait été omis. Il en était de même pour les ouvrages de défense. On y indiquait, sur les marges, les distances, hauteur, épaisseurs de revêtement, profondeurs des lunettes, profils des ouvrages ; en un mot tout ce qui pourrait être utile à l'assiégeant y figurait avec une rigoureuse exactitude.

« Je tiens ce plan, me dit Mr. Victor Elbel, d'un dépositaire de journaux de Strasbourg, qui prétendait l'avoir reçu d'un officier supérieur de l'armée prussienne. Il croyait que ce plan avait été dressé à Strasbourg, après la reddition de la place, mais un léger examen me prouva que cette pièce provenait du dépôt de la guerre, à Berlin, et qu'il avait été dessiné bien avant 1870 pour servir, le cas échéant, aux opérations du siège de la ville ! »

M. Victor Elbel me fit en effet remarquer que le plan portait cette légende en langue allemande :

Dressé et autographié par R. Linder,
topographe au Grand Etat-Major, imprimé à l'imprimerie royale
de Berlin.

« En étudiant le plan, continue Mr. Victor Elbel, je remarquai dans l'intérieur de la ville, indiqués en traits noirs, tous les édifices publics désignés au bombardement.

Arrivé à un certain quartier de la ville, je m'arrêtai stupéfait : je pouvais à peine en croire mes yeux, je venais de découvrir une erreur colossale.

Sur la masse des bâtiments formant le Temple-neuf et le gymnase, je venais de lire le mot (Rathaus) Hôtel de ville.

« L'erreur était-elle calculée ? Qui le saura jamais ? Mais je m'expliquai tout de suite l'acharnement avec lequel ce quartier de la ville avait été bombardé pendant cette lugubre soirée du 23 août 1870. Une batterie volante avait sans doute reçu l'ordre de tirer sur l'Hôtel de ville, à l'heure où l'on croyait le Con-

seil municipal réuni, et, réglant son tir d'après le plan qu'il avait sous les yeux, le commandant avait détruit, en moins d'une heure! une ambulance, une église, et l'une des plus belles bibliothèques du monde.

« Cette erreur topographique avait échappé d'abord au contrôle du Grand Etat-Major prussien, qui l'aura reconnue le lendemain de la catastrophe. Mais ne doit-on pas admirer le silence dont l'Allemagne a couvert la faute commise, aimant mieux encourir l'accusation de sauvagerie que de mettre en péril l'impeccabilité de son infaillible Etat-Major?

Que vaut l'explication qui m'a été donnée par Mr. Victor Elbel? Je n'ai pas à me prononcer sur une question aussi délicate. Mais j'ai eu, sous les yeux, le plan de Strasbourg dressé par les soins de l'Etat-Major prussien, et je puis attester que j'y ai remarqué l'énorme erreur que m'a signalée le patriote strasbourgeois Alfred Darimon.

Ces récits sont encore confirmés par la circonstance qu'un livre publié à Paris en 1874 sous le titre : Strasbourg, journal des mois d'août et septembre 1870 par une réunion d'habitants et d'anciens officiers, renferme un plan contenant la même erreur.

Il est donc difficile sinon impossible d'admettre que l'assiégeant ait prémédité, lors du bombardement la ruine de la bibliothèque.

Mais Mr. de Borries va plus loin et se demande si ce plan erronné a eu pour conséquence fatale la ruine de la Bibliothèque et répond négativement à cette question.

« Nun stellt sich aber eine weitere Frage : Würde es, wenn der Plan vollkommen genau und richtig gewesen wäre, möglich gewesen sein, die Bibliothek zu schonen, das heisst, hat der Fehler des Plans thatsächlich die Zerstörung des Gebäudes zur Folge gehabt. Hierauf antewortet eine sehr zuständige Stimme mit nein. »

Les raisons que donne ici Mr. de Borries sont peu concluantes et l'auteur en a lui-même conscience. Le hasard a joué le moindre rôle dans l'œuvre de destruction et la batterie qui, le 15 septembre [1]) parvint à briser la croix en pierre qui

[1]) Voir ce que dit à ce sujet Charles Grad dans son beau livre sur l'Alsace, page 745.

surmonte la flèche de la cathédrale à une hauteur de 140 mètres, n'a certainement pas voulu atteindre un autre bâtiment.

Dans la place assiégée, les mesures de précaution prises avant le sinistre étaient tout-à-fait insuffisantes en cas de danger véritable, et quelques précautions indispensables ont été complétement négligées.

A qui la faute? Au désarroi administratif tout d'abord qui fut indescriptible au lendemain de la défaite de Frœschwiller, au manque d'avertissements clairs et précis adressés à la population par les autorités militaires et civiles, mais peut-être aussi au manque d'initiative de la part des hommes chargés plus spécialement de veiller à ces dépôts [1]).

Jamais, malheureusement, les intérêts intellectuels de Strasbourg n'ont obtenu de la part des administrateurs et des représentants de la cité l'attention qu'ils semblaient pouvoir exiger dans une ville d'une réputation européenne dans le passé et qui n'avait pas trop démérité dans le présent. Au moment de l'investissement de la cité, il s'agissait de pourvoir à tant de choses que la protection des bibliothèques, archives, musée d'histoire naturelle, musée de peinture, etc., parût chose aussi embarrassante que superflue aux personnages qui auraient eu à donner des ordres à ce sujet. Comme je désire m'abstenir de personnalités, hélas! inutiles maintenant, à l'adresse de gens qui depuis ont acquis des droits à l'indulgence par leur conduite patriotique, je ne répèterai pas les paroles au moins fort étranges qui furent répondues alors aux fonctionnaires venant réclamer des instructions à ce sujet [2]).

Finalement, on se contenta de mettre une demi-douzaine d'hommes et quelques cuves d'eau dans les combles du Tem-

[1]) Rodolphe Reuss, les bibliothèques publiques de Strasbourg incendiées dans la nuit du 24 août 1870.

[2]) Frédéric Piton, dans le journal d'un assiégé, Paris MCM. raconte à cet égard ce qui suit :

„ Le bibliothécaire crût devoir consulter le maire sur les mesures à prendre pour assurer le salut de ses collections, mais ce magistrat chargé de la direction de tant de services, obsédé et harcelé de tous côtés, l'écouta à peine et se contenta de lui dire :

„ Est-ce que j'ai le temps de m'occuper de vos livres. "

Cet accueil peu parlementaire, il est vrai, laissait cependant au bibliothécaire toute latitude de faire enlever et mettre en lieu sûr, au moins ceux des ouvrages dont la perte était particulièrement désastreuse. Quand survint la catastrophe, rien encore n'avait été fait, pour le salut de ce trésor littéraire et archéologique.

ple-neuf, mesure tout-à-fait dérisoire en cas d'un véritable incendie. Il y avait si peu de pompes disponibles en ce moment et l'on en avait tellement besoin dans les faubourgs où les incendies avaient déjà commencé qu'il n'y en eut pas de stationnées dans l'enceinte même des Bibliothèques. En présence de cette insuffisance absolue des moyens de précautions pris par l'autorité municipale, la Commission administrative de la bibliothèque de la ville, le corps des professeurs du séminaire protestant, auraient dû se réunir d'urgence pour ordonner à leurs bibliothécaires de prendre des mesures de protection et pour les soutenir de leurs Conseils. Cela encore n'eut pas lieu. Abandonnés à leur initiative personnelle, ces fonctionnaires auraient pu agir encore à leurs risques et périls, et sans attendre aucune impulsion officielle; des caisses portatives qu'on aurait pu facilement se procurer, auraient été remplies des manuscrits les plus précieux et déposées au rez-de-chaussée, dans le musée archéologique. Le feu ayant pris au second étage, le 24 août, on aurait eu le temps, si quelques hommes courageux avaient été là, — et on en aurait trouvé — de transporter ces caisses à dix pas de là, dans les caves voûtées du gymnase protestant, où furent déposées plusieurs bibliothèques particulières, entre autres la collection Heitz.

Le bâtiment de la bibliothèque lui-même n'avait pas par malheur, de caves, et d'ailleurs il est probable qu'elles se fuseffondrées sous le poids des masses énormes qui s'écroulèrent pendant l'incendie. Malheureusement, rien de pareil ne fut fait. On laissa tout en place, pas un seul manuscrit ne quitta les rayons et chacun s'abandonnait à ce sujet à la plus trompeuse sécurité. »

Un peu plus loin, Mr. Reuss, revenant sur l'inaction des bibliothécaires, prétend que même après la chûte de l'escalier, on aurait pu vider encore en partie la grande salle du rez-de-chaussée où se trouvaient quelques manuscrits et beaucoup d'antiquités d'un poids minime (médailler [1]).

Personne ne vint. Aucun des deux bibliothécaires, soit qu'ils n'aient point été avertis dès le commencement du sinistre

[1]) Dans plusieurs mémoires et rapports adressés au maire de Strasbourg, le bibliothécaire Mr. Saum a rendu compte de sa conduite pendant ces douloureux évènements. Nous pensons qu'il est équitable de les reproduire; on les trouvera plus loin.

(ce qui est fort possible), soit qu'ils aient cru dès l'abord le malheur irréparable et le but à atteindre trop insignifiant en comparaison des dangers qu'il aurait fallu affronter pour le réaliser, ne se présenta pour diriger les efforts des hommes de bonne volonté qui se seraient peut-être trouvés si quelque chef énergique avait été là. Le principal reproche que l'on puisse faire aux fonctionnaires chargés de la conservation de nos deux bibliothèques est donc celui d'avoir passivement attendu des ordres qui ne vinrent pas et d'avoir manqué d'initiative. »

L'on peut donc conclure que la responsabilité de la ruine de la bibliothèque retombe autant sur l'assiégé qui n'a rien fait pour la préserver que sur l'assiégeant qui est l'auteur de la destruction.

Mr. de Borries a prétendu dans une conférence qu'il a faite à Strasbourg en mars 1900 et qui est reproduite en partie dans le travail du même auteur cité plus haut que le général de Werder en prévenant le général Ulrich de l'imminence du bombardement, l'avait engagé à mettre en lieu sûr les trésors de la ville [1]).

L'on ne trouve pas une recommendation de cette nature dans les documents relatifs au siège de Strasbourg, publiés en 1872 par le général Ulrich [2]).

Quoi qu'il en soit, il est temps de donner la parole au bibliothécaire de cette époque; attaqué de divers côtés, Mr. Saum, a pris naturellement à tâche d'expliquer sa conduite dans plusieurs rapports adressés au maire aux dates des 27 et 30 janvier 1871, suivis le mois suivant d'un mémoire très volumineux.

Voici le premier de ces rapports :

Strasbourg 27 janvier 1871.

Monsieur le Maire,

Depuis la sinistre nuit du 24 août dernier qui a vu disparaître dans les flammes la Bibliothèque de la ville, maintes fois des accusations ont été formulées contre moi. Ayant confiance d'avoir rempli mon devoir et tout mon devoir, d'avoir fidèlement suivi mes instructions et de n'avoir jamais aban-

[1]) Strasburger Post du 16 mars 1900. Morgen Ausgabe.
[2]) 1 vol. in-8, 1872, Paris, Dentu.

donné mon poste, ni avant, ni pendant, ni après le désastre j'espérais que la notoriété publique ferait justice de ces recriminations que je me plaisais à croire plus ignorantes que malveillantes. Loin de se calmer cette espèce d'animosité dirigée contre le Bibliothécaire de la ville de Strasbourg, augmente au contraire. L'on regarde peut-être mon silence comme un aveu de ma culpabilité. — Un nouvel article plus violent que les autres, publié dans le « Schweizerischer Grenzbote » un journal que je ne connaissais pas, mais reproduit intentionnellement par le : « Courrier du Bas-Rhin » termine en me mettant carrément en demeure de me justifier. Je passe sous silence diverses insultes dont cette prose est émaillée et que je laisserai simplement tomber sans leur faire l'honneur de les ramasser, d'autant plus que cet article n'est pas signé.

Tout en ne reconnaissant point à un accusateur anonyme le droit de me poser ainsi cet ultimatum, je me vois contraint, pour sauvegarder mon honneur qui finit par être engagé, de donner des explications sur ma conduite en ce qui concerne la perte de la Bibliothéque. — Seulement ce n'est pas devant un journaliste que je présenterai cette justification, mais devant la Commission municipale héritière du pouvoir de l'ancien conseil de qui je relevais comme fonctionnaire de la ville.

Je suis d'autant plus contraint à me disculper aussi devant vous, Monsieur le Maire, et devant vos collègues, que divers indices semblent prouver que les imputations qui me sont adressées, ont trouvé de l'écho dans le sein du Conseil lui-même. Le refus qui a été fait de me payer mes appointements du dernier trimestre de 1870, quand d'autres agents de l'administration qui se trouvaient absolument dans la même situation que moi, touchaient les leurs, mon exclusion de la nouvelle commission de surveillance de la Bibliothèque à laquelle je semblais appartenir de droit surtout en voyant les noms qui y figurent, paraissaient indiquer aussi que l'administration municipale elle-même avait des doutes tout au moins sur mon honorabilité.

Ma justification sera simple et facile, je l'espère ; elle résultera tout naturellement de l'exposé des circonstances et des faits.

Vous connaissiez sans doute Monsieur le Maire les dispositions du local de l'ancienne Bibliothèque. Deux établissements distincts, mais matériellement réunis ou du moins rapprochés se trouvaient dans deux bâtiments parallèles : la Bibliothèque

du séminaire protestant dans le bâtiment du nord vers la cour du gymnase; la Bibliothèque de la ville dans l'ancien chœur de l'Eglise, située sur la place du Temple-neuf. Les deux dépôts étaient, au premier étage, en communication directe, au moyen de quatre portes ouvertes dans l'épaisseur du mur. Un escalier commun, en bois, desservait les deux établissements. La séparation de la Bibliothèque de la ville d'avec l'Eglise, dans le fond de la salle qui renfermait les manuscrits, les médailles et les objets les plus précieux, et adossée directement aux orgues, n'était également qu'en bois. C'étaient là de graves inconvénients que j'avais signalés dès mon entrée en fonctions, mais auxquels il m'était impossible de remédier. — De plus le bâtiment ne renfermait ni caveaux, ni salles voûtées, ni réduit d'aucune sorte à l'épreuve des boulets et du feu. Et finalement malgré les nombreuses réclamations que je renouvelais alors d'année en année, il n'y avait ni portier ni gardien pendant la nuit. Les clefs étaient simplement déposées chez le concierge de la Mairie. Telles étaient les dispositions matérielles du local. Quant au réglement intérieur, il m'autorisait à mettre en lecture au dehors, moyennant certaines formalités et garanties, tous les livres imprimés de lecture courante; mais en interdisant formellement la sortie des manuscrits, des incunables et des ouvrages de prix exceptionnel qui ne pouvaient quitter la Bibliothèque que par un ordre spécial du Maire. Tous les livres ainsi mis en circulation l'étaient sous la responsabilité personnelle du Bibliothécaire, attendu que c'était à lui seul qu'il appartenait de juger du degré de confiance que méritaient les lecteurs qui demandaient à emporter des livres et d'apprécier les délais et les conditions dans lesquels ces prêts pouvaient être effectués.

Sitôt la guerre déclarée, dans le courant du mois de juillet, afin de mettre ma responsabilité à couvert, j'avais dû faire rentrer à la Bibliothèque tous les livres qui étaient ainsi en lecture, ce que j'ai fait en multipliant à cet effet mes lettres de rappel et mes démarches. J'ai eu le malheur de n'y réussir que trop bien. Maint volume qui a consciencieusement brûlé à sa place réglementaire, eut pu échapper, peut-être, je le reconnais, en restant irrégulièrement en tierces mains — mais c'était là une chance qu'il ne m'appartenait pas de risquer et j'eusse été singulièrement négligeant et coupable en osant tenter un semblable moyen de conservation.

. Dans la nuit du 15 août les premiers boulets venaient tomber au milieu de la ville. Un obus, en frôlant presque le bâtiment de la cage d'escalier de la Bibliothèque, avait été frapper le pensionnat de Religieuses établi dans la rue de la Hache. Dès le lendemain 16 août, j'étais à la Mairie — je m'étais fait accompagner par mon collègue Mr. Reussner, le bibliothécaire du séminaire protestant afin de donner plus de poids à mes réclamations — et nous venions supplier le Maire de prescrire des mesures pour assurer la conservation des deux dépôts qui nous étaient confiés. Il ne m'appartient pas de juger les paroles du premier magistrat de la cité, dont je n'étais que l'agent subordonné, ni d'apprécier les motifs qui ont pu dicter sa réponse. Je rappellerai seulement qu'à ce moment encore un grand nombre de personnes ne croyaient pas à la probabilité d'un bombardement régulier de la ville, et que l'on jugeait spécialement qu'un groupe de bâtiments renfermant une Bibliothèque, une Eglise et une ambulance au dessus de la quelle flottait le drapeau blanc à croix rouge de l'Internationale, ne pouvait jamais être exposé à servir de cible au feu des assiégeants. Je ne partageais pas cette confiance — Mr. Humann l'avait peut-être. — Bref quel que fut son mobile, il a cru devoir repousser assez vivement notre demande. Il y avait des témoins qui fesaient partie de l'ancien conseil et qui se trouvent, je crois encore dans la nouvelle commission municipale, Mr. Malarmé, ancien adjoint, entre autres témoins qui pourraient attester ces faits, notre démarche et son issue.

Repoussé de la sorte et reconnaissant par cet accueil peu encourageant, le peu de succès qu'aurait une proposition de mesures radicales, j'ai dû me rabattre sur le moins et je me suis borné alors à réclamer dans un rapport écrit, de la même date du 16 août, l'établissement, soit d'un poste, soit au moins d'un garde de nuit. Je ne me rappelle plus exactement les termes de ce rapport, dont la minute a brûlé avec tous mes autres papiers, mais il doit exister encore dans les Bureaux de la Mairie. Cette dernière demande a été accueillie; dès le lendemain un veilleur m'était donné, qui devait passer toutes les nuits à la Bibliothèque, prêt à appeler du secours au Poste voisin de l'Hôtel de ville. — En même temps Monsieur le Maire fesait conduire à la Bibliothèque huit grandes futailles vides, que j'ai aussitôt fait remplir d'eau, après les avoir dis-

posées dans toute l'étendue des bâtiments y compris le local de la Bibliothèque du séminaire, attendu que par leur disposition intérieure, les deux constructions étaient solidaires l'une de l'autre. Il convient de remarquer à cette occasion que le Séminaire n'ayant pris aucune disposition pour le salut de ses collections, j'avais pour ainsi dire seul la charge des mesures qui eussent dû être prises en commun.

C'est dans ces conditions qu'une semaine entière s'est écoulée — du 16 au 24 août — chaque jour j'étais à ma Bibliothèque aux heures réglementaires, avec les débris de mon personnel considérablement diminué par le service de la mobile qui absorbait l'un de mes aides et le service des ambulances qui m'en avaient enlevé un autre. - Je ne parlerai guère du troisième qui préférait prudemment le séjour d'une cave, au poste qu'il eût dû occuper à mes côtés. — La nuit j'y retournais encore, et jusqu'à la soirée désastreuse du 24 août j'ai plusieurs fois par nuit fait ainsi la ronde à des heures diverses, afin de m'assurer si mon surveillant était à son poste, et si aucun danger ne menaçait le dépôt confié à ma garde. — Vous pourriez, Monsieur le Maire, faire interroger à ce sujet le veilleur qui vous dira quand et combien de fois il m'a vu venir ainsi. — En effet loin de craindre la notoriété, je la recherche au contraire, et réclame des enquêtes sur ma conduite. De semblables investigations pourraient être moins favorables à certaines personnes qui me jettent la pierre; et rien qu'en épluchant le personnel de la nouvelle commission de la Bibliothèque il serait peut-être instructif de savoir qui se cachait ou a déserté son poste à l'heure du danger? pour mettre un homme précautionneux en parallèle avec moi, que l'on a rayé comme indigne.

Je reprends mon récit. Tout le monde a gardé le souvenir de cette nuit d'horreur du 24 août; e ne recommencerai pas ce hideux tableau gravé dans toutes les mémoires. Je me bornerai seulement à constater que bien qu'habitant la rue des Veaux, c'est-à dire à une distance assez considérable de la Bibliothèque, et ayant à traverser par conséquent pour m'y rendre toute la longueur de la rue de Dôme, que sillonnaient sans relâche les boulets lancés d'en face, depuis les hauteurs de Schiltigheim, et où pleuvaient les tuiles, les briques et les poutres enflammées des maisons incendiées, aussitôt que les rouges lueurs du ciel et l'appel du gardien de la cathédrale

m'ont eu signalé le danger qui menaçait la Bibliothèque, je suis accouru, sans une hésitation, prendre mon poste et tenter un suprême effort en face même de l'impossible. — Bien que le nombre des personnes présentes fut des plus restreints — 8 à 10 en tout — l'on trouverait encore des témoins pour attester ma présence à ce moment en ce lieu. Je ne puis il est vrai faire appel à trois des principaux sauveteurs qui ont inutilement essayé de m'assister — Monsieur le comte de Malartic, secrétaire général de la Préfecture, Mr. le colonel Ducasse, actuellement général, commandant de la Place, et le commissaire central de police, car c'étaient là les travailleurs que j'avais à ma disposition, et tous trois ont quitté Strasbourg; mais je me rappelle toutefois avoir vu aussi auprès de la seule pompe sans eau et sans pompiers qui se trouvait sur la place, le docteur Gustave Lauth, médecin des pompiers, qui y était également et qui pourrait attester ma présence, mes tentatives pour organiser quelques secours et l'inutilité de mes efforts. Le désastre était irréparable. — Le bâtiment de l'auditoire était tout en feu, la salle du 2e étage de la Bibliothèque de la ville brûlait également — celle du premier était encore épargnée; mais l'escalier flambait et rendait tout accès impassible. — J'ai essayé et j'ai dû me retirer sous une pluie de braise qui ruisselait de toute la hauteur des deux étages. — L'anonyme du Grenzbote reconnaît d'ailleurs lui-même que le 24 août il était trop tard; et je n'insiste sur ces faits que pour prouver qu'alors encore et malgré le danger imminent que l'on courait et qui avait produit le vide absolu dans presque toutes les rues, moi que l'on accuse de négligence et de lâcheté, j'étais à mon poste et je remplissais jusqu'au bout mon devoir.

J'ajouterai encore — et tout le quartier pourra l'attester — car j'ai toujours recours au public, à tous ceux qui n'étant pas cachés ou en fuite, ont pu me voir à l'œuvre le front haut devant les boulets — j'ajouterai encore qu'après le désastre et jusqu'à la reddition de la ville, j'étais et suis resté à mon poste, essayant avec une escouade de travailleurs, d'arracher aux ruines de la Bibliothèque, quelques débris oubliés par le feu. — Je n'y ai guère réussi il est vrai — non par ma faute toutefois, mais parce que l'œuvre de destruction avait été trop bien faite; mais certes je n'y ai pas épargné ma bonne volonté malgré les obus et les balles de remparts, qui à tous moments venaient encore tomber du côté de ce brasier mal éteint.

Voici, Monsieur le Maire, les faits tels qu'ils se sont passés — et si quelqu'un met en doute mon récit, ou le nie en un point quelconque, je réclame une enquête, pour laquelle j'ai fourni d'ailleurs les premiers éléments, en indiquant les personnes auxquelles l'on pourrait s'adresser.

Permettez-moi d'ajouter encore quelques remarques finales, pour tirer les conclusions de cet exposé sincère des faits et des circonstances.

L'un des principaux reproches qui m'est adressé est celui de ne pas avoir, dès les premiers jours du siège, mis en lieu de sûreté les parties les plus précieuses du moins de nos collections. — A ce sujet j'avouerai tout d'abord et en toute humilité que des idées de fuite et de cachette ne m'étaient pas venues. C'est un tort, sans doute, mais ces idées sont tout à fait en dehors de ma manière de penser et d'agir. — Je m'étais préparé à la lutte, à défendre contre le feu les trésors dont j'avais la garde. — L'envoi de tonneaux d'incendie que le Maire avait fait, me maintenait dans cette direction, en m'indiquant les intentions de Humann; et c'est dans ce sens que j'ai pris mes dispositions. — Ceux là seuls qui se cachaient eux-mêmes songeaient aussi à cacher les objets qu'ils voulaient sauver.

Mais en admettant qué j'eusse eu cette pensée comment la réaliser? Etait-il possible de savoir avant quels seraient les lieux qui après auraient échappé aux boulets et à l'incendie? Maintenant on les connaît. Les prévisions du lendemain sont faites — mais celles de la veille? qui donc eut pu me désigner d'avance tel ou tel édifice, et m'en garantir l'inviolabilité, quand le voisinage d'une Eglise et d'une ambulance ne protégeaient pas la Bibliothèque, dans le local connu qui lui était affecté.

Puis encore on oublie mon réglement aussi formel que prudent, qui interdisait de laisser sortir sans un ordre spécial tous les objets précieux qui ne devaient jamais franchir l'enceinte du bâtiment qui leur était affecté. Si je me fusse permis, sans cet ordre que je n'ai pas reçu, de porter au dehors quelque manuscrit, quelque livre précieux dans la bonne pensée de le sauver, et que ce livre ainsi distrait de sa place réglementaire, eut disparu d'une façon ou d'autre, par incendie ou par vol, hors du local de la Bibliothèque, je pouvais être rendu responsable devant les tribunaux de mon abus de confiance —

c'est ce que l'on ignore ou oublie — et c'est alors que l'on pouvait m'accuser avec raison d'avoir manqué à tout mon devoir.

Je sais bien que l'on m'a signalé, à l'appui de ces observations, deux emplacements qui semblaient offrir des garanties suffisantes : les caves voisines du gymnase protestant et les caves de la Cathédrale. — Mais ici l'on oublie encore complètement quels étaient mes pouvoirs et mon droit ; l'on oublie que mon domaine de Bibliothécaire était limité par les quatre murs de la Bibliothèque, et que pour pouvoir profiter des deux asyles, il me fallait obtenir tout d'abord non seulement une autorisation pour sortir des ouvrages précieux du local assigné à leur conservation, mais une seconde autorisation pour me faire ouvrir soit les cryptes de la Cathédrale, soit les sous-sols du gymnase. — Quant au gymnase d'ailleurs, édifice privé auquel j'étais tout à fait étranger, j'ignorais même, je l'avoue, qu'il y eut des caves voûtées et de dimensions suffisantes ; et je pouvais d'autant moins y songer que mon collègue, le bibliothécaire du séminaire, ancien professeur du gymnase et beau-frère du directeur de cet établissement n'y avait pas songé lui-même, bien qu'il dût être sur ce point certes mieux renseigné que moi.

Je ferai d'ailleurs à ce sujet une observation finale. — Dans toutes ces accusations relatives à la destruction des Bibliothèques de Strasbourg, l'on ne met jamais en cause que le bibliothécaire de la ville. Il y avait cependant deux bibliothèques et deux conservateurs ; il serait donc équitable qu'il y eut aussi deux responsabilités. J'en prends ma part et je me défends, que mon collègue en fasse autant et qu'il justifie lui aussi des mesures de salut dont il a pris l'initiative et du rôle actif qu'il a joué avant, pendant et après la nuit désastreuse du 24 août.

Il m'est désagréable d'avoir à rejeter ainsi sur mon collègue que j'estime, la part qui lui revient des attaques dirigées avec trop de largesse contre moi — mais comme en tout ceci c'est mon honneur qui est mis en jeu, comme mon passé est anéanti, que ma position est brisée désormais et que je n'ai plus que cet honneur pour toute ressource, je me dois à moi-même de sauvegarder pour tous les moyens ce dernier bien qui seul me reste et qui doit me rester intact et immaculé.

J'ai l'honneur d'être avec respect Monsieur le Maire, votre très-humble et très-obéissant serviteur

Aug. Saum,
Bibliothécaire de la ville.

Revenant sur sa conduite pendant le bombardement, Mr. Saum écrivait au maire, le 30 janvier 1871 :

Monsieur le Maire,

Permettez-moi de venir vous importuner de nouveau à l'occasion des attaques dirigées contre moi par la presse allemande, au sujet de l'incendie de la Bibliothèque, attaques qui prennent toujours plus de gravité par leur retentissement toujours plus grand. En effet, «l'Allgemeine Zeitung d'Augsbourg» vient elle-même d'accueillir dans ses colonnes l'article anonyme du «Schweizerischer grenzbote, et par suite mon honneur est de plus en plus engagé et je suis tenu toujours d'avantage à me justifier.

Le rapport que, sur votre demande j'ai eu l'honneur de vous remettre le 27 janvier, rapidement jeté sur le papier et quelque peu improvisé, par le peu de temps dont je disposais «vous me l'avez demandé à bref délai» ce rapport ne fait qu'indiquer deux points sur lesquels je désirerai revenir, afin de compléter mes justifications.

Au sujet de la réponse donnée par Mr. Humann lors de ma démarche du 16 août, je rappelle les doutes qu'à cette date avaient bien des personnes sur la possibilité d'un bombardement, et plus loin, quand j'en viens aux conclusions de mon récit, je les commence par l'aveu que je m'étais préparé à la lutte et non pas à la fuite, que l'idée de cachettes ne m'était pas venue, mais celle de combattre en face le danger. Ce sont ces deux questions, simplement effleurées dans ce rapport, que j'aurais à reprendre et à développer.

Pour bien pouvoir juger les faits accomplis il importe en effet de bien se rendre compte des circonstances dans lesquelles ils se sont produits et de se rappeler l'état des esprits dans les premiers temps du siège et comment un grand nombre de personnes niaient alors la possibilité d'un bombardement. — Il ne faut point perdre de la mémoire que les proclamations des autorités civiles et militaires et certains avis donnés officieusement par des fonctionnaires de l'administration supérieure étaient alors critiqués comme inquiétant inutilement la population. — L'on traitait de pusillanimes et de pessimistes

ceux qui manifestaient des appréhensions; et pour mon compte, moi qui ne partageais pas ces illusions dangereuses j'ai personnellement été en but à de nombreuses railleries pour avoir exprimé l'avis que les boulets lancés en ville pourraient occasionner des dégats plus graves que des chutes de tuiles et des trouées sous quelques façades. — Cette idée d'un système régulier d'incendies existait si peu, que le premier grand feu allumé avant la perte de la bibliothèque, l'incendie d'un pâté de maisons entre la rue St. Aurélie et le faubourg national qui a éclaté durant la nuit du 18 août, avait été attribué par l'opinion publique soit à un accident soit à la malveillance, bien plutôt qu'aux projectiles des assiégeants. — Finalement je rappellerai que c'est le 23 août seulement que l'avis a été affiché faisant connaître officiellement que « le moment solennel « était arrivé, que la ville allait être assiégée et soumise aux « dangers de la guerre. » Voici ce que l'on publiait le 23 août, et c'est le lendemain, dans la soirée du 24 août, que les deux Bibliothèques de la ville et du séminaire, disparaissaient dans les flammes, avec l'un des bâtiments du gymnase, converti en ambulance internationale et avec l'Eglise du Temple-neuf. Je dois insister spécialement sur ces deux dates du 23 et 24 août, qui réduisent singulièrement le délai de 15 jours dont parle mon accusateur anonyme du « Grenzbote. »

En ce qui concerne la seconde question celle de l'idée, fondée peut-être, fausse sans doute — les faits paraissent le démontrer — de la possibilité de lutter avec succès contre les dangers dont la Bibliothèque était menacée, j'en suis réduit à avouer humblement que mes connaissances en fait de pyrotechnie militaire et en fait de bombardement en général, étaient très imparfaites. J'ai maintenant appris par expérience comment les faits se produisent, comment les évènements se passent et quels sont les désastres que causent les obus à percussion; mais Bibliothécaire et non pas artilleur, j'ignorais tout cela. Je croyais naïvement que les batteries de siège tiraient sur les remparts, tout en admettant, il est vrai, qu'un certain nombre de projectiles mal dirigés, pouvaient et devaient de temps à autre dépasser le but et aller plus loin. J'en étais encore dans mon ignorance des choses de la guerre aux anciens boulets qui feraient de simples trous dans les murailles, et aux boulets rouges que je savais bien passés de mode, mais sans être aucunément renseigné sur les nouveaux engins qui les

avaient remplacés. — D'après mes idées l'incendie ne devait être que le résultat d'une sorte d'accident ou bien qu'un dernier moyen extrême; et j'étais loin de penser qu'avec la nouvelle manière de faire la guerre, c'était au contraire une entrée en matière, un moyen de début. — J'ai eu tort, — je le reconnais, mais je crois avoir partagé ce tort avec presque tous mes concitoyens. Je remarque en effet que généralement toutes les mesures de salut qui ont été prises en ville tant pour les édifices publics que pour les maisons particulières, n'ont été prises qu'après la destruction de la Bibliothèque et l'incendie du musée de peinture, du tribunal avec les archives et de la cathédrale, alors que les faits dans leur brutalité sont venus ouvrir les yeux à chacun. Je tiens à bien constater cette observation. — J'ajouterai que ceux-là seuls qui se sont sauvés eux-mêmes ont pris leurs précautions avant leur fuite, et non point en vue d'un incendie mais plutôt par crainte d'un assaut et d'un pillage.

Il est assurément difficile de se justifier en venant après coup dire ce que l'on fait dans des conditions qui ne se sont pas produites. — Je sens le défaut de cette situation, aussi je me bornerai à indiquer ce point. Mais je crois pouvoir affirmer que tous ceux qui me connaissent ne mettront pas en doute que si les collections remises à ma garde, n'avaient pas disparu dès le commencement de cette première soirée, moi aussi, une fois renseigné sur les nouveaux instruments de destruction mis en usage, j'eusse pris toutes les mesures que prescrivaient les circonstances pour sauver ce qu'il était possible du trésor qui m'était confié, soit avec l'autorisation réglementaire de l'administration, soit à mes risques et périls si cet appui avait continué à me faire défaut. J'aime à penser que cette justification ne me serait pas refusée.

Voici Monsieur le Maire les observations complémentaires que j'avais encore à ajouter à mon rapport du 27 janvier. Je vous demande bien pardon de venir de la sorte vous fatiguer de ces questions qui dans le fond sont des affaires personnelles, mais mon honneur est mis en jeu et je ne dois reculer devant aucun moyen pour le dégager et le sauvegarder.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Maire, votre très-humble et obéissant serviteur,

Aug. Saum, Bibliothécaire.

A Monsieur le Maire de Strasbourg.

Cependant que Mr. Saum adressait au maire de Strasbourg les mémoires de défenses que nous venons de reproduire, il lui adressait également un volumineux rapport sur l'organisation et les nombreuses collections de la bibliothèque qui venait de disparaître.

Ce rapport porte également la date du 27 janvier 1871, mais ne paraît avoir été terminé que dans le cours du mois suivant, car il ne fût adressé à la mairie que le 20 février de la même année; nous le donnons *in extenso* malgré sa longueur, car il contient sur l'ancienne bibliothèque des détails difficiles à trouver ailleurs.

Bibliothèque de la ville de Strasbourg.

Strasbourg, le 27 janvier 1871.

Monsieur le Maire,

Dès le lendemain du désastre qui a ruiné l'ancienne Bibliothèque de la ville, détruite par les boulets allemands dans la soirée néfaste du 24 août 1870, et qui du même coup a brisé ma carriére, j'avais songé avant de me retirer du poste que votre prédécesseur avait bien voulu me confier, à recueillir tous mes souvenirs pour pouvoir vous présenter au moment de ma retraite, le tableau des richesses que des siècles avaient accumulées et qu'une seule nuit a réduite en un monceau de cendres. Mais pendant les premières semaines j'étais, je l'avoue, trop directement sous l'impression de cette catastrophe pour pouvoir suffisamment rassembler et coordonner mes idées. Remis maintenant de l'ébranlement causé dans ma tête par les émotions de cette incendie, je vais m'efforcer d'évoquer mes souvenirs afin de rédiger un travail aussi complet, du moins aussi consciencieux que possible.

Je dois en effet faire observer que je n'ai que ma seule mémoire pour guide dans cette revue retrospective que je vais entreprendre. Tous les catalogues, malheureusement manuscrits et en exemplaire unique, tous mes rapports et mes correspondances, que par précaution je transcrivais avec soin dans un registre, toutes mes notes, tant officielles que personnelles, recueillies au jour le jour pendant la durée de mon administration, tous les renseignements enfin, dont j'eusse pu me servir pour venir en aide à ma mémoire, ont tous disparu dans les flammes, avec la collection à laquelle ils se rattachaient. Par suite je manque complètement d'indications précises pour des chiffres statistiques, pour des titres d'ouvrages et pour certaines

dates. Aussi je vous demande d'avance pardon pour les nombreuses lacunes de ce travail et pour les erreurs involontaires qui s'y seront introduites,

L'ensemble des trésors bibliographiques qui ont été détruits dans la nuit du 24 au 25 août dernier, comprenait deux collections distinctes appartenant à deux propriétaires différents, mais disposées dans deux bâtiments immédiatement contiguës et ayant en outre diverses parties communes, notamment l'entrée, la cage d'escalier et la salle de lecture. Ces deux collections étaient la Bibliothèque de la ville et puis cette de l'ancienne Université Strasbourgeoise.

La collection municipale, celle dont j'ètais le conservateur depuis le 16 octobre 1865, installée dans le chœur de l'ancienne église des dominicains, désignée depuis la Réformation, ou plutôt depuis la réunion de Strasbourg à la France sous le nom de Temple-Neuf, était de fondation assez récente. Elle ne datait que d'un siècle environ, ayant été créée par un don fait primitivement en 1760 et renouvelé cinq ans plus tard, le 17 janvier 1765, par le professeur Jean Daniel Schœpflin de tous les livres manuscrits ou imprimés, médailles, antiquités et autres objets de curiosité, faisant partie de la Bibliothèque et du cabinet de ce savant historiographe.

A la mort de Schœpflin, arrivée le 7 août 1771, le total de sa collection bibliographique atteignait au chiffre de 11425 volumes de toutes dimensions et de tous formats. En 1789 ce chiffre avait presque doublé, grâce à une subvention de 1200 livres votée par le magistrat. La Révolution vint accroître ensuite ce premier fond, d'une manière fort considérable par la suppression des établissements religieux prescrite par le décret du 12 février 1790 et par la confiscation des biens des émigrés. Toutes ces collections religieuses ou laïques, réunies d'abord sous le titre de Bibliothèque de l'Ecole Centrale et plus tard, en vertu de l'arrêté du gouvernement du 8 pluviôse an XI, mises à la disposition et sous la surveillance de la municipalité, apportèrent en effet à cette première base, un contingent de plus de 80,000 volumes, comprenant les Bibliothèques particulières du collège des Jésuites qui avaient réuni à la leur la collection spéciale de l'ancienne université catholique de Molsheim, la Bibliothèque de l'Evêché, celles de plusieurs couvents et surtout de la commanderie de St. Jean, la plus riche et la plus précieuse de toutes; puis encore un cer-

tain nombre de collections de moindre importance, provenant de diverses familles nobles qui avaient fui devant la terreur.

Depuis cette époque et surtout pendant les 30 ou 40 dernières années les diverses séries qui composaient la Bibliothèque de la ville n'ont pas cessé de s'enrichir dans une proportion constamment croissante, tant par des acquisitions faites au moyen des fonds votés à cet effet par le conseil municipal, et qui dans ces derniers temps s'élevaient à la somme annuelle d'environ 4500 francs, que par des dons, également importants en quantité et en valeur, reçus principalement des divers ministères de Paris, de l'Instruction publique, de l'intérieur et des Beaux-Arts, ou de particuliers tels que Mr. Breu de Bouxwiller, qui avait légué à la ville sa vaste et précieuse collection de livres de géographie et de voyages. Grâce à tous ces accroissements successifs et malgré la rétrocession faite sous la Restauration au séminaire épiscopal, d'environ une trentaine de mille volumes, provenant en majeure partie de l'ancienne Université catholique et du collège des Jésuites, la Bibliothèque de la ville avait fini par renfermer une collection évaluée au chiffre approximatif de 180 à 200.000 volumes.

La collection universitaire du séminaire protestant, dont il ne m'appartient de parler qu'incidemment, car j'étais entièrement étranger à son administration, se trouvait dans un bâtiment construit parallèlement au chœur du Temple-Neuf, du côté nord et connu sous le nom d'Auditoire. Fondée dès 1551, en pleine floraison de la Renaissance littéraire par le Stattmeister Jacques Sturm de Sturmeck, une des gloires les plus pures de notre ancien Strasbourg, et enrichie durant les XVII[e] et XVIII[e] et XIX[e] siècle par de nombreuses acquisitions et donations des Bibliothèques de la maison des Jésuites de Bockenheim, de Pappus, Bernegger, Daunhauer, Rebhan, Marc Otton, Scheid, Herteinstein, Wencker, et plus près de nous de Herrenschneider, Haffner, Kreiss, etc. Le chiffre total des ouvrages de cette Bibliothèque du séminaire protestant était évalué à 80 ou 100.000 volumes, et ce chiffre, comme pour les collections de la ville suivait également une progression toujours croissante quand l'incendie du 24 août dernier est venu brusquement anéantir toute cette prospérité, tous ces éléments actifs de vie intellectuelle.

Dès la mort de Schœpflin, qui s'était réservé sa vie durant, la jouissance de sa Bibliothèque et de ses collections, le magis-

trat de Strasbourg, d'accord avec les chefs de l'Université protestante, avait arrêté le principe de la réunion sous une seule et même administration, des deux collections municipale et universitaire; et c'est ainsi qu'en vertu d'une convention du 25 septembre 1771, confirmée par un acte officiel du 28 septembre suivant, les deux Bibliothèques ont été confiées successivement à Mr. Koch, élève et successeur immédiat de Schœpflin; à Mr. le professeur Oberlin jusqu'en 1806, à Mr. le professeur Schweighæuser, démissionnaire en 1815; à Mr. le professeur Herrenschneider, décédé en 1843 et à Mr. le professeur Jung qui depuis 14 ans remplissait déjà les fonctions actives de Bibliothécaire, à titre de conservateur adjoint. Afin de compléter cette liste il convient de mentionner encore Mr. le professeur Schweighæuser fils et Mr. Louis Schnéegans, le premier prédécesseur, l'autre successeur de Mr. Jung, dans ce poste de Bibliothécaire adjoint.

Ce n'est qu'à la mort de Mr. Jung, arrivée le 17 octobre 1863, que les deux services ont été confiés à deux administrateurs distincts, Mr. Alfred Schweighæuser, archiviste paléographe, bibliothécaire adjoint depuis la mort de Mr. Schnéegans, ayant été nommé par le maire Mr. Coulaux, aux fonctions de bibliothécaire en chef de la ville, position dans laquelle je lui ai succédé deux ans plus tard, suivant arrêté du 16 octobre 1865, tandis que Mr. le professeur Reussner était nommé par le Directoire de l'église de la Confession d'Augsbourg, bibliothécaire du séminaire protestant, en remplacement du professeur Jung, son beau-père. La séparation absolue et matérielle entre les deux collections a été établie par moi durant l'été 1867. Il y avait toujours eu jusque là dans la disposition des lieux, des objets, quelques enchevêtrements qui auraient pu, à un moment donné, amener de la confusion et des complications et de concert avec l'administration du séminaire, après avoir, chacun de son côté, évacué et restitué les locaux envahis, j'avais provoqué la pose, à toutes les baies de communication ouvertes entre les deux établissements, de portes qui délimitaient complètement la propriété et les droits de chacun.

Dans leur organisation matérielle, comme disposition des localités, les deux collections occupaient, comme je viens de le dire — deux bâtiments contigus, accolés parallèlement l'un à l'autre, ayant la Bibliothèque de la ville, un rez-de-chaussée et deux étages; celle du séminaire, deux étages seulement,

dont le supérieur à l'état de mansardes ; puis entre les deux une vaste cage d'escalier, commune aux deux établissements et malheureusement construite en bois, ce qui fut l'une des causes de la perte irrémédiable de tant de richesses. Le vestibule du rez-de chaussée et la salle de lecture installée au-dessus au premier étage étaient également communs. Quatre baies, correspondant aux quatre fenêtres de l'ancien chœur de l'Eglise, reliaient entre eux le premier étage des deux Bibliothèques municipale et universitaire. Ce sont ces baies qu'en 1867 nous avions fait fermer au moyen de quatre portes en fer, à claire voie, ayant une serrure à double clef qui ne permettait l'accès d'un bâtiment dans l'autre qu'en présence des deux conservateurs.

Le rez-de-chaussée comprenant le vestibule et une grande salle qui s'ouvrait en face de la porte d'entrée, formant le sol de l'ancien chœur avec son abside, était occupé par les collections archéologiques. Au premier étage de la Bibliothèque se trouvaient d'abord la salle de lecture grandement éclairée par trois hautes et larges fenêtres, puis, à droite en entrant, la salle qui renfermait les livres de voyages et de géographie, ceux de la littérature ancienne, grecque et latine, ceux d'archéologie et la riche série de l'histoire, fond capital de notre collection; puis encore les Alsatiques. Dans une salle de fond, contiguë à l'Eglise et établie au-dessus du passage qui menait à l'ancien cloître du gymnase et à la salle du rez-de-chaussée de l'auditoire, était renfermé le trésor le plus précieux, la collection de tous nos manuscrits. A l'étage supérieur, dont le plafond était formé par les voûtes de l'ancien chœur et qui était éclairé par des fenêtres ogivales ouvertes entre les retombées de ces voûtes, se trouvaient disposées sur les rayons, les séries de la théologie, de la littérature française et étrangère, des sciences et arts, du droit, de la philosophie, de la linguistique, puis la collection spécialement importante de nos incunables ; et encore dans des armoires, des ouvrages de prix, illustrés, des volumes reliés de trop fortes dimensions pour trouver place dans les rayons ordinaires et des cartons renfermant des gravures et des cartes. Le séminaire avait tous ses livres imprimés au premier étage, dans la salle contiguë à celle de nos collections historiques, et ses manuscrits, ses incunables, ainsi qu'un certain nombre d'ouvrages plus précieux dans la salle mansardée qui formait l'étage supérieur du bâtiment.

Le personnel administratif de la Bibliothèque de la ville, la

seule dont il m'appartient de parler, se composait d'un bibliothécaire en chef, c'était moi, de deux aides bibliothécaires, MM. Jules Bernard et Edouard Scherb, d'un sous-aide, Mr. Bott, étudiant de la faculté de théologie protestante, qui n'était attaché qu'au service du public aux seuls jours et heures d'ouverture publique du dépôt, puis d'un préposé aux lectures du soir, employé de la mairie dont les fonctions étaient exclusivement de surveillance. — Aucun de ces employés n'était domicilié à la Bibliothèque ni même à proximité; et il n'y avait non plus ni concierge, ni gardien pendant la nuit dans les temps ordinaires, de façon que l'établissement était entièrement abandonné pendant environ 12 heures sur 24 ; un vice énorme contre lequel je n'ai cessé de réclamer dès mon entrée en service et jusqu'au dernier jour de mon administration.

Une commission de sept membres nommés par le Maire, qui se réunissait environ tous les deux mois, statuait sur l'acquisition des livres proposés par le bibliothécaire.

Cette commission était composée de :

MM. Bruch, doyen de la faculté de théologie protestante, président.
MM. Spach, archiviste en chef du département, secrétaire,
» Aubry, doyen de la faculté de droit,
» Cheruel, recteur de l'Académie,
» Delcasso, recteur honoraire,
» Schimper, professeur à la faculté des sciences,
» Stahl, professeur au séminaire protestant,

puis finalement du bibliothécaire, dont l'avis comptait, malgré sa position de proposant.

Le budjet de la Bibliothèque voté annuellement par le Conseil municipal, s'élevait depuis quelques années à la somme totale de 11.000 francs. 4000 francs étaient affectés au traitement des cinq employés différents qui composaient le personnel ; 4000 francs environ étaient réservés pour l'acquisition de livres et abonnements, 1000 francs à peu près étaient attribués aux frais de reliure, 1000 francs au chauffage et à l'éclairage de la salle de lecture et aux dépenses de menus travaux ; de plus un millier de francs payait les fournitures de bureau, divers déboursés pour port de livres et autres objets, et les frais d'impression bi-annuelle d'un relevé des récentes acquisitions. Un crédit d'environ 500 à 550 francs, provenant d'un legs particulier, fait par Mr. Apfel, le bienfaiteur du Théâtre

de Strasbourg, était affecté depuis peu d'années à l'acquisition de livres spéciaux d'art et de littérature moderne.

La bibliothèque de la ville était publique et les principes de la plus grande libéralité régissaient cette publicité. Quatre fois par semaine, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, elle était ouverte à qui voulait y entrer, de 2 à 5 heures du soir. Toute personne qui se présentait pouvait immédiatement et sans aucune formalité préparatoire, demander communication des catalogues, y faire son choix, et obtenir aussitôt le livre réclamé pour les lectures faites séance tenante à la salle de lecture. Toute personne recommandée ou bien simplement connue du bibliothécaire pouvait en outre sous la responsabilité personnelle de celui-ci, emporter à domicile un ou plusieurs volumes. Le délai réglementaire de ces sorties était d'un mois, mais ce terme pouvait être dépassé — c'était fréquemment selon l'appréciation d'opportunité réservée au conservateur. — Pour les étrangers ou les personnes moins connues des justifications étaient exigées; mais fort simples; les étudiants ayant à produire seulement un certificat d'un professeur, et les fonctionnaires un titre pareil de leur supérieur hiérarchique. Pour les officiers de la garnison le port de l'épaulette et pour les prêtres celui de la soutane était considéré comme des preuves d'identité suffisantes. En sus de ces séances diurnes de la salle de lecture, — le même local était ouvert tous les soirs de 6 à 9 heures, et un public des plus assidus s'y pressait, dans lequel, à ces lectures du soir l'épaulette de laine des soldats dominait fortement. Tous les livres imprimés de lecture courante, étaient aussi confiés aux travailleurs. Il n'y avait d'exeption que pour les manuscrits, les incunables et les publications de luxe, dont la communication était soumise à de certaines restrictions justifiées par la valeur exceptionnelle de ces ouvrages.

La bibliothèque du séminaire protestant, dont la salle de lecture était commune avec celle de la ville était également publique, mais avec une publicité plus restreinte — notamment ouverte seulement deux fois par semaine, les lundi et jeudi, elle ne contribuait pas aux lectures du soir.

Le catalogue de toutes nos richesses n'était malheureusement qu'a l'état de manuscrit. Il comprenait en total 84 forts volumes in-folio soit : 76 volumes renfermant le catalogage complet et constamment tenu à jour, des collections de livres imprimés courants ; 2 volumes relatifs aux incunables ; 5 volu-

mes d'inventaire des manuscrits; et puis un volume spécial d'une bibliothèque spéciale également, celle de Mr. Breu, donnée à la ville avec son catalogue tout fait et ne comprenant exclusivement que des livres de voyages et de géographie.

Cet immense travail de classement et d'enregistrement de tous nos trésors bibliographiques, était l'œuvre de Mr. le professeur Jung qui y avait consacré une trentaine d'années de son existence. Et il avait fondé ainsi un véritable monument de patience et d'érudition, dont il ne reste plus rien maintenant, rien qu'un souvenir qui s'efface et des cendres déjà balayées. — Une petite partie des manuscrits seulement, celle relative plus spécialement à l'histoire d'Alsace, n'avait pas encore été cataloguée, Mr. Jung la réservait, comme la plus intéressante pour la fin, pour le couronnement de sa laborieuse carrière. La mort est venue brusquement l'enlever à ses études, avant qu'il ait pu terminer cette dernière besogne.

J'ai déjà dit que tous ces catalogues étaient simplement transcrits à la main dans de gros registres; et ils étaient ainsi en exemplaire unique de façon qu'il n'en reste aucune trace. Cependant tous les deux ou trois ans, afin de tenir le public au courant des augmentations successives de la bibliothèque, l'on imprimait un relevé des ouvrages nouvellement acquis, publications qui servaient de supplément et de continuations imprimées au catalogue primitif manuscrit. Depuis le premier janvier 1838 jusqu'au 31 décembre 1861, il a paru 13 relevés semblables. Tous les éléments pour l'impression du 14e relevé étaient prêts devant comprendre nos acquisitions faites jusqu'au 30 juin 1870, quand la déclaration de la guerre est venue jeter un trouble dans nos services; et six semaines plus tard tout disparaissait dans l'incendie qui consumait la Bibliothèque avec tous les renseignements qui s'y rattachaient.

Les inscriptions au catalogue étaient, comme le classement matériel des livres sur le rayon, faites par ordre de matières, comprenant de grandes sections subdivisées méthodiquement en séries et en fractions de séries, puis classées dans chacune de ces petites subdivisions, autant que faire se pouvait par ordre chronologique. Depuis peu d'années j'avais commencé à faire transcrire sur de simples cartons mobiles, un second catalogue dressé par ordre alphabétique d'auteurs.

Les grandes divisions entre lesquelles se décomposait la bibliothèque, comprenait onze et même douze sections; savoir :

deux sections spéciales consacrées l'une aux manuscrits, l'autre aux incunables, c'est-à-dire aux livres imprimés pendant la seconde moitié du xve siècle et les quinze premières années du xvie, neuf sections pour les ouvrages courants : la théologie, le droit, et les sciences politiques et administratives, la philosophie et l'éducation, la géographie et l'histoire, l'étude des langues, les alsatica, la littérature ancienne, les sciences et arts, la littérature moderne ; puis finalement une section hors cadre, consacrée à la collection Breu.

Les deux sections les plus considérables des livres modernes du xvie au xixe siècle étaient celles de la théologie et celle de l'histoire avec les sciences accessoires de la géographie et de l'archéologie. La prédominance de ces deux sortes d'ouvrages trouve son explication toute naturelle dans la double origine du dépôt. Schöpflin était professeur d'histoire et d'archéologie ; et les couvents et maisons religieuses supprimés en 1790 avaient de leur côté apporté un contingent plus considérable de livres de théologie.

J'ai dit que la section de géographie et d'histoire occupait presque en entier la grande salle du premier étage. D'après son numérotage porté par les catalogues elle ne comprenait en apparence que 15058 articles. Mais comme l'enregistrement des nouvelles acquisitions postérieures à la rédaction de ce premier catalogue était fait au moyen d'articles intercalés au milieu des inscriptions precédentes, et par la reproduction de ces anciens numéros, en distinguant seulement une nouvelle inscription par l'adjonction de lettres de l'alphabet, de chiffres ou d'autres signes conventionnels, le nombre des livres avait augmenté dans une proportion très considérable sans que le numérotage total ait été modifié. Quiconque a manié le catalogue d'une Bibliothèque comprendra immédiatement cette explication. Le relevé de ces explications n'avait jamais été fait pas plus d'ailleurs que le relevé du nombre des volumes ; et sans doute si Mr. Jung ou bien moi nous eussions entrepris ce travail, la trace en eût disparu dans l'incendie du 24 août, comme ont disparu toutes les notes que j'avais recueillies. Il m'est donc impossible de donner une indication statistique un peu précise à ce sujet. D'après le nombre et la dimension des rayons que j'ai été dans le cas de faire ajouter dans la salle, quand j'ai pris le service, et qui commençaient déjà à l'encombrer partiellement au bout de cinq ans, je puis seulement

estimer qu'en l'espace de 35 années, époque à laquelle le catalogue primitif avait été terminé, le nombre de ces articles intercalés, s'il n'a point doublé le chiffre arrêté par ce numérotage peut avoir atteint au moins un quart en sus, de façon que l'on peut en estimer le total à une vingtaine de mille articles pour cette section. Il y a lieu de considérer en effet que l'histoire est tout naturellement la série qui toujours doit augmenter le plus, attendu que l'histoire ne s'arrête jamais et que le simple récit des faits contemporains vient s'ajouter constamment aux études rétrospectives sur les faits entièrement accomplis.

Cette section, marquée dans le grand classement de nos livres par la lettre E, commençait par la géographie et les voyages, puis venait l'histoire universelle, l'archéologie grecque et romaine, l'histoire ancienne et enfin la vaste série de l'histoire moderne — moyen-âge y compris. — Cette série était classée ainsi que l'étaient en général toutes celles qui se prêtaient à cette organisation, dans un double ordre topographique et chronologique, les pays se succédant d'Occident en Orient de façon qu'en Europe, le Portugal et l'Espagne précédaient la France pour finir avec la Russie et la Turquie et que plus loin venaient successivement l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie; puis l'histoire de chaque pays, commençant par les temps barbares de l'invasion des peuples en Europe et par leur conquête ou leur découverte dans les autres pays du monde, pour continuer de siècle en siècle et de règne en règne, jusqu'aux évènements du jour.

Je rappellerai ici de nouveau que je n'ai pour me guider dans cette vue rétrospective des richesses que renfermait notre Bibliothèque, que mes seuls souvenirs, de même en ce qui concerne les ouvrages qui ont fait le premier fond de la collection, tous ceux qui n'ont été inscrits que sur les catalogues manuscrits; et je ferai en outre observer que n'ayant pas collaboré à la rédaction de ces premiers catalogues, je n'ai pu pendant les cinq années de mon administration me mettre dans la mémoire le nombre si considérable et si varié des titres de ces divers ouvrages; même en partie. — Dans cette occurrence j'éviterai de rien préciser en fait de désignation de ces livres; et comme je l'ai déjà fait pour le même motif, dans mes précédents renseignements statistiques, je me bornerai aux généralités et aux grands contours pour ainsi dire. Je serai un peu

plus explicite quand je parlerai plus loin des manuscrits que j'avais en partie étudiés; et beaucoup plus pour les détails du musée archéologique et historique que j'avais matériellement manipulé et classé.

Aprés ces observations que j'introduis ici pour n'avoir plus à y revenir, je reprends la suite de ma revue rétrospective.

Dans l'origine nous étions médiocrement riches en fait d'ouvrages de géographie proprement dite; nous l'étions davantage pour les voyages. Nous possédions des exemplaires de luxe de toutes les publications relatives aux grandes explorations maritimes faites autour du globe, tant au siècle dernier que jusqu'à ces derniers temps, et aux diverses missions archéologiques successivement envoyées par le gouvernement français en Perse, en Syrie, en Grèce et en Algérie; et de plus nous avions la collection complète de toutes les relations de voyages faits, récemment surtout, par des Français, des Allemands et des Anglais, dans l'intérieur du continent africain. J'ai déjà dit que le don de la Bibliothèque particulière de M. Breu, exclusivement composée de livres ayant trait à cette partie, avait considérablement enrichi cette fraction de la section E.

L'histoire générale, l'archéologie et l'histoire ancienne, chacune fractionnée en de nombreuses subdivisions, surtout l'archéologie, étaient des plus riches. L'impulsion donnée par Schœpflin avait été continuée par tous ses successeurs. Nous possédions non seulement toutes les grandes publications du XVIIIe siècle, relativement à l'histoire générale, notamment de nombreux dictionnaires géographiques et historiques et des ouvrages de chronologie; et puis encore tous les principaux recueils d'épigraphie et d'études archéologiques, publiés également au siècle dernier; mais nous possédions aussi une masse de petites monographies sur toutes les questions de l'antiquité tant en latin qu'en français et en allemand; car l'un de nos principaux avantages, résultant de notre situation au confluent de deux nationalités, était de pouvoir aussi puiser à la fois dans les travaux des érudits des deux pays. La France et l'Allemagne se demandaient de la sorte de pacifiques rendez-vous à notre Bibliothèque, les livres sur les rayons de nos étagères, les savants dans notre salle de lecture ouverte à tous, jusqu'à ce que les boulets prussiens soient venu incendier nos collections, en semant la ruine et faisant germer la haine, ou régnait cette fraternelle union.

L'histoire du Portugal et de l'Espagne par où commençait la série de l'histoire moderne, était particulièrement intéressante à raison du grand ensemble d'ouvrages imprimés en espagnol et qui provenaient du collège des Jésuites de Molsheim, auquel ils avaient été donnés par le père Robinet, ancien aumônier du roi d'Espagne.

La France et l'Allemagne occupaient tout naturellement le premier rang dans notre collection. Le catalogage de l'histoire de France remplissait cinq forts volumes et comprenait environ 4250 numéros; celui de l'histoire d'Allemagne se composait de quatre registres et d'environ 3350 numéros. Et comme place sur les rayons, ces deux séries occupaient tout le milieu de la grande salle du premier étage et envahissaient à elles seules quatre sur sept des longues étagères disposées dans ce local perpendiculairement aux fenêtres. En ce qui concerne le numérotage de ces deux séries il convient de remarquer qu'il ne donne qu'un renseignement passablement vague! car c'est parmi ces livres, et surtout pour l'histoire de France que les numéros multiples étaient les plus abondants par la nécessité où l'on se trouvait d'y intercaler constamment de nouvelles acquisitions soit de livres nouveaux sur des sujets anciens, soit principalement d'ouvrages écrits sur des sujets nouveaux; l'histoire, je le répète — ne s'arrêtant jamais; pas plus que le temps. Il résultait en effet de ces circonstances, impossibles à éluder que par exemple le numéro 7626, qui était le dernier de l'histoire contemporaine de France, quand M. Jung avait eu arrêté son classement — il y a environ 35 ans, servait depuis lors invariablement à l'inscription de toutes les publications retatives aux évènements accomplis postérieurement et que la série des marques, lettres, chiffres et signes ajoutés à ce numéro primitif, et qui devait servir à coordonner ces enregistrements subséquents, commençait déjà à prendre des proportions tout à fait étranges et embarassantes. Autre remarque à faire encore : c'est que maintes publications concernant notre histoire nationale, comprenaient de nombreuses collections et comprenaient chacune un grand nombre de volumes qui dans un catalogue ne prenaient pas plus de place que la plaquette la plus mince.

Outre les grandes collections historiques du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui pour l'histoire de France formaient la base de la série, et qui provenaient tant de la Bibliothèque Schœpflin que

de celles trouvées plus tard dans les maisons religieuses supprimées par la Révolution, nous possédions encore la collection complète de toutes les publications faites par ordre du gouvernement, tant comme études, que comme documents et matériaux, publications que nous recevions en don des divers ministères sous la direction desquelles ces travaux étaient exécutés.

Inutile assurément de dire que nous avions la collection complète des chroniques de notre ancienne histoire, ainsi que toutes les publications du siècle dernier et du XIXe siècle sur l'histoire générale de France. Toute bibliothèque historique doit posséder ces ouvrages, mais nous possédions également un nombre considérable et précieux d'opuscules et de pamphlets du XVIe siècle, fort rares en partie, puis tout ce qui a été publié dans le temps, soit plus récemment, sur les règnes, les personnages et les évènements des XVIIe et XVIIIe siècle, sur Louis XIV et Louis XV et leur èpoque.

Les documents sur la période révolutionnaire et sur les guerres de la République et de l'Empire, étaient également nombreux ; et à ce sujet j'insisterai de nouveau sur l'avantage que nous trouvions à occuper à l'extrême frontière notre poste de védette intellectuelle en face de l'Allemagne; car pour toutes ces guerres pour tous ces faits accomplis durant les agitations de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, nous avions à la Bibliothèque, non seulement les renseignements français, mais aussi ceux d'Outre-Rhin, et les appréciations allemandes sur les hommes et les choses de France.

En sus de cette histoire simplement chronologique nous avions également une collection si non complète, assez riche du moins, de documents relatifs à l'histoire locale des diverses parties, provinces et villes, de l'ancienne monarchie française et surtout pour les pays voisins, Lorraine, Champagne, Franche-Comté et Bourgogne, l'Alsace formant dans notre dépôt, une section toute spéciale.

Pour l'Allemagne comme pour la France, nous commencions par la série complète de toutes les anciennes chroniques, et par un grand nombre de documents publiés par les corps savants des divers Etats allemands, sur les origines et l'histoire générale, ancienne surtout du vieil Empire germanique. L'histoire chronologique venait ensuite commençant par les

premières luttes de la Germanie contre Rome et par les temps barbares de l'invasion, pour se dérouler progressivement de règne en règne à dater de la période Carlovingienne jusqu'à la suppression de l'ancien empire d'Allemagne au commencement du siècle; puis reprenant la suite des temps, pays après pays, l'Autriche et la Prusse d'abord, avec leurs diverses provinces, tous les autres moindres Etats ensuite, pour finir avec les villes anséatiques (sic).

La Suisse, l'Italie, la Belgique et la Hollande, l'Angleterre avec l'Ecosse et l'Irlande, les Pays Scandinaves, Danemark, Suède et Norvège, la Pologne et la Russie, chacun de ces Etats ou de ces groupes occupait un volume du catalogue, puis l'Orient, Turquie et Grèce, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique formaient le dernier volume du répertoire et occupant le dernier rayon des étagères réservées à la section de l'histoire, quoique moins riche et moins complète assurément que les grandes séries de la France et de l'Allemagne, composaient cependant encore une collection fort précieuse et offraient des ressources nombreuses et variées aux travailleurs qui désiraient y faire des recherches.

La majeure partie de ces livres étaient en langue française ou allemande; mais il s'en trouvait cependant pour chaque subdivision un certain nombre écrits dans la langue du pays, des livres italiens sur l'histoire d'Italie, des livres anglais pour l'Angleterre, espagnols pour l'Espagne et notamment une petite collection assez curieuse de livres polonais sur l'histoire de Pologne, apportés en France par l'émigration de 1832. De plus la subdivision relative à l'Orient et à l'Asie, renfermait un certain nombre d'ouvrages en grec moderne, en arabe, en persan et en sanscrit, et aussi des livres sur les religions de Mahomet et de Bouddha que l'on y avait classés, les jugeant mieux à leur place avec les documents historiques que partout ailleurs, malgré leur caractère à la fois théologique, philosophique et poétique.

Le fond de la salle consacré à l'histoire était occupé par les Alsatiques c'est-à-dire par la collection de tous les ouvrages relatifs à l'Alsace ou se rattachant par quelque lien à l'histoire de notre pays. Cette série était riche, mais non complète. La bibliothèque particulière du libraire Heitz que Mr. le professeur Jung comptait acquérir, était destinée d'après ce projet à combler toutes les lacunes qui existaient dans notre collection. La

série de ces Alsatiques que nous possédions était plus particulièrement intéressante par le grand nombre de documents qu'elle renfermait, relatifs à la période des agitations religieuses du XVI[e] siècle, à celle de la réunion à la France de l'Alsace d'abord, puis de la ville de Strasbourg au XVII[e] siècle et finalement encore au temps de la Révolution. Pour ces diverses séries et spécialement pour la dernière la Bibliothèque Heitz est d'ailleurs d'une richesse exceptionnelle. Une partie non pas remarquable mais curieuse celle de l'Alsace littéraire et poétique était par contre bien faiblement représentée dans notre collection du moins en ce qui concerne les temps modernes. L'inventaire de ces Alsatiques, marqués de la lettre H dans la répartition des grandes sections, remplissait quatre volumes et comprenait un numérotage de 3720 articles sans compter les numéros doubles, triples et encore plus fréquemment répétés, dont il m'est difficile d'estimer le nombre.

Toute la paroi nord de la salle, celle adossée au bâtiment de l'Auditoire qui renfermait la Bibliothèque du séminaire, était occupée par la section J de la littérature ancienne qui comprenait 3333 numéros portés au catalogue primitif. Cette série se répartissait en trois subdivisions ; celle des recueils collectifs, celle des ouvrages latins et celle des ouvrages grecs ; ces deux dernières classées par ordre alphabétique d'auteurs. Nous étions riches, fort riches en éditions anciennes, surtout du XVI[e] siècle, de la grande période de la Renaissance ; puis le nombre des éditions allait toujours en diminuant, au fur et à mesure que nous nous rapprochions des temps actuels, de façon que nous étions réellement pauvres en éditions récentes, même pour les ouvrages les plus classiques, les plus recherchés. Je m'occupais de remettre la collection au courant, en achetant le plus possible — autant que le permettaient nos ressources malheureusement restreintes : les nouvelles impressions de tous ces vieux livres, chatiés, annotés et commentés par la critique moderne des savants de France et d'Allemagne. Au bout de quelques années nous eussions pu former ainsi une collection tout-à-fait précieuse d'éditions de choix de tous les classiques de Rome et de la Grèce.

Au second étage nous avions ainsi que je l'ai déjà dit les six grandes sections de la théologie, lettre A, du droit et des sciences politiques et administratives, B ; de la philosophie et de l'éducation, D ; de l'étude des langues G ; des sciences et

arts K; et de la littérature moderne L, et puis la section spéciale des incunables.

Le catalogue de la Théologie comprenait 18 grands volumes et 115349 numéros. Cette section était fort riche, surtout en livres du XVIe et XVIIe siècles; mais c'était celle qui recevait le moins d'augmentation, en fait de nouvelles acquisitions. Il appartenait en effet aux deux séminaires protestant et catholique qui tous deux avaient leurs Bibliothèques particuliéres, plutôt qu'à la ville, de tenir leurs collections au courant, les livres de cette nature ne pouvant guère servir qu'au personnel qui se rattachait à l'un ou à l'autre des deux établissements.

Nous possédions, à peu près complète la série des Pèıes de l'Eglise et des théologiens antérieurs à la Réformation. Tous ces ouvrages à physionomie monacale en gros infolios à fortes reliures avec ferrures, clous et fermoirs, plusieurs en éditions doubles et triples, de dates différentes, occupaient sur trois ou quatre rangs de hauteur, la majeure partie des rayons inférieurs de cette salle, sans compter une longue rangée de volumes que j'avais dû installer tout au dessus des étagéres le long des fenêtres et des retombées de voûtes, circulant ainsi tout autour du local; l'exégèse, la polémique, la controverse entre les deux cultes occupaient également une place considérable dans cette collection — la controverse surtout. — La partie historique, remontant jusqu'aux antiquités juives et embrassant ensuite toutes les annales de l'église jusqu'à la Réformation, puis le grand mouvement de rénovation du XVIe siècle et les deux branches du christianisme bifurquées désormais, cette partie historique était également des plus riches. Dans l'histoire des ordres religieux, cette des Jésuites occupait tout particulièrement une place considérable, renfermant sur ce sujet une grande variété de documents de toutes les sources et de toutes les opinions. L'Hagiologie pour les temps anciens, l'histoire des Papes et des conciles, et puis celle des évêchés de France et de l'Etranger, et celle aussi des diverses sectes du protestantisme pour les temps modernes, puis finalement les sermonaires et la théologie morale et pastorale, complétaient cette importante section.

Le droit était, comme la théologie plus riche en livres anciens qu'en livres nouveaux; et c'était également l'une des sections qui participait le moins aux nouvelles acquisitions. Le droit romain y occupait une large place; mais les parties les

plus précieuses de cette collection se rapportaient au droit féodal, et au droit spécial des divers états de l'Europe, parmi lesquels l'ancien Empire d'Allemagne, avec toutes les complications de sa législation, tenait un rang considérable. Le droit espagnol figurait également avec avantage dans cette collection, ainsi que l'histoire tant générale que particulière du droit, et encore le droit canonique.

Les sciences politiques et administratives, embrassant le droit internationel, et l'économie politique, formaient le complément de cette section, marquée de la lettre B. Les travaux récents faits sur les questions d'économie politique, si pleines d'intérêt et si graves à étudier, étaient assez régulièrement tenus au courant. C'était la série de la section qui depuis quelques temps recevait le plus d'accroissement. L'ensemble de cette lettre B comprenait en tout 5376 numéros et était catalogué dans 8 Registres.

Je n'ai que peu à dire de la philosophie, dont le catalogue renfermé en deux volumes, ne comptait que 1609 numéros. La philosophie ancienne et celle du moyen-âge était surtout représentée par des ouvrages du XVIe et XVIIe siècle provenant de couvents et de maisons religieuses. La collection était peu complète pour les études de la philosophie moderne, notamment des écoles allemandes. Il en était de même en ce qui concerne l'éducation ajoutée à cette section D; nous étions tout-à fait pauvres en fait d'ouvrages de pédagogie.

L'étude des langues, désignée par la lettre G dans notre inventaire, où elle comprenait deux volumes de catalogue et seulement 1101 numéros d'inscription, tendait à prendre dans notre collection un développement toujours plus grand. Nous ne possédions guère que des dictionnaires et des grammaires du siècle dernier et datant même de plus loin; mais la commission des acquisitions venait de décider en principe l'emplette successive d'ouvrages contemporains sur cette branche si utile des connaissances humaines, et je venais d'acheter cet été même, peu avant nos désastres, une série de livres relatifs aux langues orientales avec l'intention d'étendre ce genre d'acquisitions à toutes les langues du globe. En même temps nous nous efforcions de nous mettre au courant des publications nouvelles relatives à l'étude des origines des langages et des langues, et en général à l'étude de la philologie, la France, l'Allemagne et l'Angleterre y apportant chacune son contingent.

La lettre K, désignée sous le titre de section des sciences et arts, comprenant cinq volumes de catalogue, dont l'un servait de répertoire alphabétique aux quatre autres, et 3182 numéros d'inscription, formait une collection assez diverse et variée, car cette section renfermait également le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'armée, la marine, la gymnastique et même les jeux de cartes et de hasard. Ces branches multiples des connaissances humaines et des diverses opérations de l'intelligence, n'étaient point représentées également, et en outre plusieurs de ces séries ne recevaient que des accroissement tout-à-fait insignifiants et fortuits. Il importe en effet de bien se rappeler que les fonds mis par le conseil municipal à la disposition du bibliothécaire et de la commission des acquisitions, destinés principalement à continuer les grandes collections existantes, étaient en majeure partie absorbés par les ouvrages d'histoire et des auxiliaires ou des ramifications de cet ordre d'étude ; tandis qu'il existe à l'académie une Bibliothèque spéciale pour les diverses facultés sans parler de la Bibliothèque militaire toute spéciale également de l'école d'Artillerie. Ni les ressources financières, ni le local non plus, dont nous pouvions disposer ne nous permettaient de tenir toutes les séries également au courant.

La chimie, la physique, la mécanique et l'industrie, l'histoire naturelle assez faiblement représentée dans notre collection ne s'alimentaient guère que des dons faits par le gouvernement. La géologie et la paléontologie faisaient seules un peu exception. Surtout pour les ouvrages qui touchent à ces points récemment reconnus où l'étude des derniers fossiles se confond à peu près avec l'histoire des premiers débuts de l'humanité, la paléontologie venant pour ainsi dire se souder à l'archéologie.

Une série pour laquelle nous recevions également des dons nombreux et importants et dont on commençait à s'occuper particulièrement depuis quelques années — c'est mon prédécesseur Mr Schweighäuser qui avait donné cette impulsion, était la série des beaux-arts. Au catalogue elle ne figurait que pour 350 numéros environ — mais d'une part le plus grand nombre de ces articles se rapportait à des publications en plusieurs volumes et même en collections assez considérables, le plus souvent en outre de grands et forts volumes illustrés : d'autre-part cette série offrait de nombreuses inscriptions multiples portées par intercalation sous un seul et même numéro primitif, de

façon que cette série des beaux-arts occupait de fait une place importante et distinguée sur nos rayons. Le testament de Mr Apfel ayant affecté à la Bibliothèque une somme approximative de 550 francs — elle variait selon les revenus de la fondation, la commission qui m'était adjointe, avait, sur ma proposition décidé que cet argent serait en partie employé à des acquisitions de livres d'art, afin de rester dans le cercle des idées du généreux bienfaiteur de notre théâtre Strasbourgeois. — C'était jusqu'ici surtout dans le sens de l'industrie artistique, céramique, bijouterie etc., de l'art du moyen-âge et de l'histoire de l'art et des artistes, que ces emplettes étaient faites en cherchant de la sorte à demeurer encore dans le grand cadre d'ensemble de la Bibliothèque, dans celui des études historiques.

Nous arrivons maintenant à la dernière et l'une des plus importantes de ces grandes sections de livres courants de notre Bibliothèque ; — les incunables et les manuscrits formant deux sections tout-à-fait spéciales — c'est celle de la littérature moderne cataloguée dans huit volumes et comprenant, il est vrai seulement, 5687 numéros primitifs, mais un nombre considérable d'inscriptions supplémentaires ; car, c'est après l'histoire, la partie qui recevait le plus de nouveaux ouvrages. Cette section marquée de la lettre L comprenait d'ailleurs les collections les plus riches comme nombre de volumes.

La littérature qui occupait matériellement sur nos rayons au second étage tout le pourtour de l'abside, avec son pentagone et toute la façade méridionale donnant sur la petite place du Temple-neuf, était subdivisée dans son classement méthodique en trois principales séries : l'histoire littéraire, la bibliographie, puis les œuvres littéraires. Pour ces dernières, l'ordre alphabétique par noms d'auteurs avait été adopté ; pour les autres séries le classement était plutôt chronologique.

L'histoire littéraire renfermait notamment de précieuses collections de journaux littéraires des XVIIe et XVIIIe siècle provenant des bibliothèques de Bénédictins d'Ebersmünster et de Marmoutier, puis encore les séries fort précieuses également et tenues constamment au courant, par des dons du gouvernement, de tous les mémoires publiés par les académies et sociétés savantes de Paris.

La Bibliographie renfermait entre autres une collection sinon complète, du moins fort intéressante de ce qui a été publié en France et en Allemagne sur l'invention et les débuts

de l'imprimerie, puis un nombre considérable de catalogues de journaux non politiques et de revues; publications qui, continuant toujours, envahissaient constamment plus de place.

La série principale des œuvres littéraires, subdivisée encore dans son classement en poésie, théâtre, romans, épistolographie, etc... chaque subdivision répartie à son tour par langue et nationalité, Espagne, France, Allemagne et ainsi de suite d'Ouest en Est — cette série était particulièrement riche en productions antérieures au XIXe siècle, et par contre tout-à-fait pauvre en ouvrages modernes. Pour la France et l'Allemagne nous possédions la collection complète de tous les poèmes du moyen-âge et de toutes les poésies imprimées des troubadours, trouvères et minnesænger. L'époque de la renaissance, en général plus érudite que littéraire et poétique, puis la grande période classique de la France du XVIIe siècle ètaient également bien représentées sur nos rayons. La collection du XVIIIe siècle renfermait un certain nombre d'écrits, de pièces de théâtre par exemple, de médiocre valeur sans doute, peu connus et ne méritant guère de l'être, mais difficiles à trouver, provenant surtout de bibliothèques d'émigrés et prenant quelque prix par cette rareté.

Avec la Révolution tout s'arrêtait à cette série de la littérature, l'Allemagne était encore représentée par Schiller et Göthe dont les œuvres tant originales que traduites en diverses langues, commentées et étudiées sous de nombreux points de vue forment une petite bibliothéque spéciale. La France ne figurait guère dans cette littérature moderne que par une seule édition des œuvres complètes de Chateaubriand.

Nous étions occupés à créer cette série des œuvres contemporaines. Le 14e relevé des ouvrages nouvellement reçus à la Bibliothèque, qui devait contenir l'énumération de mes acquisitions faites jusqu'au 30 juin dernier, eût renfermé la liste de la majeure partie des principales productions poétiques, descriptives et didactiques surtout de la période de transition qui enjambe du XVIIIe au XIXe siècle. C'était le premier pas fait dans cette voie et ces premières acquisitions d'œuvres appartenant à ces temps agités de la République et de l'Empire, peu favorables à la poésie, devaient conduire à la courte mais brillante explosion du Romantisme avec ses témérités, ses extravagances et son éclat. Une partie du fonds de la dotation

Apfel, partagée entre les beaux-arts et la littérature devait recevoir cette destination.

Une seule partie de la littérature moderne était quelque peu tenue au courant, celle de l'épistolographie. La correspondance est une forme missive de mémoire et sous ce rapport les recueils de lettres rentrent presque autant et plus dans le domaine de l'histoire que dans la catégorie des ouvrages littéraires.

Une série dans laquelle par contre nous ne possédions presque rien, c'était celle des Romans. Non seulement nous n'avions pas un seul roman moderne; ce sont les cabinets de lecture et les bibliothèques de cercle qui font collection de semblables ouvrages — mais nous ne possédions pas même les productions anciennes des XVIIe et XVIIIe siècles, telles que l'Amadis des Gaules, le grand Cyrus, la Clélie et l'Astrée qui sont, non plus des romans de lecture courante, mais de véritables documents pour l'histoire de la littérature et qui doivent se trouver dans une Bibliothèque régulièrement composée.

Après ces neuf grandes sections des livres modernes, il existait une section particulière pour les Incunables, c'est-à-dire les ouvrages imprimés au XVe siècle et pendant les quinze premières années du XVIe, transition entre les manuscrits et les produits de la typographie, section qui occupait longitudinalement toute la travée du milieu dans la salle du second étage. Elle était fort riche et fort précieuse, mais c'est celle dont je suis le plus embarrassé de parler, car je la connaissais, je dois en faire l'aveu, moins que toutes les autres. Le catalogage de ces Incunables remplissait deux forts volumes, écrits tout en entier de la main du Professeur Jung.

Ils comprenait de 4 à 5000 numéros. Je ne puis rien préciser, ne me rappelant plus le chiffre exact, que je ne saurais même où trouver, toutes les notes, que je possédais à ce sujet, ayant disparu dans l'incendie qui a détruit la Bibliothèque, ainsi que je l'ai dit et répété. Le catalogue de ces incunables, par une exception dont j'ignore le motif, était dressé selon l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, au lieu de l'être par ordre chronologique, ou par ordre topographique, ce qui eut semblé plus pratique pour des ouvrages qui ont généralement moins de valeur par leur texte même que par leur date et le lieu de leur impression. Il résultait de cette disposition du répertoire d'assez grandes pertes de temps, quand l'on avait quelques

recherches à y faire ; et la principale conséquence de cet état de choses avait été pour moi de ne me permettre que rarement, faute de loisirs suffisants, de feuilleter ces régistres et de fureter parmi ces volumes. C'était une tâche que je comptais entreprendre plus tard, quand l'ordre matériel, que je m'efforçais d'organiser avant tout, serait une fois régulièrement établi. Cette section si précieuse des incunables est par suite celle au sujet de laquelle mon rapport sera forcément les plus bref et le plus vide de renseignements.

Je sais qu'elle ne contenait aucune pièce remontant à Gutenberg lui-même et qu'en général il me s'y trouvait aucun spécimen certain de la typographie primitive à caractères mobiles du milieu du xve siècle. L'ouvrage le plus ancien portant une date connue, que je me rappelle y avoir vu, était un exemplaire de la Bible imprimé en 1468 par Eggenstein, ancien associé de Mentélin avec Initiales historiées et enluminées à la main.

Comme ancienneté, je citerai encore un magnifique exemplaire à grandes marges de l'édition de Königshoffen, sans lieu ni date, mais qui doit remonter à 1474. Je me rappelle encore que dans une recherche que j'ai faite une fois en parcourant les deux volumes du catalogue de ces incunables, j'ai été frappé du nombre considérable d'ouvrages que j'y ai relevés depuis 1483 jusqu'à la 1re moitié du xvie siècle, sortant des presses de la famille Grüninger de Strasbourg, ou plutôt des Reinhardt originaires de Grüningen en Würtemberg.

Je rappellerai ici, en passant, que l'imprimerie Heitz qui existe depuis le xviie siècle, continue, d'après une tradition de de famille, l'ancien établissement des Grüninger. Je citerai finalement trois publications du xvie siècle plus précieuses par leur rareté que par leur ancienneté et sur lesquelles mon attention a été appelée par hasard à l'occasion de recherches faites afin de répondre à des demandes de renseignements et qui appartiennent encore à la période extrême des incunables. Ce sont d'abord l'ouvrage unique en son genre de Thomas Murner *Nova Germania*, imprimé à Strasbourg en 1502, dont l'édition entière supprimée par un décret impérial, avait été détruite dès le lendemain de sa publication et dont un seul exemplaire échappé, l'on ne sait comment, à la suppression absolue de cette brochure, avait été retrouvé par mon prédécesseur, Mr Alfred Schweighæuser, dans un volume de *Varia*, appartenant,

si je ne me trompe, à la collection Schœpflin ; puis deux exemplaires de la plus grande rareté également, deux ouvrages de rhétorique et de grammaire *Novus elegans que modus conficiendarum epistolarum* ou *alias de arte dicendi duos libros* (de l'art de bien dire) par Jean Basin de Sansdaucourt et la *Grammatica figurata* de Mathieu Ringmann, du val d'Orbey, imprimés le premier en 1507 et l'autre en 1509, tous deux à St. Dié, dans cette modeste imprimerie vosgienne qui a eu l'étrange privilège de donner le nom d'Amérique au nouveau monde découvert par Colomb et décrit par Améric Vespuce. [1])

Après avoir traité la matière des incunables, qui avaient fait partie de l'ancienne bibliothèque, M. de Saum arrive à celle des manuscrits ayant appartenu au même dépôt. Cette partie du rapport du 27 janvier 1871 n'étant guère que la répétition du rapport du 21 mai 1870, déjà reproduit, nous pensons pouvoir sans inconvénient omettre le passage relatif aux manuscrits dans le dernier travail de M. Saum.

Afin de compléter la triste énumération de nos richesses disparues, après avoir récapitulé ainsi, à grand effort de mémoire, ce que nous possédions de plus curieux et de plus rare en fait de livres imprimés ou manuscrits, il me faut encore passer en revue la collection de notre petit musée d'archéologie et de souvenirs locaux, collection assurément moins remarquable moins précieuse que celle de nos trésors bibliographiques et paléographiques, mais qui avait une valeur toute particuliète pour moi. Ce que M. le professeur Jung avait fait pour les livres, cet immense travail de classement et de catalogage auquel il s'était dévoué, je comptais l'entreprendre sur une échelle ; plus modeste, plus appropriée à mes moyens, en consacrant mes loisirs à l'installation régulière et méthodique de cette petite collection et à l'inventaire raisonné de cette parcelle de nos richesses municipales.

Ce travail, sur lequel je comptais, dans un accès de vanité exagérée et promptement punie, pour rattacher mon nom ignoré à la suite de ceux de Schœpflin, Silbermann, Oberlin,

[1]) L'auteur de cette supercherie est un obscur savant d'Allemagne Martin Waldseemüller qui publia en 1507 un livre intitulé *Cosmographiæ introductio* St. Dié in 4° et dédié à l'empereur Maximilien I. C'est là qu'est émise l'idée de donner le nom d'*Amerigo* à la 4e partie du monde. Voir aussi le *Mundus novus*, 1504; 4° Vicence J. Ottmar.

Schweighæuser et Jung, ce travail était à peine commencé; des lenteurs administratives m'entravaient depuis deux ans sans me permettre d'avancer ma besogne au gré de mes désirs, quand l'incendie du 24 août est venu faire justice à la fois de ces retards et de mes impatiences.

J'ai dit tout en commençant que ce musée occupait un rez-de-chaussée, d'abord le vestibule au pied de la cage d'escalier, ancienne abside de l'église, puis la grande salle en face de l'entrée, formant le sol même de l'ancien chœur des dominicains. Quelques inscriptions étaient encore encastrées dans la muraille, le long de l'escalier et quelques objets, notamment dans les collections de médailles que, faute de médaillers, je n'avais pas pu faire transporter à la place qui leur était assignée, se trouvaient encore disséminés provisoirement dans les salles tant du premier que du second étage.

Le vestibule contenait le musée lapidaire, bas-reliefs et inscriptions. La grande salle renfermait sur quatre grandes tables vitrées et les rayons de trois vastes armoires, les collections de céramique, les objets en métaux et en général les pièces les plus délicates et les plus précieuses. Le monétaire devait également y être établi dans l'embrasure des fenêtres.

Toutes les inscriptious antiques conservées dans le vestibule ont été heureusement relevées par le professeur W. Brambach de Fribourg en B. dans son Recueil des inscriptions de la vallée du Rhin, *Corpus inscriptionum rhenanorum;* et de plus M. le général Creuly et M. Alex. Bertrand, directeur du musée de St. Germain les ont à leur tour transcrites plus récemment en forme de fac-simile.

De la sorte, si elles ont fortement souffert par les atteintes du feu, leur trace est du moins exactement conservée.

Les inscriptions éparses le long de l'escalier, conservées en majeure partie, appartenaient toutes au moyen-âge et même à des temps plus récents. Deux d'entre elles que je crois exister encore sont du xve siècle, l'inscription commémorative de la construction des anciens greniers d'abondance, érigés en 1440 et situés entre la Préfecture et le théâtre, et celle de 1418 qui se trouvait autrefois à la porte blanche, relative selon la tradition à un conflit survenu entre les jardiniers et les membres du chapitre St. Thomas.

D'autres inscriptions plus récentes consacrent le souvenir de Mentelin, Séb. Brandt, Bernegger, etc...

Parmi les pièces les plus intéressantes conservées dans le lapidaire disposé tout autour du vestibule du rez-de chaussée, et qui en majeure partie ont été cruellement éprouvées par le feu, je citerai une douzaine environ de bas-reliefs, portant l'image de Mercure, la divinité dont le culte paraît avoir été le plus répandu dans cette partie de l'ancienne Gaule; quelques Hercule; deux grands autels à quatre faces, l'un trouvé à Wœrth et l'autre à Ehl près de Benfeld, (l'ancien Helvetum), ayant quatre divinités, une sur chaque côté, parmi lesquelles Mercure et Hercule; deux autres autels également quadrilataires, l'un avec les images de Castor et Pollux, l'autre avec celles de Vénus et la Fortune d'un côté, de Vulcain de l'autre; puis d'autres bas reliefs, l'un avec un cavalier traînant un captif et armé d'une sorte de hache d'armes ou de marteau que j'ai vu attribuer au dieu Thor, un autre avec un groupe de deux figures qui doivent être Mercure et Rosmesta; puis encore le Silvanus de Dabo, le Gabro de Gerstheim, le Lepontius du vieil Argentorat et une tête étrange à grands cheveux hérissés, de la déesse Dirona ou Deirona trouvée à St. Avold; un curieux bas relief avec l'image du Pluton gaulois et le Mithra ou Acon à 4 ailes, que j'avais eu la bonne fortune de découvrir, il y a quelques années, dans les fouilles d'une cave que l'on approfondissait près de l'ancien fossé des tanneurs à Strasbourg. J'indiquerai encore, comme déposées dans ce lapidaire mais appartenant au moyen-âge, la grande cuve en pierre, qui occupait le centre du vestibule, et qui, d'après ses dimensions, devait servir de fonds baptismaux aux temps où le baptême s'administrait encore par immersion, les deux grandes statues à mi-corps, qui se dressaient en face de l'entrée, des deux côtés de la seconde porte, attribuées, l'une à l'évêque Werynhaire, le fondateur de la cathédrale du XI[e] siècle et l'autre à Rodolphe de Habsbourg, qui, avant que d'être empereur d'Allemagne, avait été général des armées strasbourgeoises; une petite figure en costume du XV[e] siècle, qui se trouvait autrefois auprès de la tour dite *Guldenthurm*, près du pont aux chats, et qui, d'une main soulevant son bonnet et de l'autre présentant une bourse, invitait les bateliers à acquitter le péage; et finalement, appliqué contre le mur, à gauche de l'entrée un groupe de soldats, dans le costume des dernières années du XV[e] siécle, débris actuellement mutilés d'un ancien calvaire.

Cinq larges marches en pierre conduisaient de ce Parvis à la grande salle du rez-de-chaussée dont la porte s'ouvrait entre les statues des deux Habsbourg, l'évêque Werynhaire et l'empereur Rodolphe.

Dans cette salle qui autrefois sombre et humide renfermait du temps de M. Jung, les manuscrits et les incunables et que j'avais fait éclairer et assainir, il y a 3 ans, en doublant presque la dimension des baies qui leur donnaient l'air et le jour, j'avais commencé à disposer nos collections archéologiques et historiques.

Quatre grandes tables vitrées établies, chacune en face de l'une des quatre fenêtres et trois armoires larges et hautes, placées contre les massifs qui séparaient les fenêtres l'une de l'autre, occupaient la travée de gauche de la salle. Deux médaillers devaient en outre être installés dans les embrasures des deux fenêtres du milieu. La travée centrale correspondant à la porte d'entrée renfermait 3 anciennes cuves baptismales provenant, si ma mémoire me sert bien, de l'église de Saint Guillaume à Strasbourg, de l'église d'Eschau et de celle de Rosheim.

Le reste des dispositions de cette travée centrale n'était pas encore bien arrêté. Le côté droit de la salle, adossé à l'auditoire du gymnase protestant, était provisoirement envahi par un fouillis de livres dépareillés, doubles et volumes égarés, formidable classement à entreprendre un jour, devant lequel mes prédécesseurs et moi, nous avions tous reculé, fouillis qui autrefois entassé dans les combles, avait reçu le nom traditionnel et bien justifié de *Capharnaum.* Dans la mise en place que j'avais adoptée pour ces collections archéologiques, j'avais suivi le plus que je pouvais, l'ordre chronologique, commençant du côté de l'entrée, par quelques antiquités égyptiennes et des objets appartenant à l'âge de pierre, pour finir tout dans le fond de la salle par des souvenirs de la première République, de l'Empire et de la restauration.

La série des antiquités égyptiennes était peu nombreuse et de mince importance ; elle comprenait deux petites stèles funèbres chargées de hiéroglyphes, le torse d'une statue en porphyre noir et quelques figurines en terre cuite vernissée bleue ou verte ou bien en bronze.

L'âge de pierre renfermait une collection d'environ une vingtaine de haches en pierre polie de diverses dimensions en

grès, en serpentine, en granit et en porphyre, trouvées toutes ou presque toutes en Alsace, plusieurs à Scharrachbergheim et de plus un fer de lance en silex brut, une simple pierre à briquet, façonnée mais non polie, provenant d'un tumulus du Holstein.

Je venais en outre de faire l'emplette, comme se rattachant à cette série, d'une collection fort intéressante d'objets divers, ustensiles, armes, haches, marteaux, meules à moudre et à éguiser, parois d'habitations en bois et en terre glaise, du fil, des fragments de tissu ou plutôt d'une sorte de feutre grossier, et puis des fruits, du blé, du pain même et des vases de terre, simplement façonnés à la main, le tout appartenant à la période lacustre et provenant de fouilles opérées à Wangen, dans le lac d'Unterseen au-dessous de Constance.

L'âge de bronze était représenté par une demie douzaine d'instruments de formes assez variées, par un fer de flèche et un fer de lance et puis par quelques menus objets à destination incertaine.

La même vitrine renfermait à côté de ces bronzes une dizaine de queues d'haronde en bois de chêne provenant du mur payen de Ste. Odile et que je cite ici en passant, non comme appartenant à ces temps primitifs et à peu près anté-historiques, mais à cause de la place qu'elles occupaient matériellement dans la collection.

Le peu de meubles dont je disposais ne m'ayant pas permis de faire des classes distinctes aussi tranchées que je l'eusse désiré, j'étais obligé en effet de réunir ainsi, à proximité les uns des autres, des objets qui eussent dû être franchement et complètement séparés.

C'est ainsi que la même table vitrée qui renfermait les antiquités d'Egypte et celles des âges de pierre et de bronze, renfermait également une intéressante collection de vases et de flacons en verre de la période romaine, des vases et des plateaux en bronze romains et franks, une collection de lampes tant pour usages domestiques que pour usages funéraires, appartenant également aux temps romains et puis un petit nombre d'autres vases, production de l'art grec italien, à peintures noires et rouges.

Parmi les objets en verre, je citerai surtout une précieuse coupe de l'espèce dite *Diatreta*, trouvée dans une tombe à Königshoffen, près de Strasbourg, coupe en verre blanc, entou-

rée extérieurement d'un délicat filigrane en verre de couleur, découpé tout en relief et ne tenant au vase lui même que par de fines attaches habilement dissimulées, et portant au pourtour, également en relief et en verre de couleur, les restes d'une inscription malheuresement tronquée par la cassure de la coupe qui avait été brisée lors de sa découverte.

Les fragments de mots encore apparents portant XIMIN AVGV semblaient rattacher ce curieux spécimen de la verrerie antique au règne de l'empereur Maximin. Du nombre des objets en bronze dignes d'être spécialement cités, je mentionnerai un vase cylindrique retiré de la rivière d'Ill par l'hameçon d'un pècheur, vase munie d'une anse et entouré près du rebord supérieur d'une inscription datant du Bas empire. Le monogramme du Christ inscrit entre l'Alpha et l'Oméga, avait souvent fait attribuer à ce bassin une signification religieuse, mais sa forme et les désignations de l'inscription portant le nom et le titre d'un fonctionnaire civil et non ecclésiastique (SEPTIMIUS THEDOLUS CORRECTOR VENETIÆ ET ISTRIÆ) donnent lieu de penser que c'était simplement une mesure de capacité.

Il existe un moulage de ce vase au musée archéologique de St. Germain.

Les collections de céramique étaient, je dois l'avouer, plus nombreuses que variées et la poterie vulgaire en terre jaune ou grise provenant surtout des derniers temps de l'Empire romain et de la période franque mérovingienne, dominaient dans une forte proportion. Les vases grecs à peinture noire et blanche, ou bien noirs à figures et ornements détachés en teintes claires, souvent, mais improprement désignés sous le nom de vases étrusques, étaient les moins nombreux.

Outre ceux dont le *Museum Schœpflini* [1]) publié en 1783 par Oberlin, donne la description et le dessin, il n'y a guère à citer que deux assez beaux cratères, ornés de figures finement dessinées, provenant de Naples et qui, dans les premières années de ce siècle, avaient été acquis par voie d'échange contre un fer de lance en bronze à double pointe de l'ancienne collection Schœpflin.

[1]) La Bibliothèque municipale actuelle possède un exemplaire du *Museum Schœpflini* sous le numéro 0.2852.

L'art romain était représenté dans cette série par de nombreux fragments de vases en terre rouge (terra sigillata) provenant en majeure partie de la source suspecte, il faut bien le reconnaître, des fouilles de Bergzabern, puis aussi des anciens fours à potier, plus récemment découverts à Heiligenberg dans la vallée de la Brusche. Ces débris plus ou moins complets de Patères et surtout de ces sortes de vases que l'on nommait *Patinæ*, portaient en reliefs une grande quantité d'ornements, feuillages, enroulements, figures de divinités, de génies ou d'animaux, scènes de chasse et de combats, et puis aussi de nombreuses signatures de potiers, imprimées ordinairement dans le fond du vase.

Mêlés à ces fragments et provenant des mêmes fouilles se trouvaient également un certain nombre de moules antiques; et l'on y avait joint encore divers spécimens de moulages modernes exécutés au moyen de ces formes anciennes.

La poterie vulgaire en terre jaune, grise ou noire, sans vernis, comprenait quelques grosses jarres, à double anse, massives, ventrues, presque rondes; une amphore longue et mince, de la contenance d'un litre tout au plus, de nombreuses petites cruches pansues, au col plus ou moins long, n'ayant la majeure partie qu'une seule anse et beaucoup de ces vases funéraires, presque ronds aussi, avec un simple rebord en guise de goulot, que l'on désigne sous le nom d'*Ollæ funerales* décorées extérieurement d'une ornementation des plus simples, des bandes circulaires couvertes de petites hachures taillées dans la pâte, ou bien d'une sorte de graineté comme de goutelettes formant relief.

Ces Ollæ renfermaient presque toutes encore des cendres et des parcelles d'os et souvent un grand clou en fer. Ces diverses sortes de cruches et de vases appartenaient toutes aux époques romaine et franque.

L'ancienne poterie celtique ne figurait dans notre collection que par deux vases et quelques fragments récemment acquis par moi et provenant comme je l'ai dit plus avant des fouilles exécutées dans la station lacustre d'Unterseen au-dessous de Constance.

Quelques piles de briques, rondes surtout, provenant d'anciens hypocaustes, divers conduits, soit de chaleur pour les calorifères, soit d'eau pour fontaines et bains, et puis une demie douzaine environ de grandes et belles tuiles romaines à

rebord, timbrées au nom de la VIIIe Légion, complétaient cette collection des produits de l'industrie ancienne du potier et du tuilier.

La seconde vitrine, car tous les objets que je viens de détailler remplissaient surtout la première table vitrée, la première armoire et l'embrasure de la première fenêtre, la seconde vitrine disposée en face de la seconde fenêtre, renfermait une collection fort nombreuse, fort variée, intéressante et précieuse en partie de menus objets appartenant à la vie usuelle des anciennes populations de l'Alsace romaine et barbare, tant gauloise que germanique, objets de toilette et de vêtements, ornements et bijoux, pièces de mobilier, instruments, ustensiles, outils, armes de toutes sortes, tant offensives que défensives, etc.

J'observerai cependant que les objets provenant de la période franque étaient les plus nombreuses.

Le détail me mènerait assurément trop loin, même en ne faisant qu'énumérer simplement toutes les richesses si multiples que contenait spécialement cette seconde vitrine. Je me bornerai donc, ainsi que je l'ai d'ailleurs fait jusqu'ici pour cette notice, à ne citer que les pièces capitales, sans m'arrêter à un nombre considérable de fibules, agrafes, boucles, broches, attaches diverses de manteaux et d'autres vêtements, de ceintures et de baudriers, aux bagues, pendants d'oreille, boutons et autres menus ornements, presque tous en bronze et presque tous aussi appartenant à la période mérovingienne, pour m'arrêter aux Torques des Gaulois et à leurs lourds bracelets à forme massive.

Je me bornerai à mentionner deux curieux bracelets romains de la fin de l'empire, remarquables par leur double inscription sentimentale portant tous deux, mais chacun dans un ordre inverse les quatre mots AMA ME. — AMO TE., de telle sorte que l'un disait : « aime-moi — je t'aime. » et l'autre répondait « je t'aime — aime-moi. » ; puis encore un fort beau collier en bronze, gracieusement ornementé, d'origine celtique sans doute, trouvé il y a peu d'années dans un champ à Erstein.

Passant de même rapidement par la collection de clochettes, petits ustensiles pour ouvrages de femmes, épingles, peignes, stylets pour écrire, spécimens de poids antiques, balances, osselets et dés à jouer et d'une quantité de clefs anciennes en

bronze et surtout en fer, clefs romaines, franques, et sans doute aussi, en partie, de dates plus récentes (il y avait un triage à faire) j'indiquerai seulement, avec quelques instruments de chirurgie, plusieurs précieux cachets d'oculistes romains, deux mors, un éperon, des phalères et autres ornements ou pièces de harnachement, ainsi qu'une collection de fers ayant cette forme ondulée que l'on attribue aux fers de chevaux gaulois, et puis plusieurs de ces étranges chaussures de cheval que l'on désigne sous le nom de hipposandales. Ces objets formaient une petite série assez intéressante. Quelques outils et instruments aratoires, marteaux, ciseaux, claies, serpes et bêches en fer fortement oxydé d'ailleurs, ainsi que diverses anses et garnitures de seaux en bronze — ces dernières mérovingiennes — complétaient la collection des objets se rattachant à la vie civile.

En fait d'armes offensives et défensives, nous possédions des types nombreux et variés de pointes de flèches et de lances, de coutelas de toute dimension, de haches d'armes, de francisques, de glaives plus ou moins longs, un seul à double tranchant, tous les autres de forme germanique, des scramasaxes à longue lame droite, avec un tranchant unique, un dos d'environ un centimètre d'épaisseur et souvent une rainure creusée des deux côtés de la surface plane, puis divers UMBO mérovingiens, comme la plupart de ces armes, avec les restes de la garniture en cuivre qui entourait le pourtour de l'un de ces boucliers et une pièce assez bien conservée, en fer, de l'armature de ce même bouclier.

La grande majorité des objets qui remplissaient cette vitrine, avaient une valeur spéciale pour l'Alsace, en ce qu'ils provenaient de fouilles et surtout de trouvailles fortuites faites dans le pays même.

Notamment, un nombre assez considérable d'entre eux avaient été recueillis dans le sable de la rivière d'Ill aux environs de Benfeld, pendant une baisse exceptionnelle des eaux survenue en 1825 et provenant de l'ancienne ville gallo romaine d'Helvetus, actuellement le modeste petit hameau d'Ehl.

Une nombreuse collection de figurines, la majeure partie en bronze, quelques unes en terre cuite, deux ou trois en marbre, formaient ce que Schœpflin appelait son Laraire.

Il en a décrit et reproduit un certain nombre dans le tome I de son *Alsatia illustrata*.

Mais malgré tout le respect que doit inspirer le savant fondateur de notre musée, je suis obligé d'avouer que cette partie de sa collection était la moins précieuse, celle où la critique de l'érudit archéologue a été le plus souvent mise en défaut.

Au siècle dernier et même dès la renaissance du XVIe siècle, les imitations et les contrefaçons abondaient déjà et dans presque toutes les collections formées à cette époque, il se trouve confondu avec des pièces vraiment et incontestablement antiques, des productions de l'art moderne qu'une critique plus expérimentée élimine actuellement et restitue à leur date véritable.

C'est ainsi qu'un grand nombre de bustes et de statuettes, qui figuraient dans ce *Laraire* romain, eussent du être ou bien simplement mis de côté comme sans valeur, ou bien classés comme œuvres d'art du XVI, XVII et XVIIIe siècle.

J'avais commencé un peu à faire ce triage.

Un petit bas-relief en stuc trouvé à Brumath, le Brocomar celtique et dont il existe une copie en plâtre à St. Germain, quelques fragments de mosaïque venant d'Italie et quelques statuettes ou débris de statuettes en bronze, marbre ou terre cuite provenant d'Ehl (Helvetum) d'Augst (Augusta Rauracorum) près de Bâle, de Bergzabern (il est prudent ici de ne pas trop se prononcer) et de Strasbourg même, notre vieil Argentorat gallo-romain, offraient plus de certitude, parce que l'on en connaissait du moins la provenance et que l'on pouvait ainsi vérifier les circonstances de ces diverses trouvailles.

La période du moyen-âge, comprise entre les temps mérovingiens et la renaissance était fort peu représentée dans notre collection.

Trois cuves baptismales, sans compter la grande cuve déjà citée dans le musée lapidaire du vestibule, l'un des trois provenant d'Eschau, reproduisant en bas-reliefs sur son pourtour la vie de N. S. Jésus Christ et remontant sans doute jusqu'au Xe siècle ; une trentaine environ de têtes abattues aux statues de la cathédrale par les iconoclastes de 1793 et recueillies par des mains pieuses ; deux bustes en pierre également, l'un du comte Jacques de Lichtenberg, à tête de Satyre, l'autre de Barbe d'Ottenheim, la belle Berbel dont le chroniqueur Hertzog a raconté les aventures et la fin tragique ; quelques poignards,

une ou deux épées, un gantelet en fer et quelques éperons, tous remontant au plus loin jusqu'au XVe siècle, deux grandes trompes en bronze qui, selon la tradition, servaient autrefois à donner le signal de la sortie des juifs auxquels le séjour de Strasbourg était interdit pendant la nuit; une grande corne de buffle décorée des trois alérions de Lorraine, que l'on prétendait avoir servi de trompette à la bataille de Nancy, dans laquelle périt Charles le Téméraire, et qui loin d'être un instrument de musique, n'était qu'une ancienne coupe à boire dans le genre de celle de la confrérie des buveurs au château du Haut-Barr; puis une vieille verrière du XIVe siècle représentant le cortège des anciennes corporations des artisans de la ville, verrière reproduite dans l'édition de Königshoffen par Schilter, tel était, avec les quelques statues et bas-reliefs du vestibule, à peu près tout ce que nous possédions de ces époques du moyen âge.

Avec la Renaissance commençait une série de souvenirs locaux sans aucune valeur archéologique, mais pleine d'intérêt au point de vue de notre histoire municipale.

En effet au XVIe siècle appartenaient plusieurs armes, poignards et rapières, entre autres un grand glaive à deux mains, qne j'ai retrouvé tordu par le feu dans les ruines de la bibliothèque; l'anneau pontifical du Pape Clément VII tombé, lors du sac de Rome en 1527 entre les mains d'un certain Silberkræmer, capitaine strasbourgeois au service de l'empereur; la vieille bannière de la ville sur tissu de soie que l'opinion publique faisait remonter jusqu'au XIIIe siècle, mais qui d'après toutes les apparences et d'après le millésime de 1587 qui y était inscrit sur la couronne de la vierge ne datait que de la fin du XVIe siècle; le plan de Strasbourg exécuté par Specklin en 1577; la chaudière à 3 pieds en cuivre dans laquelle au dire d'une tradition apocryphe sans doute, en ce qui concerne non le fait, mais le vase, le potage au mil aurait été apporté tout chaud encore de Zurich à Strasbourg par la Reuss et le Rhin en 1576; deux vases en fer blanc, aux armes de la ville, servant autrefois au transport du vin, depuis la cave municipale jusqu'au poële de la lanterne pour le repas solennel du magistrat; une longue riche bande de tapisserie brodée en soie et laine, datée des dernières années du XVIe siècle et représentant toute la passion de Notre-Seigneur; puis un certain nombre de modèles d'édifices et aussi de machines et

d'armes, entre autres un premier projet de canon révolver ou de mitrailleuse inventé par Specklin.

Au XVIIe siècle appartenaient les magnifiques verrières de la Chartreuse de Molsheim, exécutées de 1615 à 1630 par les frères Linck, représentant, une série, la vie des saints d'après les gravures de Sattler; une autre série, la vie de Jésus-Christ; la collection des anciens instruments de musique, conservés autrefois au Pfennigsthurm; la collection lugubre des instruments de torture de l'ancienne justice de la ville libre; la boîte peinte dans laquelle était conservé le pacte fédéral de la république de Strasbourg, le *Schwœrbrief*, document heureusement restitué aux archives de la mairie et sauvé ainsi du feu qui a consumé cette boîte.

Les souvenirs les plus remarquables du XVIIIe siècle remontaient tous ou presque tous aux jours néfastes de la Terreur. Tels étaient surtout l'encrier monumental du comité de salut public, meuble sinistre comme ayant servi à Euloge Schneider, mais œuvre d'art curieuse, à titre de spécimen de la faïencerie de la première république française et le colossal bonnet rouge en tôle qui, pendant les saturnales de ces temps de soi-disant liberté, avait coiffé la flèche de notre vieille cathédrale chrétienne déguisée en temple de la raison. Un sabre et un pistolet ayant appartenu au général Kléber, tous deux des armes orientales, complétaient cette collection des souvenirs de la fin du siècle dernier.

Finalement le XIXe siècle lui-même avait ses représentants dans ce musée de nos traditions locales, sous la forme de l'ancien drapeau blanc fleurdelysé de la garde nationale licenciée en 1816, de plusieurs drapeaux tricolores, surmontés du coq gaulois de la monarchie de juillet, provenant de la garde nationale de 1830 et d'un certain nombre de bannières qui avaient figuré dans le cortège des arts et métiers, organisé en 1840 lors des fêtes pour l'inauguration de la statue de Gutenberg.

A tous ces drapeaux aux couleurs bigarrées, je comptais adjoindre encore deux vieilles bannières en soie toutes déchirées, accrochées à des hampes longues comme des lances de tournois et un petit guidon blanc aux armes de France et de Navarre, débris de quelques anciennes fêtes des XVIe et XVIIIe siècles, afin d'en former au fond de cette salle du rez-de chaussée, autour de la vieille bannière de la ville, un trophée

embrassant dans un même faisceau près de 4 siècles de notre histoire strasbourgeoise.

Une collection fort intéressante des étalons types des anciennes mesures strasbourgeoises était également conservée dans ce musée, collection qui pour les poids comprenait des spécimens des XIIe et XVIe siècles ; puis toute la série complète de la fin du XVIIIe siècle et qui pour les mesures de liquides remontait jusqu'au XVe siècle ; à cette série appartenait un grand broc en airain de 1436, de la contenance de 28 pots servant au jaugeage des vins.

Le monétaire formé par Schœpflin et assez considérablement augmenté depuis lors, passait pour être assez précieux.

Outre de nombreuses séries de pièces romaines, surtout en bronze, depuis les as massifs de la République jusqu'aux jetons en potin du Bas-empire, il renfermait des monnaies grecques en or et en argent, des pièces orientales, des pièces gauloises et un nombre assez important de pièces du moyen-âge surtout des bractéates et des monnaies épiscopales.

La série des monnaies alsaciennes, principalement la collection particulière de l'ancien organiste Silbermann, conservée à part dans un coffret spécial était à peu prés complète. Mais toute cette partie de nos richesses archéologiques n'était malheureusement pas régulièrement classée, faute de place suffisante convenable.

Je n'ai par suite jamais pu m'en occuper sérieusement et l'étudier bien à fond, de façon que j'en suis réduit, comme c'était le cas pour les incunables dans des conditions à peu près semblables, à rester dans les généralités, sans pouvoir entrer dans aucun détail et mettre plus particulièrement en évidence les pièces les plus rares et les plus précieuses. Je ne pourrai de même et pour le même motif que signaler l'existence rétrospective d'une collection d'anciennes pierres gravées provenant du Musée Schœpflin et de plusieurs collections d'empreintes en platre, en souffre et en cire rouge ajoutées plus tard, mais qui n'ont jamais été régulièrement classées et cataloguées. Malgré toute ma vigilance, j'ai eu le regret de ne pouvoir retrouver parmi les décombres enlevées dans l'ancien local de la Bibliothèque aucune de ces entailles que leur matière a du préserver des atteintes du feu, mais qui trop petites ont disparu, perdues dans ce monceau de ruines.

Afin de compléter tous les renseignements concernant notre

ancienne collection municipale conservée ainsi dans le chœur du temple-neuf il ne me reste plus qu'à mentionner encore quelques portraits; deux à l'huile et un en bois sculpté de Schœpflin à divers âges de sa vie; un portrait ancien de Gutenberg, selon une tradition dont je ne saurais ni affirmer, ni nier l'authenticité; un portrait en pied du poëte alsacien Pfeffel de Colmar; puis quelques autres toiles reproduisant plus ou moins fidèlement les traits de personnages historiques tels que Marie de Bourgogne, Jeanne la folle d'Espagne et Mathias Corvin de Pologne.

VI.

Avant d'aborder le récit des circonstances pénibles dans lesquelles se fit la restauration de la bibliothèque municipale actuelle, il nous paraît intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur ce qu'était la bibliothèque du séminaire protestant, bibliothèque sœur ainée de celle de la ville, frappée du même coup, anéantie dans le même désastre.

L'on se rappelle que les deux locaux étaient contigus; la bibliothèque du séminaire fût même atteinte la première.

Le bâtiment de l'auditoire plus directement exposé aux projectiles lancés des hauteurs de Schiltigheim reçut les premiers obus et servit de premier foyer à l'incendie. C'est de ce point que sont parties les premières flammes qui, attisées constamment par une pluie de boulets, ont dévoré en peu de temps tout l'ensemble de ces constructions avec l'église d'une part, le bâtiment central du Gymnase converti en ambulance de l'autre et ont successivement consumé une partie des maisons environnantes.

Cette Bibliothèque primitivement Bibliothèque de l'ancienne université de Strasbourg, à une époque où le protestantisme régnait exclusiment dans la ville, devint, comme nous l'avons exposé plus haut, la bibliothèque du séminaire protestant en vertu d'un décret du 30 floréal an XI (20 mai 1803); elle était sous certains rapports plus précieuse, mieux choisie que celle de la ville.

Dans celle-ci la quantité primait; les collections municipales, si modestes encore avant la Révolution, avaient rapidement dépassé et dépassé du double les chiffres de la collection de l'ancienne université!

Mais la Bibliothèque de la ville, formée un peu au hasard avec les débris des collections saisies dans les couvents, les maisons religieuses et les maisons nobles, manquait par son origine même d'homogénéité et de suite, tandis que la bibliothèque universitaire, fondée en pleine renaissance et au milieu de l'explosion de la réforme avait, dès son début, été formée suivant un plan systématique ; et depuis lors dans ses divers accroissements par dons ou acquisitions, une même suite d'idées a pu toujours être plus ou moins poursuivie.

Tous les donateurs en effet qui enrichissaient successivement le dépôt, tous ou presque tous professeurs de cette université, en connaissaient les ressources et les besoins et leurs livres venaient y combler quelques lacunes précédemment signalées.

Les ouvrages de théologie tenaient tout naturellement une place importante dans cette bibliothèque du séminaire protestant. Il y avait notamment une belle et précieuse collection d'exemplaires de la Bible, de toutes dates, de tous formats et de toutes langues ; puis de nombreuses séries d'opuscules sur des questions de polémique religieuse. La Philologie était spécialement riche en livres relatifs à l'étude des langues orientales tant sémitiques (l'hébreu surtout) qu'asiatiques en général. La littérature ancienne, grecque et romaine, que dans les universités d'Allemagne l'on désigne sous le nom de Linguistique, et qui était connue sous la même dénomination dans la bibliothèque de l'ancienne université strasbourgeoise, formait l'un des fonds les plus complets du dépôt. Dés l'origine, fort riche en éditions anciennes, cette section avait encore reçu un notable et précieux accroissement par le don de la vaste collection de M. le professeur Kreiss.

La littérature allemande occupait également un rang distingué sur les rayons de cette bibliothéque, ainsi que la Philosophie dont certaines séries pouvaient être considérées comme complètes.

Enfin les sciences mathématiques et astronomiques y etaient brillamment représentées par le don que Mr. le professeur Herrenschneider avait fait de sa bibliothèque personnelle, riche surtout en ouvrages relatifs à cet ordre d'études et en documents précieux sur la météorologie.

En fait d'incunables, le séminaire protestant possédait des volumes de la plus grande valeur. Hermann, dans ses notices

historiques sur la ville de Strasbourg, rappelle qu'Oberlin, qui avait été le bibliothécaire du séminaire, avait rédigé le catalogue des incunables et en avait trouvé 4300, parmi lesquels 1134 sans date et au nombre de ceux-ci, plus de cent qu'Oberlin regardait comme ayant été imprimés avec des caractères sculptés.

Parmi les 4300 ouvrages se trouvaient notamment :

Durandi, *Codex rationalis divinorum officiorum*, in-fol., imprimé à Mayence en 1459 par Füst et Schœffer de Gernsheim.

Thomas Aquinas, *summa theologiæ secundæ*, *1466; la Bible allemande imprimée en 1466 par Jean Mentel*, avec majuscules finement historiées à la main, une des premières Bibles connues, traduites en langue vulgaire.

Parmi les manuscrits, l'on trouvait la collection des ouvrages des mathématiciens depuis Euclide jusqu'à Théon[1]) d'Alexandrie, les τα περι υδροσκοπεὶων de Héron [2]) d'Alexandrie ouvrage que l'on a toujours considéré comme perdu ; un Virgile du xe siècle, le *synodicum* grec, rédigé par un auteur anonyme du ixe siècle et contenant le sommaire des conciles tenus pendant les neuf premiers siècles de l'église chrétienne ; et la *Passio Truperti martyris* de la même époque.

La Bibliothèque du séminaire possédait aussi une nombreuse série de portraits des principaux réformateurs et d'hommes ayant joué un rôle pendant les xvi, xvii et xviiie siècle et deux curieux tableaux peints sur bois, de l'ancienne confrérie des maîtres-chanteurs ou phonasques.

VII.

La question de la reconstitution de la bibliothèque municipale fût examinée pour la première fois dans la séance du conseil en date du 14 février 1872.

M. Goguel, adjoint délégué pour le service de l'instruction publique, donna lecture du rapport suivant :

« Le moment me semble arrivé, où nous devons nous occuper très sérieusement de la reconstitution de nos bibliothèques

[1]) Théon d'Alexandrie, mathématicien et astronome grec, vivait dans le ive siècle après J.-C. ; il fût le père de l'illustre et infortunée Hypathie.

[2]) Héron d'Alexandrie, mathématicien grec vivait 284-221 avant J. C.

scientifiques et artistiques. Il importe en effet de statuer, sans plus tarder, sur l'emploi de deux indemnités de 600.000 francs, qui nous ont été alloués, pour nous dédommager de la perte de notre bibliothèque et de notre musée détruits par le bombardement.

Des dons gratuits nous sont parvenus dans ces derniers temps ; d'autres sont annoncés déjà à l'heure qu'il est ou le seront bien certainement du moment où les intentions de la ville de Strasbourg, relativement à la reconstitution de son patrimoine intellectuel seront suffisamment connues au dehors. Il y a lieu d'aviser aujourd'hui au classement méthodique de ces dons, comme aussi de répondre aux offres de vente qui nous ont été faites de différents côtés.

Nous espérons en outre que dès que nous nous serons mis à l'œuvre, les administrateurs de la bibliothèque de l'université s'empresseront de nous retourner un certain nombre de livres et d'autres objets qui ont été envoyés de Strasbourg à l'adresse de la bibliothèque de la ville, et dont nous avons tout lieu de croire qu'ils se sont mis induement en possession.

Parmi ces collections dont nous vous demandons aujourd'hui le rétablissement, il en est une surtout, qui a le privilège de s'imposer à l'opinion publique, c'est la bibliothèque et j'entends parler ici non pas de la bibliothèque du passé, mais de celle de l'avenir.

Pour ce qui concerne la première, nous pouvons la regarder comme irrévocablement perdue.

Jamais on ne nous rendra nos manuscrits du XVIe et du XVIIe siècles, nos chroniques inédites, fidèles tableaux des hauts faits de nos ancêtres.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'on remplacera de pareils trésors ; on ne crée pas, du jour au lendemain, des bibliothèques comme celle que nous avions le bonheur de posséder.

Quant à l'autre bibliothèque, celle de l'avenir, nous croyons devoir avant tout répondre à une objection qui nous a été faite et qui dans ces derniers temps surtout a été reproduite avec une certaine insistance. Une bibliothèque municipale a-t-elle encore sa raison d'être, aujourd'hui que l'université future va être dotée d'une collection dont on ne peut assez vanter l'abondance et la richesse ?

C'est là une question fort grave, qu'il importe de résoudre sans trop tarder.

Nous allons essayer de le faire, en caractérisant en peu de mots le but et la nature d'une pareille entreprise. Bien des personnes s'imaginent aujourd'hui que la création de la bibliothèque de l'université rendra désormais superflue l'établissement d'une bibliothèque municipale. Nous n'avons jamais partagé une telle manière de voir. Nous croyons que la Municipalité n'a pas le droit de se désintéresser, lorsqu'il s'agit de travailler au développement intellectuel et à la culture morale de nos concitoyens. Ce serait là un injustifiable abandon de nos traditions séculaires, ce serait en quelque sorte une forfaiture, une véritable abdication aux yeux de tous ceux qui savent le rang considérable que notre ville a occupé de tout temps dans le domaine des sciences, des lettres et des arts.

Nous devons au contraire tenir à honneur de montrer aux savants et aux lettrés que leurs fonctions appelleront dans nos murs, que notre intention n'est pas de renier un passé glorieux et de leur abandonner à eux seuls le soin et le droit de mettre à la disposition de nos concitoyens les trésors accumulés par l'intelligence humaine.

Nous profiterons volontiers des divers avantages que pourront offrir les nouvelles institutions, car vous le savez, la science est de sa nature essentiellement cosmopolite, mais nous entendons bien ne pas renoncer à l'accomplissement d'un devoir sacré, celui de sauvegarder l'initiative de la ville et autant que possible son indépendance dans les luttes intellectuelles qui pourront survenir.

Mais une bibliothéque municipale fera double emploi avec celle de l'université; pourquoi dès lors engager la ville dans des dépenses inutiles et provoquer la création d'une institution, dont le besoin ne se fait plus sentir? Cette objection serait grave, si elle était juste et fondée. Nous croyons pour notre part qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter, parce que les deux bibliothèques seront, au contraire, appelées à se compléter réciproquement. Tandis que l'une devra recueillir plus particulièrement les matériaux nécessaires aux savants que leur vocation ou leurs travaux appellent à explorer le domaine supérieur de la science et s'adressera de préférence à un public privilégié, l'autre embrassant un horizon moins étendu, devra répondre à des besoins, qui ne laissent pas que d'avoir aussi leur importance; elle devra avant tout servir en quelque sorte de complément à nos archives municipales, dont la réputation n'est

plus à faire. Il faudra y faire entrer tous les alsatiques qu'on pourra recueillir et en faire un dépôt aussi complet que possible, où viendront puiser avec succès nos travailleurs alsaciens qui s'intéressent aux hommes et aux choses de notre province et qui regarderaient comme un malheur public l'effacement de sa physionomie et de son caractère historiques.

Notre Bibliothèque, telle que nous la concevons, sera fréquentée en outre par ce qu'on est convenu d'appeler le grand public.

Les lecteurs sont en grande partie des gens du monde, qui tout en s'abstenant de pénétrer dans les arcanes de la science, n'en éprouvent pas moins le besoin et le désir d'étendre le cercle de leurs connaissances et de rechercher les nobles et sereines jouissances de l'esprit.

Les industriels, les artistes, les ouvriers qui viendront y chercher tour à tour, la solution des problèmes les plus difficiles de leur art ou de leur profession ou un emploi convenable de leurs heures de loisir.

N'oublions pas, Messieurs, qu'à côté de nos archives, nous avons encore le bonheur de posséder une collection scientifique, dont la réputation européenne est due, en partie, à l'habile direction sous laquelle elle est placée.

C'est ici surtout qu'il s'agit de se conformer à une ancienne devise de nos frères : Noblesse oblige.

Ce qui manque principalement à notre musée d'histoire naturelle, ce sont les livres et les gravures; notre bibliothèque comblera cette lacune et elle pourra le faire sans trop tarder et sans trop marchander.

Je ne vous parlerai pas de notre conservatoire de musique qui nous semble appelé à un bel avenir, mais à la condition qu'on entre résolument dans la voie des améliorations.

Notre bibliothèque pourra aussi répondre à ces nouveaux besoins, en admettant sur ses rayons une collection aussi complète que possible d'ouvrages spéciaux dont nos artistes seront appelés à profiter.

On nous a objecté surtout dans ces derniers temps, qu'une administration municipale n'est pas suffisamment compétente pour surveiller convenablement une entreprise de cette nature; en effet on ne saurait nier que des fautes ont été commises, surtout au moment où nos précieuses collections s'abimèrent au milieu des flammes; mais, qu'on y prenne garde, la critique

si facile en pareille occurence, peut avoir un danger, celui de donner une apparence de raison à ceux qui après avoir détruit nos richesses scientifiques, n'ont pas craint d'accuser notre négligence et notre manque d'intérêt pour les choses de l'esprit. D'ailleurs, on aurait tort de prétendre, que les fautes et les inconvénients que l'on se plaît à signaler, ne puissent pas être évités dans l'avenir.

Il nous paraît évident qu'une œuvre semblable ne pourrait que gagner à être dirigée par des hommes connaissant à fond les habitudes et les besoins de notre province et de notre cité et qui auraient à côté d'eux pour les assister dans leur tâche patriotique, des juges compétents, que leur position sociale et leurs travaux appelleraient tout particulièrement à s'intéresser à la prospérité des institutions municipales.

La formation d'un nouveau musée de peinture et de sculpture devra de même, répondre à un besoin généralement senti et avoir pour principal objectif l'utilité pratique que nos concitoyens pourront en retirer.

Il ne s'agira pas ici de donner satisfaction à quelque vrai intérêt de curiosité ou à un sentiment mal placé d'amour propre ou de vanité; nos efforts devront être dirigés vers un but plus élevé.

Or, ce but ne saurait être atteint qu'à la condition de mettre nos jeunes débutants, en présence de modèles propres à les guider sûrement dans leurs études, encourager les artistes contemporains par l'acquisition de leurs produits les mieux réussis, de stimuler et de développer le sentiment du beau parmi le public intelligent de notre cité, en lui procurant l'occasion de contempler les œuvres des maîtres les plus autorisés de tous les temps et de toutes les écoles.

Des liens plus étroits devront rattacher à ce musée, nos écoles municipales de dessin; il est facile de prévoir tous les avantages qui pourront résulter d'un tel rapprochement. Un musée archéologique essentiellement alsacien lui servira en quelque sorte de supplément; nous avons la conviction que cette collection ne sera pas la moins riche et que nos concitoyens se feront un plaisir et un devoir de contribuer à son développement.

Pour le moment nous n'avons pu vous rappeler que d'une manière très sommaire les principes que nous voudrions voir appliqués dans l'œuvre de reconstitution, que les évènements

nous ont mis dans la cruelle nécessité d'entreprendre. Vous comprendrez également que ce serait par trop exiger de nous, que de nous demander un exposé net et précis des voies et moyens d'exécution. Ces voies et moyens dépendront assurément en grande partie de toutes sortes d'éventualités que nous ne pouvons encore embrasser du regard, à l'heure qu'il est. Ce Ce qui nous paraît certain, c'est qu'en cette occurrence le passé nous répond suffisamment de l'avenir et que la ville de Strasbourg tiendra à honneur de ne pas déroger et de justifier sa réputation si bien établie. Nous serions heureux, Messieurs, si la ligne de conduite que nous nous sommes proposé de suivre, devait obtenir votre approbation.

Dans cette prévision, et attendu que le moment d'agir ne saurait être ajourné plus longtemps sans de graves inconvénients, nous vous prions de mettre à notre disposition, à titre d'à-compte sur les indemnités acquises à la ville, deux crédits : l'un de 20.000 francs pour la Bibliothèque municipale, l'autre de 10.000 francs pour le musée.

Ces crédits sont destinés à couvrir les premiers frais d'installation matérielle et à faire l'acquisition des livres et objets divers qui formeront le premier fonds de notre Bibliothéque et de nos futurs musées.

Il va sans dire que nous vous rendrons un compte consciencieux de l'emploi des fonds. »

Nous avons reproduit in extenso ce rapport, parce que les idées qu'il renferme servent encore aujourd'hui de normes directives dans l'administration de la Bibliothèque et des musées.

Le musée des Beaux-Arts et le musée Hohenlohe (arts industriels) ont sans doute chacun une bibliothèque particulière et technique, destinée spécialement aux artistes et artisans qui les fréquentent; la bibliothèque municipale est ainsi déchargée d'une partie de sa mission, celle relative aux beaux arts et aux arts industriels, sans pouvoir néanmoins se désintéresser complètement de cet ordre de matières, car les musées ne prêtent pas, en général, leurs livres à domicile.

Après cette courte réflexion, il nous paraît intéressant de relater l'accueil que le rapport généreux de M. Goguel trouva auprès du conseil.

M. Schutzenberger ayant demandé s'il existait un emplacement propre à recevoir les livres et les tableaux qu'on se proposait d'acheter; le maire, M. Lauth, répondit qu'il avait songé

à l'ancienne boucherie, mais que la ville était liée par un bail. Au surplus, ajouta le maire, nous ne comptons pas acheter de grandes quantités. Nous désirons seulement pouvoir saisir les occasions lorsqu'elles se présenteront, acheter dans les ventes de bibliothèques les ouvrages qui peuvent convenir à la ville, acquérir des objets d'antiquité.

Sur ce, interviennent deux réflexions curieuses de MM. Humann et Flach.

M. Humann objecte que le conseil doit être appelé à statuer d'une manière spéciale sur les acquisitions et qu'une autorisation générale de faire des achats ne serait pas conforme aux précédents. Enfin, M. Flach émet l'avis d'ajourner le projet, aussi longtemps que la ville n'aura pas un emplacement convenable, l'Aubette par exemple.

Ces observations engagèrent M. Goguel à reprendre la parole. Il exposa qu'il y avait nécessité d'allouer le crédit.

Il y a des indemnités, dit-il, que nous ne toucherons pas, à moins que nous ne déclarions en faire emploi.

L'adjoint donna ensuite des détails sur les dons destinés à la future bibliothèque, sur les acquisitions avantageuses qui étaient offertes et ajouta : « ne laissons pas l'intérêt se refroidir ; si nous attendons un an, deux ans, le moment favorable sera passé ! Nous ne voulons pas nous isoler ; il sera nécessaire de former une commission, composée de membres du conseil ; elle nous dirigera dans les acquisitions à faire. »

M. Goguel termina en faisant l'historique des démarches, ayant pour but de faire porter à 600.000 francs l'indemnité allouée pour la bibliothèque et insista sur l'obligation existant pour la ville de reconstituer une bibliothèque municipale.

« Nous devons à nos concitoyens, dit M. Goguel, de nous occuper des intérêts de l'esprit et de ne pas nous abandonner exclusivement aux soins des intérêts matériels.

C'est alors que M. Flach émit la pensée étrange que l'obligation de reconstituer les fonds d'indemnité n'existait que pour les dommages immobiliers ; en fait de pertes mobilières, le propriétaire n'est tenu à aucune réconstitution : le négociant qui a perdu ses marchandises n'est nullement obligé à en acheter d'autres [1]).

1) L'on est surpris de voir une telle proposition formulée en termes aussi généraux par un homme dont la compétence en matière municipale était

M. Flach ajouta cependant que la ville avait toujours affecté des crédits à la bibliothèque et au musée. On les rétablira du jour où l'on disposera de nouveaux emplacements; rien n'empêche la ville de recevoir avec gratitude les dons qui pourront lui être faits; si une acquisition avantageuse se présente le conseil l'autorisera, mais il est contraire aux traditions administratives, d'ouvrir un crédit qui constitue un espèce de blanc-seing.

Le maire déclara alors que l'indemnité pour la bibliothèque ne sera accordée à la ville qu'à charge d'employer les fonds dans nn but scientifique.

M. Flach répond : La ville a dépensé depuis 1801, 300 000 francs pour la bibliothèque. Tout ce qui est en dehors de cette somme provenait de dons et legs. C'est pour ce motif que l'administration provisoire n'a pas demandé un chiffre supérieur. Personne ne peut nous contester cette somme. Quant au supplément de 300.000 francs, il n'est pas encore alloué.

En ce qui concerne l'indemnité du musée, s'élevant à 600.000 francs la ville peut en disposer librement.

M. Klein adopte l'avis de M. Flach pour les 300.000 francs faisant l'objet de la première demande; quant au supplément de pareille somme, il est soumis à l'obligation de reconstituer.

Après cette discussion, les conclusions du rapport de M. Goguel furent mises aux voix et adoptées.

Dans la même séance, MM. Sohn et Goguel et le maire, M. Lauth, exprimèrent le regret que la bibliothèque Heitz ait été cédée à l'Université.

Deux jours après, le 16 février 1872, la question de la reconstitution de la bibliothèque fût de nouveau soulevée dans le conseil par M. Eissen.

J'ai remarqué dans les journaux, dit-il, que la Suisse se propose de faire des envois à la bibliothèque de Strasbourg. Quel sera notre rôle, les envois arriveront-ils à notre Bibliothèque où à celle de l'Université, ne devons nous pas les revendiquer ?

incontestable. Il résulterait du principe émis par M. Flach que le mobilier d'un hôtel de ville venant à disparaître par suite d'un incendie, la commune ne serait pas tenue de le remplacer et les fonctionnaires municipaux seraient exposés au danger de travailler à la turque, les jambes croisées sur le plancher et le papier sur les genoux !

Déjà précédemment, ajouta M. Goguel, le Bibliothécaire de l'Université avait reçu et distribué des publications que le Ministère de l'instruction publique avait adressées de Versailles à des sociétés savantes de Strasbourg. Il y a eu des malentendus ; en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, en France on a fait un appel pour la reconstitution de la bibliothèque détruite en août 1870 ; partout l'appel a trouvé un accueil favorable, mais peu-à-peu la bibliothèque de Strasbourg a été transformée en bibliothèque universitaire et impériale ; les bibliothécaires se sont fait remettre les envois et beaucoup de livres, qui nous étaient destinés, nous ont échappé. Du moment que l'on saura dans le grand public que la ville de Strasbourg a reconstitué sa bibliothèque, bien des malentendus cesseront.

M. Klein donne des explications sur les mesuros prises en octobre 1870 pour la reconstitution de la bibliothèque.

Les premières publications sont parties d'Allemagne ; quelques caisses sont arrivées à la Mairie et on ignorait même, si elles étaient destinées à la ville ou au séminaire protestant. Bientôt M. de Kühlweter, commissaire civil, s'est emparé de la direction de l'affaire ; il a écrit à tous les libraires de l'Allemagne pour les engager à se réunir et à décider, si la bibliothèque serait municipale ou universitaire.

Dans une assemblée de 72 libraires, réunis à Leipzig, on s'est décidé pour le dernier parti. A cette époque, les envois faits à l'administration municipale étaient de peu de valeur. Les envois postérieurs faits par les libraires d'Allemagne, ont évidemment été adressés à la bibliothéque universitaire. Si aujourd'hui on veut reconstituer une bibliothèque municipale, il faut faire des publications.

M. Goguel dit qu'il y a eu des incertitudes. Le Maire du Hâvre, avant de nous faire un envoi, nous a demandé quelle voie il fallait choisir pour que la libéralité arrivât à sa destination. Des livres venus de France, d'Amérique nous ont échappé !

Le Maire ajoute :

Des livres ont été détournés de leur destination, nous nous en préoccupons. J'ai déjà réservé les droits de la ville. Le maire a été nommé membre de la commission de surveillance de la bibliothèque universitaire.

« J'ai déclaré à M. le Président de la Commission, que je

ne prendrai point part aux travaux parce que des livres appartenant à la ville ont été confondus avec ceux de l'université. »

Beaucoup de membres approuvèrent la détermination du maire.

M. Schützenberger fût d'avis de prévenir les donateurs et de faire dans ce but des insertions dans les journaux suisses, français et anglais.

La discussion fût close sur l'observation de M. Goguel.

« La vérité se fera par la publicité, nous la ferons aussi bonne que possible.

Dans la séance du 24 avril, la reconstitution de la bibliothèque municipale reçut un commencement de sérieuse réalisation.

De nombreux dons étaient venus d'Alsace, de France, d'Allemagne et de la Suisse.

Deux propositions de vente étaient faites, l'une relative à la bibliothèque de feu M. Schnitzler, l'autre aux livres de M. Silbermann, imprimeur et ancien conseiller municipal. Mme. Schnitzler offrait de donner gratuitement à la ville la riche collection de son mari, relative à la Russie et formant les $^2/_3$ de sa bibliothèque, à condition qu'on lui achêterait à dire d'experts, le reste des volumes de cette Bibliothèque. Ce reste contenait environ 845 numéros et 1700 volumes. Le Conseil décida l'achat de cette dernière partie au prix de 2000 francs et accepta l'offre de Mme. Schnitzler pour l'abandon gratuit de l'autre partie.

Quant aux livres offerts par M. Silbermann, leur valeur principale consistait en ce qu'il y avait parmi eux quelques précieux manuscrits dont la bibliothèque devait faire l'acquisition à tout prix, plutôt que de les laisser tomber en d'autres mains. L'un de ces manuscrits, la Chronique Strasbourgeoise de Walther est la seule de nos chroniques originales (alors inédites) qui survive aujourd'hui. Le conseil autorisa l'achat de ces manuscrits auxquels étaient joints 120 volumes d'Alsatiques et 3 à 400 volumes de moindre importance au prix de 800 francs.

Une seconde collection, celle du Courrier du Bas Rhin (1795-1870) et des Affiches (1732-1870) était également offerte par M. Silbermann au prix de 1200 francs.

D'un autre côté, M. Schimper demandait un crédit de 1000 francs pour achats de livres nécessaires à la classification du musée d'histoire naturelle.

Le Conseil vota ces deux sommes.

Le 29 mai 1872, la bibliothèque communale possédait déjà par suite de dons et achats près de 15.000 volumes et l'adjoint, M. Goguel, proposait au Conseil l'installation de la bibliothèque et des écoles municipales de dessin au premier étage des grandes boucheries loué à cette époque au Sr. Hirschhorn pour une durée de 3, 6 ou 9 ans à partir du 1er janvier 1872, avec une clause résolutoire en faveur de la ville, moyennant une dénonciation préalable de six mois. Malgré l'opposition de M. Flach qui proposait de mettre provisoirement les livres dans des caisses, la question fut renvoyée à une commission et le 19 juin 1872 (5 à 600 volumes nouveaux étaient annoncés à cette époque) le Conseil décida d'affecter les étages du bâtiment des grandes boucheries à l'installation de la bibliothèque et des écoles de dessin.

Un mouvement favorable en faveur de la bibliothèque municipale s'était produit en Angleterre, en Hollande et en Italie.

A Paris un comité formé de toutes les illustrations littéraires de ce temps s'était réuni sur l'initiative de l'Alsacien Ad. Würtz, doyen de la faculté de médecine de Paris [1]).

Parmi les villes qui se distinguèrent le plus par leur générosité fraternelle, il faut citer Colmar et Schlestadt qui envoyèrent leurs doubles, quelques milliers de volumes et quelques centaines d'incunables.

VIII.

Le premier rapport génér l sur l'état de la bibliothèque municipale nouvelle fût adressé au Maire le 27 août 1873 par le bibliothécaire Mr. Rodolphe Reuss. A cette époque, la bibliothèque établie dans les bâtiments des vieilles boucheries contenait environ 22000 volumes, dont la plus grande partie provenait de dons; le nombre des donateurs s'élevait alors à 450. La provenance gratuite de ces volumes entrainait forcément la présence d'une grande quantité de doubles, dont le chiffre atteignait à la même époque environ 2500 volumes.

1) Dans sa brochure : „Les bibliothèques de Strasbourg et de Nancy," publiée en 1893, M. Thiancourt, professeur à la fa ulté de Nancy, donne les noms des membres de ce comité.

Dans ce rapport du 27 août 1873, Mr. Reuss développe de la façon suivante le but de la Bibliothèque municipale!

Vom ersten Augenblick ihres Bestehens an, hat die Bibliothekscommission darauf verzichtet mit der schon früher neu gegründeten Universitätsbibliothek (die erst nach Wiederherstellung der Stadtbibliotek auch noch den Titel einer Landesbibliothek erhielt) irgendwie in Concurrenz zu treten und die Stadtverwaltung hat dieses klar und deutlich im Gemeinderath ausgesprochen. Dieses principielle Verzichten beruhte nicht, sowohl auf dem Unterschied welcher naturgemäss, zwischen der reichen Dotation der Universitätsbibliotek und den Summen die man jährlich an die städtischen Sammlungen zu wenden gewillt war, bestand, sondern besonders auf der Ueberzeugung, dass ein ganz gleichartiges Institut durch die Verhältnisse nicht erfordert würde.

Die Landes- und Universitätsbibliotek ist und wird immer vorzüglich eine wissenschaftliche, eine Gelehrtenbibliotek bleiben; in ihr müssen alle Fächer der Gelehrsamkeit nach Möglichkeit vertreten sein, eine Aufgabe die bei der heutigen Unmasse wissenschaftlicher Produktion, auch für das bedeutendste Budget eine schwierige ist, und die wir nur ganz mangelhaft, also ohne wahren Nutzen hätten ausführen können und die von vornherein der reicheren Genossin überlassen wurde. Es wurde also beschlossen von der encyclopädischen Vollständigkeit einer Gelehrten-Bibliotek ganz abzusehen, um einen bescheideneren Wirkungskreis desto besser ausfüllen zu können.

Die Fächer der Theologie, der Philosophie, der Jurisprudenz der gelehrten Philologie, der Medicin, der Natur und exacten Wissenschaften wurden also aus unserem Programm gestrichen, so dass blos die bedeutenderen der auf das grössere Publikum berechneten dieser Categorien in Betracht kommen könnten.

Dagegen sollten der Geschichte und der Litteratur besondere Aufmerksamkeit gewidmet werden. Unter Geschichte verstand die Commission, und meine auch ich hier, nicht so wohl die gelehrten Quellenwerke, die speziellen wissenschaftlichen Untersuchungen als diejenigen Werke welche die Resultate der Geschichtsforschung in allgemein fasslicher Weise darstellen und auch dem grösseren Publikum durch Inhalt und Form Interesse darbieten.

Die Litteratur sollte einerseits die Litteraturgeschichte aller Länder, sodann die geistigen Erzeugnisse der modernen Culturländer selbst, besonders Europas, sei es in den Muttersprachen, sei es in Uebersetzungen, umfassen.

Die Erfahrungen, welche längere Zeit hindurch bei den Abendlektüren der Stadtbibliotek gemacht worden sind, haben erwiesen, dass gerade diese zwei Fächer es sind (Geschichte und Litteratur), welche in ihrer mehr volksthümlichen Form dem gebildetern Handwerkerstand, der den Lesesaal abends besuchte, und so wie die Bibliothek oröffnet ist, ihn auch wieder besuchen wird, besonders anzogen.

Ainsi, la bibliothèque municipale ne fera pas concurrence à la bibliothèque de l'université; elle sera une bibliothèque populaire, se développant spécialement sur le terrain de l'histoire et de la littérature et préoccupée avant tout de vulgariser les résultats de la science.

Autre est la mission de la bibliothèque municipale sur le terrain de la littérature alsacienne et Mr. Reuss l'expliquait comme suit :

Das Gebiet jedoch auf welches die Commission ihre Hauptthätigkeit zu richten beschloss, und das sich übrigens von selbst ergab, war dasjenige geistigen Erzeugnisse welches auf unser Land sich beziehen. Die alte Stadtbibliothek war unermesslich reich an historischen Schätzen über die Vergangenheit des Elsasses gewesen; es galt in den Grenzen der Möglichkeit für diesen herben Verlust den hiesigen und fremden Gelehrten sowie jedem Strassburger Bürger Ersatz zu schaffen. Die Commission hat auch bereits das Glück gehabt mehrere sehr werthvolle Erwerbungen in dieser Rubrik zu machen, ungedruckte elsässische Chronike und andere Documente, Sammlungen elsässischer Zeitungen, rückwärts gehend bis in die Mitte des vorigen Jahrhunderts, welche sich sonst nirgends mehr finden werden, u. s. w...

Es muss nun, da die bisherigen Gaben beinahe vollständig verzeichnet sind und der Bibliothekbestand so ans Licht gezogen ist, systematisch in antiquarischen Catalogen, in Auktionen, durch Verhandlungen mit Privatpersonen oder Austausch mit anderen Bibliotheken darnach gestrebt werden — eine solche Aufgabe lässt sich eben nur im Laufe der Jahre befriedigend lösen — die zahlreichen Lücken unserer Sammlungen zu ergänzen, sodass frühere Erscheinungen der Litteratur von Folianten

bis zum kleinsten Flugblatt herunter, allmälich auf unsren Bücherrepositorien sich einfinden; zugleich aber muss darauf gesehen werden dass von nun an kein einziges Werk über Vergangenheit, Gegenwart oder Zukunft des Elsasses, keine von Elsässern herrührende Schrift, kein Presserzeugniss überhaupt, welches mit unserm Lande und seine Bewohnern in Beziehung steht, bei seinem Erscheinen unberücksichtigt bleibe. Ein williges Beschränken in engerem Kreise, dafür aber auf diesem Gebiet die Möglichste Vollständigkeit, das muss das Bestreben und das Ziel der städtischen Bibliotheksverwaltung sein.

Colliger, réunir tous les monuments, bien plus, rassembler les moindres éléments de la littérature et de l'histoire d'Alsace, telle est la mission principale de la Bibliothèque municipale actuelle de Strasbourg et cette mission, elle seule peut la remplir utilement, parce que Institution municipale, elle est en contact immédiat avec la population indigène, est en dehors de toute influence politique et religieuse et offre un terrain neutre à tous les partis. Mr. Reuss développe cette idée dans les lignes qui suivent :

Nicht nur in Strassburg, sondern im ganzen Elsass, auch im Ausland, befinden sich zahlreiche, kostbare Schätze der elsässischen Vergangenheit in Privathänden. Die zahlreichen Gaben, die uns in dieser Categorie bereits zugeflossen sind, die mehrfachen Ankündigungen, welche uns von verschiedenen Punkten des Elsasses zukommen, die weiteren Versprechen für die Zukunft (es sind bereits zwei weitere Privat-Bibliotheken nach dem Ableben ihrer derzeitigen Besitzer von ihnen der Bibliotek, *der rein städtischen Bibliothek wohl verstanden*, zugesagt) bezeugen zur genüge, dass unsere Anstalt eine der elsässischen Bevölkerung willkommene, erwünschte ist, dass sie bereits ihr Zutrauen erworben hat.

Diese Gaben sind aber unserer Bibliotek nur desshalb zugeflossen oder werden ihr nur desshalb zu Theil werden, weil unsere Sammlungen städtische sind, weil sie eine Schöpfung der Gemeindevertretung sind, weil sie daher gänzlich ausserhalb der politischen Sphäre und des Widerstreites der Parteien liegen und in der gegenwärtige Lage der Dinge und der Stimmung der Gemüther gleichsam ein neutrales Gebiet bilden, wo von rechts und links das gemeinsame Interesse für die Vergangenheit unseres Landes und eine der ältesten Stiftungen

unserer ruhmvollen Reichsstadt sich ungestört und ungedeutelt kund geben darf.

In dieser Hinsicht wird es eine spätere Zeit dankbar anerkennen von welchem Nutzen die Neubegründung unserer Stadtbibliotek für die Freunde und Kenner unsrer elsässischen Geschichte gewesen ist; schon jetzt können wir durch unumstössliche Beweise darthun, dass gerade die kostbarsten unsrer Alsatica, ungedrukte Handschriften, Chroniken, wie so wenige nur die Kriegsereignisse überlebt haben, ohne diess, wohl auf immer mit ihren Besitzern, über die Grenze gewandert sein würden. Diese Thatsache wird aber um so öfter sich wiederholen, je mehr und mehr die städtische Bibliotek gedeiht und sich der kräftigen Unterstützung der städtischen Verwaltung zu freuen hat.

Mr. Reuss expose plus loin que même sur le terrain purement scientifique la bibliothèque municipale offre des collections uniques à Strasbourg et doit, à ce titre être considérée comme le complément de la bibliothèque de l'Université.

La Bibliothèque municipale reçoit en effet de l'étranger et notamment de France les procès-verbaux des séances et les travaux de nombreuses sociétés savantes, travaux et publications qui ne sont pas dans le commerce et qui ne sont adressés à la bibliothèque de la ville qu'à raison de son caractère.

Mr. Reuss insistait, en terminant son rapport, sur ce point que la Bibliothèque municipale ne fait de concurrence à personne et travaille dans une sphère d'action qui lui est propre, elle laisse à sa Grande-Sœur, la bibliothèque de l'Université son caractère éminemment scientifique et encyclopédique, aux autres bibliothèques leur caractère confessionnel et plus spécialement populaire, mais dans la mission particulièrement alsacienne et strasbourgeoise qui lui est réservée, la bibliothèque de la ville a droit à la protection des Pouvoirs municipaux et à la bienveillance de tous.

Pendant plus d'un siècle, avant les évènements, qui ont amené le retour de l'Alsace à l'Allemagne, Strasbourg avait deux grandes bibliothèques, celle de l'Université, devenue plus tard celle du séminaire protestant et la bibliothèque de la ville. Aujourd'hui, que la population de la ville a triplé, il serait étrange que la présence simultanée de deux grandes bibliothèques parût une superfétation.

Ces réflexions, qu'il peut être opportun de rappeler même

aujourd'hui, étaient en 1873 absolument indispensables; à cette époque, le projet de restauration de la Bibliothèque municipale de Strasbourg soulevait dans la Presse allemande d'Outre-Rhin et notamment dans le *Bœrsenblatt des deutschen Buchhandels in Leipzig* et dans la feuille hebdomadaire *Im deutschen Reich* une opposition aussi violente qu'incompréhensible.

Ces gens paraissaient ignorer que la ville de Strasbourg doit à son glorieux passé et à ses habitants de se préoccuper non-seulement des intérêts matériels, mais encore des choses de l'intelligence et de l'art et qu'elle a le droit de remplir ce devoir d'une façon autonome et indépendante, comme ses sœurs dans la Patrie Alsacienne-Lorraine, Schlestadt, Haguenau, Colmar, Mulhouse, Metz dont chacune a sa bibliothèque publique.

Il serait oiseux d'insister davantage là-dessus.

IX.

Dans le volume publié par C. Thiaucourt, professeur à la faculté des lettres de Nancy sur les bibliothèques de Strasbourg et de Nancy on peut lire pages 42 et 43 :

« Pendant les vacances d'Automne 1887, la bibliothèque municipale de Strasbourg a été transférée dans l'amphithéâtre de l'ancienne faculté de médecine, place de l'hôpital. Dans les bâtiments des Grandes-Boucheries, on craignait l'invasion des rats, à cause du voisinage de l'eau et des étaux des bouchers. De 7 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 6 heures du soir, 16 soldats, conduits par un sous-officier, faisaient une vingtaine de voyages avec des caisses et des petites charrettes prêtées par l'administration des postes; le déménagement a duré de la sorte une vingtaine de jours.

L'été 1890 on a aménagé une partie du bâtiment de l'ancienne faculté de médecine, où se trouve la bibliothèque municipaln depuis 1887, pour y placer dans un local fort bien disposé et à l'abri du feu, les archives historiques de la ville (jusqu'en 1739).

A cette occasion, on a également aménagé une salle nouvelle, au 1er étage, pour le service de la bibliothèque, en y établissant des rayons pour 5000 ou 6000 volumes.

On a commençé par y installer les collections des journaux politiques avant l'invasion du froid.

Aux époques auxquelles Mr. Thiaucourt fait allusion, les archives et la bibliothèque partageaient les bâtimeuts de l'ancienne école de médecine avec plusieurs autres services.

Le musée municipal des arts industriels y remisait son mobilier avarié et l'architecte de l'université y avait ses bureaux.

En 1897, l'extension prise pendant les années précédentes par la bibliothèque municipale et la résolution de concentrer toutes les archives de la ville, en y comprenant celles de l'hôpital et celles de l'Œuvre Notre-Dame dans un même bâtiment, firent disparaître les services étrangers aux archives et à la Bibliothèque.

Ces deux institutions se partagent aujourd'hui exclusivement les bâtiments de l'ancienne école de médecine.

La Bibliothèque a gagné ainsi au 2e étage 3 belles salles dont l'une, vers l'est, à l'abri du feu, contient les manuscrits, les incunables et la *Collectio Reussiana*, vaste collection des principales brochures publiées en Europe dans les trois derniers siècles et dues aux recherches patientes et à la libéralité de Mr. Rodolphe Reuss ; leur nombre s'élève à plus de douze cents.

Les deux autres salles, vers le Nord contiennent la 1re la jurisprudence et la médecine, la 2e la bibliothèque russe et une partie des journaux alsatiques.

Pendant ce temps, comme depuis sa fondation, disons mieux, sa restauration, la bibliothèque municipale n'a cessé d'être honorée de la bienveillance de la plus grande partie du public.

A la fin de mars 1896, au moment du départ de Mr. Rodolphe Reuss bibliothécaire depuis 1872, le chiffre des donations s'élevait à 1971 ; il s'élève au moment où nous écrivons à 3348. Parmi ces donations, il en est sans doute de fort modestes ; mais il y en a aussi beaucoup d'importantes ; la plupart de ces dernières ont été faites sous la condition que la bibliothèque de la ville resterait autonome et municipale.

Les pays étrangers continuent également à favoriser la bibliothèque de leurs libéralités et parmi ces pays, il y a lieu de citer notamment la France, les Etats-Unis d'Amérique et la République Argentine.

Au 1er avril 1902, la consistance de la Bibliothèque était d'environ 53.130 numéros et 113.788 volumes ; nous disons *environ*, car parmi les livres prêtés au dehors, il en est tou-

jours qui sont exposés à se perdre ou à rentrer complètement usés.

Mais par suite des acquisitions faites pendant l'année 1902, soit par achats, soit par donations, la consistance de la bibliothèque s'est beaucoup accrue dans ces derniers temps ; le don de la bibliothèque privée de Mr. Ernest Lauth, ancien Maire, a grandement contribué à cet accroissement.

La statistique de l'année courante n'est pas faite.

Quant à la fréquence du public, elle est satisfaisaute, malgré la présence simultanée de la Bibliothèque de l'Université, d'une bibliothèque populaire et d'une bibliothèque catholique des bons livres. Pendant l'année 1901, la Bibliothèque municipale eut 12.613 visiteurs et prêta soit sur place, soit au dehors 34.865 volumes et documents, journaux, revues, etc...

Ouverte autrefois les mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine, la bibliothèque municipale est depuis quelques années accessible au public, de 2 à 5 heures de l'après-midi et de 7 à 8 heuros du soir, tous les jours de la semaine, sauf le samedi à raison du nettoyage et les dimanches et jours de fête exceptés.

Nous arrivons à la question budgétaire dont il est intéressant de suivre le développement et la solution depuis l'année 1872.

En 1872, il fut dépensé pour la restauration de la bibliothèque municipale une somme de 20.600 francs dont

Pour achats de livres et manuscrits	16.120 fr.	21
Pour achat de la collection du Courrier du Bas-Rhin et des petites affiches	1.200	
Reliure	1.471	10
Achat d'une collection de monnaies que l'administration a depuis enlevée à la Bibliothèque.	40	
	18.831	31
Dépenses de bureaux, employés, etc	1.768	69
Somme égale	20.600	

Cette somme fût couverte par un crédit de 20.000 fr. accordée par le conseil municipal et un don de 600 fr. fait par Mr. Kampmann ancien adjoint au Maire et Waddington, professeur à la faculté des lettres de Paris. A cette somme de 20.600 fr. vint se joindre encore celle de 491 fr. 90 provenant de la fon-

dation Apffel [1]), de telle sorte qu'en 1872, la dépense totale atteint le chiffre de 21.091 fr. 90.

A cette époque, la ville avait reçu 180.000 fr. sur l'indemnité de 600.000 fr. demandée à raison de l'incendie de la Bibliothèque.

1873.

En cette année, la ville dépensa pour la Bibliothèque municipale :

Achat de livres, reliure, mobilier, frais de bureau, transport de la Bibliothèque aux vieilles boucheries	4.462. fr.	10
Traitements et rémunération du personnel, mobilier, chauffage, nettoyage, frais de bureau, achats de livres	4.845	01
Somme	9.307	11

A côté de ces sommes, on peut mentionner celle de 15.998 fr. 62 pour mettre le bâtiment des vieilles boucheries en état de recevoir la bibliothèque et l'école de dessin.

1874.

En cette année, la ville dépensa pour la bibliothèque une somme totale de 8.000 fr. tant en traitements et rémunération du personnel, qu'en achats de livres, reliures et frais matériels. A cette somme il convient d'ajuter celle de 500 fr. provenant annuellement de la fondation Apffel. Le reste de l'indemnité due pour incendie de la bibliothèque, soit 420.000 fr. porta intérêts à partir de cette année.

La consistance de la bibliothèque était alors 10 juin 1875 de 20.316 numéros et 32.665 volumes. Le nombre des visiteurs fût cette année de 2.588 personnes et celui des volumes prêtés de 2.428.

1875.

Il fut encore dépensé cette année là une somme totale de 8550 fr. ou 6840 M. dont 440 provenaient de la fondation Apffel.

[1]) En exécution du Testament Apffel, 1 % des revenus de la fondation reviennent à la bibliothèque.

Le chiffre de l'indemnité placée était réduit cette année à 336.000 M. [1]).

1876-1897-1898.

	M.
En 1876 il fût dépensé	6.399,48
En 1877	6.422,23
En 1878-1879, y compris le premier trimestre de l'année 1879	8.439,18
Cette année-là, il fût accordé un crédit extraordinaire de	3.000
pour l'achat d'une partie de la Bibliothèque de feu le curé Ahlfeld de St. Pierre-le-Vieux.	
1879-1880	8.859,99
1880-1881	7.138,99
1881-1882	6.927,10
1882-1883	6.479,73
1883-1884	7.166,41
1884-1885	7.047,17
1885-1886	6.754,58
1886-1887	6.470,89
En 1887-1888 il a été dépensé	12.707,82
Dans cette somme est comprise celle de 6.000, frais de déménagement de la Bibliothèque dans l'ancienne école de médecine.	
1888-1889	7.194,82
1889-1890	7.193,26
1890-1891	7.139,45
1891-1892	6.369,84
1892-1893	7.065,61
Pendant cette année des arrangements intérieurs dans les bâtiments de la Bibliothèque ont provoqué une dépense supplémentaire de	387,44
1893-1894	6.185,63
1894-1895	7.205,87
1895-1896	6.911,48
1896-1897	8 502,87

[1]) Cette somme de 336.000 M. fût employée avec celle obtenue en suite de la destruction de l'ancienne galerie de tableaux à reconstituer le nouveau musée de peinture voir : Verwaltungsrechnung für das Jahr 1876, p. 275.

M.

Dans cette somme de 8.502 M. 87 figure un crédit extraordinaire de 1.251 M. 54 dépensé pour achats de livres dans la suecession Reiber.

1897-1898 . . . . 10.919,39

Dans cette-là il a été dépensé au-delà du crédit budgétaire fixé pour l'année à 8.700 M. une somme de 1.121 M. 64.

Cet excédant de dépenses fût notamment amené par l'installation du chauffage central à vapeur d'eau. Une somme de 250 M. avait été prévue pour frais de chauffage, éclairage et nettoyage.

1898-1899.

1898 il a été dépensé 9.513,12

La dépense prévue n'était que de 9.300.

L'excédant de dépenses provenait également du chaufage. Une somme de 850 M. était prévue pour cet article qui coûta 1.093,98.

1899 . . . . 11.205,78

Le Budget accordait 10.410.

Cette année-là encore, l'écart de 793,58 fût le résultat des frais provoqués par l'installation d'un chauffage trop dispendieux et de l'entretien du mobilier.

Pour les années subséquentes, les comptes d'administration n'ont pas encore été publiés et échappent pour le moment à notre examen.

Toutefois, nous pouvons résumer en quelques lignes la situation actuelle : les charges budgétaires de la bibliothèque ont augmenté dans le cours de ces dernières années, cela est incontestable.

La cause en est d'abord dans l'installation du chauffage central, assurément fort utile, mais dont la dépense annuelle n'est malheureusement pas en rapport avec l'étendue des locaux, ensuite dans l'installation de l'éclairage électrique, mesure qui était indispensable, puisqu'elle seule permet de faire, en hiver, des recherches à la nuit tombante, sans danger d'incendie ; elle est enfin dans l'admission du public tous les jours de la semaine (les samedi et dimanche exceptés) ce qui a entraîné tant en ce qui concerne la rémunération du personnel qu'en ce qui concerne les besoins plus fréquents de

nettoyage et la satisfaction des *desiderata* d'un public plus nombreux une augmentation de dépenses. Ce public augmenterait dans des proportions encore plus considérables, s'il connaissait toutes les ressources de la Bibliothèque, mais ce résultat ne pourrait être atteint que par la publication des 42 volumes in-folio du catalogue manuscrit, publication qui entraînerait une dépense de dix à douze mille marcs.

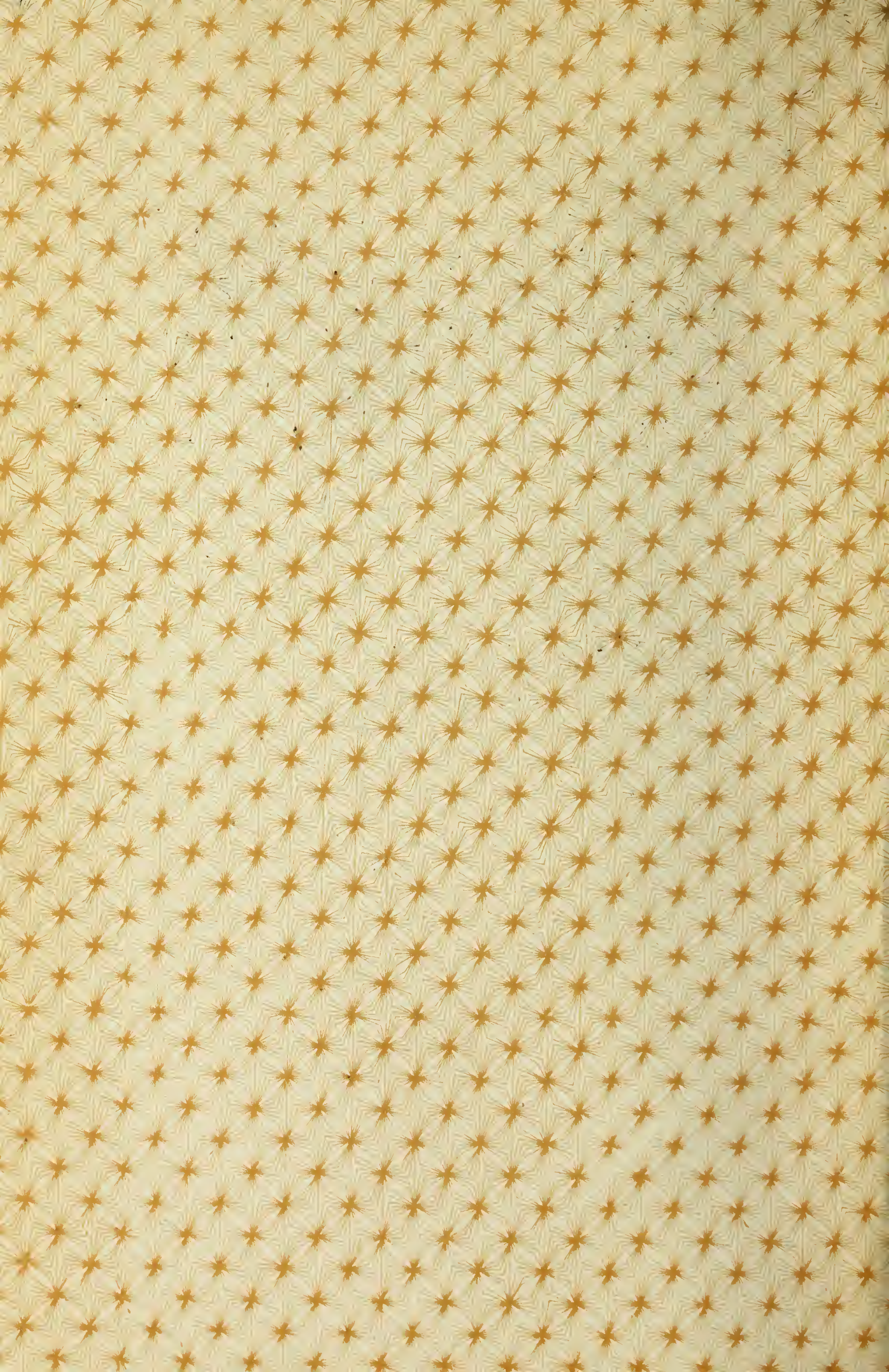
Il a bien été publié en 1897 et en 1901 deux *extraits* de ce catalogue, dont le premier a notamment été l'objet d'une critique aussi maladroite qu'irréfléchie dans la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins.*

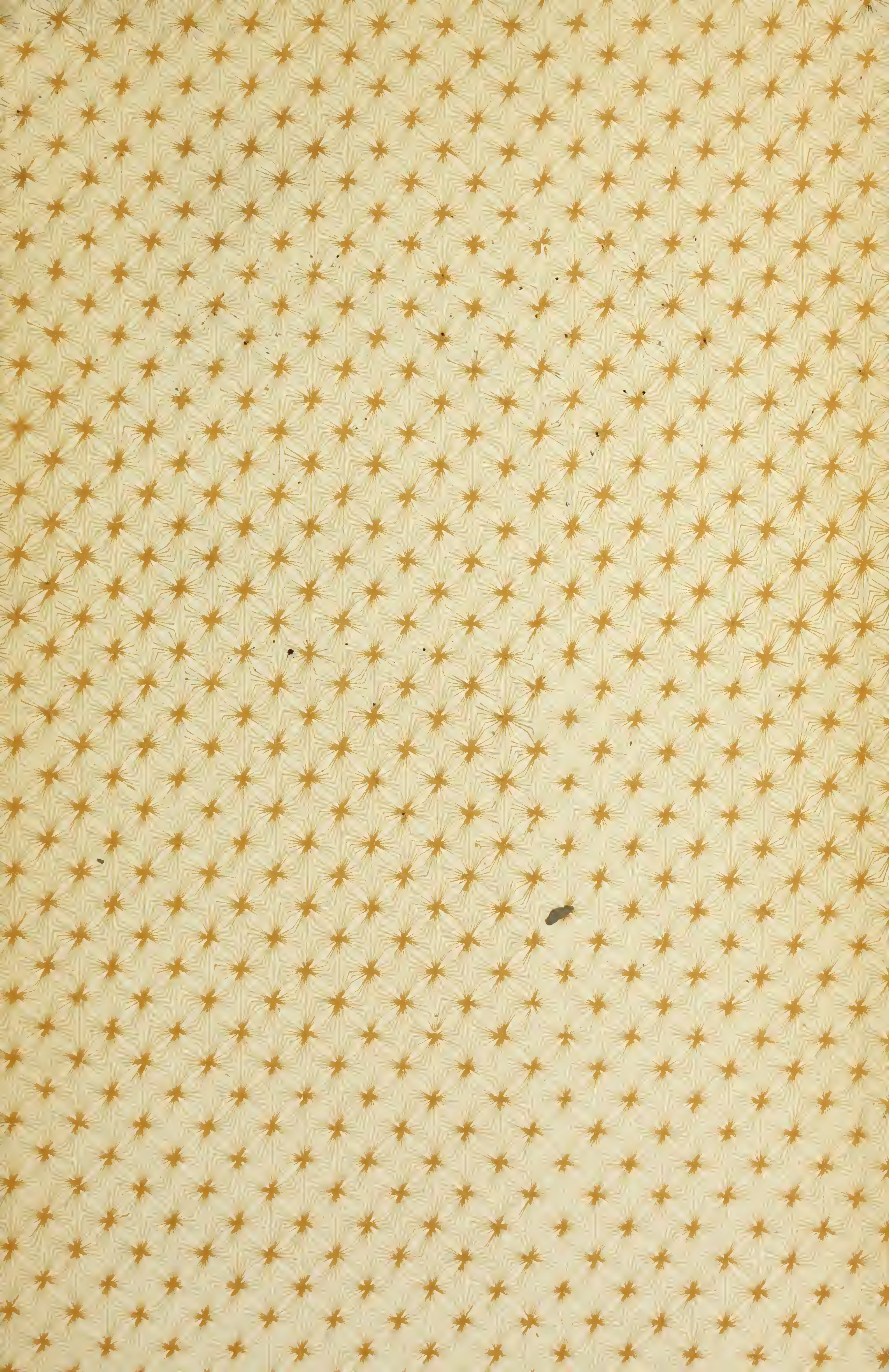
Que ces extraits soient insuffisants; cela n'est pas contestable; mais, tels qu'ils sont, ils rendent et peuvent rendre des services. Un dîner à 60 pf. offrira rarement les ressources alimentaires d'un dîner payé 3 ou 4 marcs; et cependant il pourra suffire pour empêcher un convive de mourir d'inanition.

Quoiqu'il en soit, le développement pris par la Bibliothèque municipale fait regretter qu'une partie de l'indemnité payée à la ville pour la destruction de l'ancienne bibliothèque n'ait pu être consacrée à la bibliothèque actuelle, sous forme de fond de réserve. On peut aussi se demander si au lieu de fonder une 3e bibliothèque publique, au titre de bibliothèque populaire, ayant besoin d'une subvention municipale, il n'eut pas été préférable de concentrer toutes les ressources disponibles sur l'institut municipal de cette nature, déjà existant.

Quoiqu'il en soit aussi de ces questions que nous n'indiquons ici que pour mémoire, il y a lieu d'espérer que le zèle et la bienveillance éclairée de l'administration et de la représentation municipales contribueront comme par le passé à soutenir et favoriser le développement de la bibliothèque.








UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 071197971